

Entreprises magazine

Numéro 72 – juillet/août 2015 – 4 EUR



Assurances

Dossier pages 25-47





News

- 4** Brèves
- 8** nyuko lance une 1^{ère} formation : *E-Skills for women*
- 13** Les sélections 2015 vont bon train
- 15** Le Groupe Steffen rassemble ses activités
- 18** Neobuild Innovation Center – Un bijou d'innovations technologiques



Communication

- 20** L'importance des hôtes et hôtesse d'accueil sur vos événements



Immobilier

- 21** Dans quoi investir aujourd'hui ?

Formation tout au long de la vie

- 22** Lifelong-learning.lu – Accès à la formation professionnelle continue : des inégalités persistantes entre les salariés
- 23** PwC's Academy – Training makes the difference!



Entreprendre au féminin

- 24** Moovenails : l'innovation jusqu'au bout des ongles

Dossier Assurances

- 25** L'assurance luxembourgeoise a le sourire
- 27** A la tête du Commissariat aux Assurances, Claude Wirion s'inscrit dans la continuité
- 28** Les courtiers en assurances : séduire et convaincre
- 30** Les fautes lourde et intentionnelle de l'assuré : garantie ou exclusion ?
- 32** La gestion des salaires dans le secteur des assurances : un métier spécifique
- 34** Bien assurer un personnel de plus en plus mobile
- 35** Infarctus sur le lieu de travail – Jurisprudence
- 36** L'assurance construction et les responsabilités des constructeurs
- 37** Bien assurer les marchandises transportées par voie aérienne
- 38** Le transport de fret par air et la convention de Montréal
- 40** Les œuvres d'art et l'assurance, un univers particulier
- 41** La parafiscalité appliquée aux pensions
- 43** France : l'assurance vie peut-elle participer à la croissance ?
- 44** Office du DuCroire – Des produits et des solutions dédiés aux exportateurs



- 46** TCRé – De la flexibilité dans la gestion des risques

Ressources humaines

- 48** La maladie du salarié à l'épreuve des dernières évolutions jurisprudentielles

Bon à savoir

- 50** Le sort du contrat de travail à la fin du congé de maternité

Nouvelles technologies

- 52** Clever clicks for safer business (5^e partie) – e-banking et arnaques
- 54** Tango et Telindus : des offres convergentes pour les PME

A nos frontières

- 55** A31 bis : dans la dernière ligne droite
- 56** Le covotage pour les frontaliers : convivial ou trop contraignant ?

Golf

- 57** North & West Coast Links Golf of Ireland – Le paradis des links

Etapes gourmandes

- 58** Brasserie Plëss – Une carte brasserie empreinte de modernité

Auto

- 59** Volvo V60 – Un break à l'élégance nordique

Check-in

- 62** Escapade en Baie de Somme

Rencontre

- 64** Agnès Martin-Lugand : « *J'avais un contrat avec moi-même* »

66 Beauty case

68 Livres

70 Musique

Editeur / Régie publicitaire /

Media & Advertising S.à r.l.
104, rue du Kiem • L-1857 Luxembourg
Tél : (352) 40 84 69 • Fax : (352) 48 20 78

Directeur de la publication /

Rédacteur en chef

Isabelle Couset
E-mail : icouset@yahoo.com

Rédaction /

Fabrice Barbain, Isabelle Couset,
Gérard Karas, Sébastien Lambotte,
Michel Nivoix, Michaël Peiffer, Carol Thill

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction

de ce numéro / nyuko, BusinessMentoring, Netty Thines, Gérard Merveille, INFPC, M^e Marianne Rau, M^e Pierre Hédouin, CSL, Martine Borderies, Pierre Doyen, M^e Olivier Roumélian, M^e Gabrielle Eynard, M^e Maurice Macchi, M^e Céline Lelièvre, Cases et Audrey Laurent/lesfrontaliers.lu.

Mise en page / Romain Peiffer / weprint, Luxembourg

Impression / weprint, Luxembourg

Parution bimestrielle

Abonnements

1 an – 6 numéros : 39 EUR
2 ans – 12 numéros : 70 EUR

Media & Advertising S.à r.l. informe les lecteurs et abonnés du magazine qu'elle collecte des informations uniquement aux fins de la publication, gestion des abonnements et marketing. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification.



© 2015 – Media & Advertising S.à r.l. – Toute reproduction est interdite. Tous droits réservés. Des reproductions peuvent être autorisées en ligne par luxorr (Luxembourg Organisation For Reproduction Rights) - www.lord.lu

LUXCONTROL ET LÉON KREMER

UNE PLATE-FORME DE FORMATION CONTINUE



Les sociétés **Luxcontrol** et **Léon Kremer** ont lancé une plate-forme de formation continue : **LC ACADEMIE S.A.** (www.lc-academie.lu) qui offre non seulement une multitude de fonctionnalités et d'avantages pour optimiser la gestion des programmes de formation au sein des entreprises, mais surtout une grande capacité à adapter ses formations aux besoins spécifiques des clients.

Plus de 150 formations sont ainsi proposées autour des thèmes du développement personnel, du management, des RH, de l'environnement, de l'hygiène alimentaire, des normes, des réglementations, de la sécurité au travail, de la sûreté... Dotée d'outils innovants, LC ACADEMIE élargira rapidement son catalogue et son réseau de formateurs experts.

Fondée en 1978, Luxcontrol S.A. (www.luxcontrol.com) s'est développée d'un laboratoire local en un organisme national d'inspection et d'essais, puis en un prestataire de services techniques au niveau international. Contrôles, inspections, certifications, analyses et essais, formation et conseil forment la base de ses prestations et se déclinent dans les domaines de la sécurité, de la qualité, de l'hygiène et de l'environnement. Luxcontrol emploie 230 collaborateurs.

Créée en 1960, Léon Kremer S.à r.l. (www.demag.lu) a commencé son activité en tant qu'agence de DEMAG, un des leaders technologiques dans le domaine du levage et de la manutention. Aujourd'hui, la société aspire à être le premier choix sur son marché et de pouvoir proposer la solution la plus complète comme valeur ajoutée. C'est dans cette logique que s'inscrit le développement de son activité de formation depuis 2007. ✓

DELOITTE

TENDANCES 2015 EN MATIÈRE DE CAPITAL HUMAIN

La culture et l'engagement sont les principaux enjeux auxquels font face 91 % des

directeurs d'entreprise et 87 % des responsables RH du Luxembourg et dans le monde. Une culture d'entreprise forte est primordiale pour les responsables RH du Luxembourg afin d'attirer les bons profils d'employés et d'insuffler le changement sur le marché du travail. Pourtant, la majorité des entreprises ne prennent pas de mesures pour améliorer leur culture, et ce faisant, risquent de compromettre leur croissance future. Ces constats font partie des résultats-clés du récent rapport sur le Luxembourg de **Deloitte**, intitulé **Human Capital Trends 2015: Leading in the New World of Work (Tendances 2015 en matière de capital humain : diriger dans le nouveau monde du travail)**.

Les résultats du Luxembourg sont basés sur l'enquête **Human Capital Trends** de Deloitte relative aux tendances en matière de capital humain dans le monde, conduite parmi plus de 3.300 responsables des RH et des directeurs d'entreprise dans 106 pays. Il s'agit de l'une des enquêtes les plus importantes au monde dans le domaine des talents, du leadership et des défis en matière de ressources humaines. Outre l'analyse mondiale, le rapport relatif au Luxembourg comprend les réponses de 70 participants locaux. La culture et l'engagement ainsi que le leadership sont les premières priorités sur la liste des tendances au Grand-Duché et dans le monde, suivies de près par la formation et le développement, nouveau venu dans le top 3 des principales priorités. ✓

Les résultats des rapports relatifs au Luxembourg et au reste du monde sont disponibles sur <http://www2.deloitte.com/lu/hc-trends-2015>.

BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG (BIL)

VISION STRATÉGIQUE BIL2020



De g. à dr. : **Hugues Delcourt** (président du comité de direction), **François Pauly** (président du conseil d'administration), et **Pierre Malevez** (vice-président du comité de direction).

A l'horizon 2020, la **BIL** a pour ambition de renforcer sa position de banque multimétier en matière d'innovation et d'orientation

client. Pour réaliser cette ambition, elle s'est fixé des priorités stratégiques qui reposent sur deux grands axes géographiques : le Luxembourg et une sélection de marchés stratégiques à l'international.

Au Luxembourg, la BIL a pour objectif de capitaliser sur son modèle de banque multimétier et de consolider son ancrage auprès des clients particuliers, des entreprises et des institutions financières. En banque de détail, la BIL renforcera la segmentation de sa clientèle afin d'offrir une gamme de produits et services toujours plus adaptée à chaque segment cible et de répondre encore mieux aux besoins spécifiques de ses clients. En outre, elle mettra un accent tout particulier sur l'innovation, notamment en matière de Direct Banking ainsi que sur la digitalisation.

Un accent fort sera également mis sur la banque privée à Luxembourg, où la BIL entend augmenter ses parts de marché en offrant une proposition de valeur unique à ses clients, fondée sur les fortes synergies entre les différents métiers de la banque.

Quant au Corporate and Institutional Banking, la BIL renforcera sa position de banque incontournable sur les marchés traditionnels tels que l'immobilier et les PME. En parallèle, elle a l'ambition d'accroître sa pénétration dans de nouveaux secteurs innovants et en plein essor, tel l'ICT. Par ailleurs, la BIL accordera une attention particulière au segment de clientèle des institutions non bancaires servant le secteur financier, en mettant à leur disposition toute la palette de produits et de services dont dispose la banque.

Dans ses activités de marchés financiers, la BIL développera notamment sa proposition de valeur et ses services « banque pour les banques ».

A l'international, à travers ses activités de banque privée, la BIL concentrera ses efforts de croissance sur un nombre défini de marchés cibles dans 13 pays et régions. Une présence forte en Suisse étant primordiale pour un certain nombre de marchés stratégiques choisis, la BIL a pris la décision de renforcer sa présence en Suisse en rachetant les activités de KBL (Switzerland) Ltd.

La BIL annonce qu'elle restera fortement impliquée dans la vie culturelle et sociale du Luxembourg en se concentrant sur trois axes bien définis : l'art et la culture, l'éducation et l'innovation.

L'innovation constitue un élément-clé de la stratégie de la BIL à l'horizon 2020 et guidera, tel un fil rouge, l'ensemble des activités des quatre métiers de la banque. Consciente que la mise en œuvre du plan stratégique ne peut réussir qu'avec l'engagement de ses 2.000 collaborateurs, la banque mettra un accent particulier sur ses employés et sur la promotion d'une culture d'entreprise partagée de tous.

FERMETURE DE SES BUREAUX À SINGAPOUR



La **BIL** a annoncé le 13 mai dernier l'arrêt de ses activités à **Singapour** – débutées en 1982 – pour des raisons stratégiques. La fermeture de sa filiale à Singapour s'inscrit dans le cadre de la nouvelle vision stratégique **BIL2020** que la banque a récemment présentée.

Malgré le potentiel indéniable des marchés asiatiques sur le segment de la banque privée, la BIL a pris cette décision après avoir reconsidéré sa présence à l'international à la lumière de la nouvelle vision stratégique, finalisé les procédures requises et communiqué en interne aux 23 employés concernés.

De l'analyse réalisée dans le cadre de **BIL2020**, il est ressorti que ses activités de banque privée devaient se concentrer sur un certain nombre de marchés cibles prioritaires, notamment en Europe et au Moyen-Orient. Dans ce contexte, la banque analyse régulièrement la pertinence de son réseau international afin de répondre aux attentes de ses clients sur ces marchés cibles prioritaires. La BIL a ainsi récemment inauguré une succursale à Dubaï et annoncé le renforcement de sa présence en Suisse grâce à l'acquisition de KBL Switzerland.

LE TOUCH ID INTÉGRÉ À BILNETMOBILE

La BIL est la première banque au Luxembourg à intégrer **Touch ID**, la fonctionnalité de reconnaissance d'empreintes digitales

d'Apple à son application **BILnet Mobile**. Les clients peuvent donc utiliser Touch ID pour accéder encore plus rapidement aux mouvements bancaires de leurs comptes et cartes via QuickBanking™, sans devoir saisir le code PIN. QuickBanking™ est un service unique au Luxembourg de l'application BILnet Mobile qui permet, depuis son mobile, de consulter instantanément ses soldes de comptes et de cartes, d'accéder à ses derniers mouvements avec un code PIN, ou désormais via Touch ID, d'effectuer des virements très rapidement et même de retirer de l'argent au distributeur sans la moindre carte bancaire.

Dans un premier temps, Touch ID est uniquement disponible pour les détenteurs d'un iPhone récent (5s ou ultérieur), d'un iPad Mini 3 ou d'un iPad Air 2. ☑

www.bil.com

BGL BNP PARIBAS

CONSULTER SON COMPTE SUR L'APPLE WATCH

BGL BNP Paribas a développé une version allégée de l'application Web Banking pour l'**Apple Watch**. Grâce à cette application, qui est une première sur le marché luxembourgeois, le client peut consulter en un clin d'œil sur sa montre les soldes et derniers mouvements de ses principaux comptes sans saisir le moindre code grâce au mode Express View de l'application iPhone liée. ☑

www.bgl.lu

ING

POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE DE SON FUTUR SIÈGE



La cérémonie de **pose de la 1^{ère} pierre du projet Kons**, projet immobilier de 20.500 m², s'est déroulée le 22 avril dernier en présence de plusieurs personnalités du monde politique et économique. Sur ces 20.500 m² de surface hors-sol, 14.600 m²

seront dédiés à des bureaux, 2.400 m² à des commerces et 3.500 m² à des logements.

AXA Real Estate assurera l'Asset Management de l'actif pour le compte d'AXA Belgium, qui avait acquis, sous réserve de la livraison et de l'acceptation de l'immeuble, en juillet 2014, l'ensemble du projet Kons à ImmoBel, Besix Red et CLI.

Pour son nouveau siège luxembourgeois, la banque ING a déjà prélevé une surface de plus de 10.000 m². Les travaux devraient être terminés fin 2016. ☑

www.ing.lu

INDR

REMISE DU LABEL ESR À 23 ENTREPRISES



Lors de la **9^e cérémonie officielle de remise du label ESR** (Entreprise Socialement Responsable), organisée par l'**INDR** (Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises) le 20 avril dernier, **23 entreprises** (16 nouvelles et 7 entreprises relabellisées) ayant répondu avec succès aux critères de la démarche de labellisation de l'INDR ont reçu leur label.

Les **16 nouvelles entreprises labellisées** sont : AGILL S.A., Athlon Car Lease S.A., Dussmann Catering, Dussmann Lavador, Dussmann Security, Dussmann Service, HR2D, MindForest S.A., Ministère de l'Économie, Nouvelles Perspectives Emploi Groupe, Nouvelles Perspectives Emploi S.à.r.l., Nowina Solutions, NPE Construct' S.à.r.l., NPE IMMO S.à.r.l., Perspectives Emploi asbl et Raiffeisen.

Après une première période de labellisation de 3 ans, et soucieuses de s'engager dans une démarche d'amélioration continue, les **7 entreprises** suivantes ont obtenu le **renouvellement de leur label ESR** : ABL Luxembourg, Aviva Investors Luxembourg S.A., Banque Et Caisse d'Épargne de l'État, Dussmann Luxembourg, Luxplan S.A., PMC Agence Textile S. à r.l. et Steffen Holzbau S.A.

Depuis 2010, plus de 800 entreprises ont pu être sensibilisées à la RSE et 133 labels ESR, d'une durée de 3 ans, ont été décernés. Il y a actuellement 90 entreprises labellisées au Luxembourg. ✓

www.indr.lu

KETTERHILL UNE CHAÎNE ROBOTIQUE DE DERNIÈRE GÉNÉRATION



Dans le cadre de leur récent déménagement à Belval, les **Laboratoires Ketterthill** ont renouvelé la majeure partie de leurs analyseurs et ont investi dans une nouvelle chaîne robotique développée par la société GLP Systems (Allemagne). Ketterthill devient ainsi le 4^e laboratoire au monde à s'équiper d'un tel instrument, et le 1^{er} au Luxembourg. Ce système de dernière génération permet de traiter les 4.000 tubes quotidiennement.

Le concept de ce nouvel outil est basé sur des navettes autonomes et motorisées qui effectuent le déplacement des échantillons de sang dans les différentes zones du laboratoire, sur une piste de 200 m de long à double sens et 4 voies de circulation. 19 analyseurs sont directement connectés à la chaîne pour la réalisation des tests ainsi que 2 armoires réfrigérées de 10.000 places chacune pour la conservation des tubes.

L'un des avantages de cette chaîne robotique est de permettre une meilleure maîtrise du temps pour la réalisation des analyses : les résultats pourront être disponibles pour le patient et son médecin dans la journée, voire en moins de 2 heures en cas d'urgence.

La mise en production finale est prévue dans le courant de ce mois de juin, conjointement à la dernière vague de déménagement dans les nouveaux locaux situés 8, avenue du Swing à L-4367 Belvaux. ✓

www.ketterthill.lu

LUXAIR LUXEMBOURG AIRLINES

10 % DE PASSAGERS EN PLUS AU 1^{er} TRIMESTRE 2015

De janvier à mars 2015, **Luxair Luxembourg Airlines** a transporté 246.189 passagers, contre 223 865 durant la même période de 2014. Ceci après les chiffres solides enregistrés par la division Airline de Luxair-Group en 2014 : l'année dernière, Luxair Luxembourg Airlines a transporté 1.087.246 passagers, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2013.

Les capacités de Luxair Luxembourg Airlines ont augmenté de 15 % en 2014 et de 12 % au 1^{er} trimestre 2015. Les destinations vers Rome, Madrid, Nice, Barcelone et Munich sont désormais opérées en Boeing, tandis qu'un 7^e vol quotidien vers London-City et 2 vols hebdomadaires vers Dublin et Stockholm ont été ajoutés au programme. ✓

www.luxairgroup.lu

LUX-AIRPORT MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES



Photo- Luxair/Julien Bands

10 bornes d'enregistrement en libre-service ont été installées à l'**aéroport de Luxembourg**. Parmi ces 10 bornes toutes surmontées d'un écran dit *eye-catcher*, 5 sont aux couleurs de Luxair, dédiées exclusivement aux vols de la compagnie. Les 5 autres (modèles blancs) permettent l'enregistrement des passagers voyageant sur les compagnies KLM et SAS, et aussi Luxair.

Grâce à ces bornes, le passager effectue lui-même son enregistrement facilement ; si le passager n'a pas de bagage de soute, il n'a plus à se rendre aux comptoirs de check-in. Ces nouvelles bornes offrent surtout la possibilité d'imprimer l'étiquette bagage, de la coller soi-même pour ensuite se diriger vers les comptoirs Drop off et y déposer son bagage de soute. La carte

d'embarquement et l'étiquette bagage sont scannées par un agent.

En outre, si sa classe de transport le permet (classes affaires et plein tarif économie), le passager a la possibilité d'utiliser ces nouvelles bornes pour s'enregistrer lui-même sur un autre vol vers la même destination. Ainsi, un client à destination, par exemple, de Londres-City désireux d'avancer son départ, peut lui-même choisir un vol partant plus tôt (suivant les places disponibles) et imprimer la carte d'embarquement correspondante.

lux-Airport a aussi mis en place un mobilier moderne et fonctionnel après les contrôles de sûreté qui permet de faciliter la récupération des effets personnels. Des îlots ont été aménagés pour recevoir les nouveaux bacs contenant les objets déposés par les passagers en amont des contrôles. Ces bacs sont plus petits et plus légers, donc plus faciles à manipuler par les passagers. Des bancs ont également été installés pour les passagers qui ont dû enlever leurs chaussures afin de leur permettre de se rechauffer confortablement.

Ces innovations s'inscrivent dans la continuité de nombreuses améliorations déjà réalisées, telles que le Wi-Fi entièrement gratuit dans tout le Terminal, la suppression des contrôles de pièce d'identité avant le passage à la sûreté, l'extension de l'offre de restauration ou encore la mise en place de bornes de rechargement pour appareils électroniques. ✓

www.lux-airport.lu

DSM DI STEFANO MOYSE RENAUD LE SQUEREN PROMU



M^e Renaud Le Squeren

Depuis le 1^{er} mai dernier, **M^e Renaud Le Squeren** est associé du cabinet d'avocats **DSM DI STEFANO MOYSE**, qu'il a rejoint en 2008. Fort d'une expérience professionnelle de plus de 10 ans, il est

spécialisé en IP/IT et en commerce électronique. Il a développé une expérience spécifique en matière de protection de données en tant que consultant externe de la Commission Nationale de Protection des Données de 2005 à 2008. Il conseille également les clients en matière de droit immobilier, droit des sociétés et en droit commercial. ☑

www.dsmlegal.com

LUXEMBOURG INSTITUTE OF HEALTH

INAUGURATION DES NOUVEAUX LABORATOIRES



De g. à dr. : **Dr Jean-Claude Schmit** (CEO, Luxembourg Institute of Health), **Marc Hansen** (secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche), **Lydia Mutsch** (ministre de la Santé).

L'année 2015, au début de laquelle le CRP-Santé est devenu le **Luxembourg Institute of Health (LIH)**, marque un tournant dans l'histoire du premier institut de recherche biomédicale au Luxembourg. Des restructurations au niveau des départements de recherche ont été réalisées, créant une nouvelle dynamique autour de 3 domaines scientifiques : le cancer, l'infection et l'immunité ainsi que la santé des populations. Le déménagement de près d'un tiers du personnel en provenance de 3 sites différents vers la **House of BioHealth** à Esch-sur-Alzette fait partie de ces changements majeurs qui visent à faire progresser l'institut dans les années à venir.

Au sein de la House for BioHealth, qui héberge également des sociétés privées dont une spin-off du LIH, le personnel scientifique du LIH dispose désormais de près de 900 m² d'espace de bureau et de 2.000 m² d'espace de laboratoire. Ceci inclut un laboratoire de biosécurité de niveau 3 de 400 m², servant à conduire des expériences avec des agents infectieux comme le virus du SIDA ou le virus de la grippe. Une partie de la plate-forme

nationale de cytométrie de flux a également été transférée à la House of Biohealth. La plate-forme comprend plusieurs équipements de pointe pour l'analyse des cellules, une technologie unique dans la Grande Région.

« *L'institut reste actuellement dispersé sur plusieurs sites, ce qui n'est pas une situation optimale. Le gouvernement réfléchit activement à une possibilité de regrouper tout le personnel du LIH sous un même toit* », a déclaré la ministre de la Santé, Lydia Mutsch, lors de son allocution à la cérémonie d'inauguration du 4 mai dernier, précisant que le regroupement d'une partie des chercheurs à la House of BioHealth n'était qu'une solution transitoire. ☑

www.lih.lu

DELOITTE LUXEMBOURG

UN COMITÉ DE DIRECTION ÉLARGI ET UN NOUVEAU TAX PARTNER



Benjamin Collette



Bernard David



John Psaila



Christophe De Sutter

Pour faire face à la croissance rapide réalisée ces dernières années, **Deloitte Luxembourg** a élargi son **comité de direction** en intégrant **3 nouveaux membres** : **Benjamin Collette** (Advisory & Consulting Partner), **Bernard David** (Tax Partner) et **John Psaila** (Audit Partner). Le comité de direction compte désormais 9 Partners et se compose désormais comme suit : Yves Francis (Managing Partner), Vincent Gouverneur (Clients & Markets Leader), Sophie Mitchell (Audit Leader), Raymond Krawczykowski (Tax Leader), Joel Vanoverschelde (Advisory & Consulting Leader), Vafa Moayed (Risk and Reputation Leader), Benjamin Collette (Talent & Innovation Leader), Bernard David (Luxembourg International Tax Promotion Leader) et John Psaila (Quality & Risk Leader).

Afin de renforcer la dimension fiscale de l'entreprise, **Christophe De Sutter** a été nommé **Partner au sein du département fiscal** depuis le 1^{er} avril 2015. Il est spécialisé en fiscalité transfrontalière, en particulier sur les marchés américains et belges. Il a travaillé chez Deloitte Luxembourg pendant près de 13 ans, de 1999 à 2012. ☑

www.deloitte.lu

ALD AUTOMOTIVE

UNE APPLICATION MOBILE EN CAS DE SINISTRE

ALD Automotive propose à tous ses conducteurs l'application pour smartphone **ASSISTO**, le constat d'accident électronique, qui permet de remplir rapidement et facilement une déclaration d'accident, puis de l'envoyer immédiatement depuis son smartphone au service Assurances d'ALD Automotive.



Suite page 10 ⇨ ●●●

nyuko lance une 1^{ère} formation : *E-skills for women*

Au service de l'entrepreneuriat au Luxembourg, nyuko, qui a ouvert ses portes en avril dernier, a d'ores et déjà initié une nouvelle formation avec le soutien de JP Morgan et de l'Adem. Intitulée *E-skills for women*, elle s'adresse aux femmes désireuses de développer leurs compétences en informatique pour décrocher un job ou créer leur entreprise dans le secteur du numérique.

Fruit de la fusion entre deux spécialistes de l'accompagnement et des services aux créateurs d'entreprise, Business Initiative et The Impactory, nyuko développe toute une palette de services à forte valeur ajoutée dans le domaine de la formation, du réseautage, de l'accueil et de la levée de fonds. Quelques semaines seulement après son ouverture, à Hollerich, nyuko accueille déjà une vingtaine de *coworkers*. Une communauté composée de *start-upper* et d'entrepreneurs qui bénéficient de 400 m² d'espaces collaboratifs et dotés de tous les équipements nécessaires pour travailler ou débiter leur activité. « *Trop souvent les entrepreneurs se retrouvent seuls à gérer leur entreprise au quotidien. Chez nyuko, ils pourront sortir de cet isolement et rencontrer d'autres entrepreneurs ou futurs entrepreneurs* », précise Frédérique Gueth, Managing Director de nyuko.

L'équipe de nyuko travaille également à l'élaboration d'un vaste programme d'animation et de formation qui entrera en vigueur au mois de septembre.

Dans ce registre, une 1^{ère} formation a néanmoins d'ores et déjà été lancée avec le soutien de JP Morgan et de l'Adem : *E-skills for women*. Cette formation, qui a démarré le 1^{er} juin, s'adresse aux femmes qui souhaitent développer leurs compétences en informatique pour accéder à un emploi dans le digital ou créer une entreprise dans le secteur du numérique. Le *timing* est bon, comme le souligne Anne Collet, qui intervient lors de cette formation en tant que formatrice en développement d'applications Web : « *d'ici 2020, les experts estiment que 900.000 postes seront à pourvoir dans le domaine du codage et du langage en Europe. Ce sera certainement davantage* ».



Anne Collet,
formatrice en développement d'applications Web et coach au Wagon Brussels, une école spécialisée dans l'apprentissage du codage.

Accompagnées pendant un an

Au-delà de sa pertinence au regard de l'évolution de l'économie digitale, la formation *E-skills for women* se distingue également par son organisation et son contenu. L'approche est assurément originale. Si le programme de formation implique une présence de 3 semaines, c'est un accompagnement d'une année qui est proposé aux participantes. Concrètement, la formation comprend une série de 12 *workshops* d'initiation aux nouvelles technologies : introduction à la programmation, bases de Web design avec HTML/CSS, création graphique, social media, Web marketing avec des modules en développement personnel et sensibilisation à l'entrepreneuriat. A cela s'ajoutent 150 heures de *coworking* afin d'offrir aux participantes un environnement de travail stimulant, qui favorise notamment les échanges entre les *coworkers*. Puis, également, un accès pendant un an à des formations en ligne (modules digital, Web, entrepreneuriat...) et à l'ensemble des activités Sharing &

Learning de nyuko (voir ci-contre pour plus d'informations sur les services déployés par nyuko).

L'ambition comme moteur

Une quinzaine de femmes ont été sélectionnées pour participer à cette première formation. Plutôt que de focaliser sur le niveau d'études ou les diplômes, l'accent a été mis sur la motivation et les ambitions. Le fait, par exemple, d'avoir un projet professionnel dont la réalisation pourra être facilitée par l'acquisition de compétences dans les NTIC a été pris en considération. « *Les candidates ayant un projet de création d'entreprise font l'objet d'une attention particulière* », précise nyuko sur son site Internet. Une précision qui n'est pas une surprise, compte tenu du positionnement de nyuko, dont l'ambition première est de promouvoir l'esprit d'entreprise et de soutenir, très concrètement, l'entrepreneuriat au Luxembourg. ✓

Anne Collet : « Il faut démystifier le codage et le langage informatiques »

Formatrice en développement d'applications Web et coach au Wagon Brussels, une école spécialisée dans l'apprentissage du codage, Anne Collet animera deux formations dans le cadre de la formation *E-skills for women*.

Décrypter les bases du codage et du langage informatiques en quelques heures, cela relève du défi, non ?

Absolument pas. Ces formations sont courtes, en l'occurrence, 2x2 jours, mais c'est suffisant pour acquérir de bonnes bases, comprendre comment ces technologies fonctionnent afin de ne plus être spectateur, mais acteur. L'objectif est vraiment de démystifier le codage et le langage informatiques, et de révéler toutes les possibilités qu'offre la maîtrise de ces techniques. Nous aborderons également le Web design. Il s'agit de mieux cerner ce qui se passe derrière l'écran, de découvrir une formidable boîte à outils et d'apprendre à s'en servir pour passer à l'action.

Ces modules s'adressent-ils à toutes les participantes ou requièrent-ils une formation initiale ?

Le codage comme le langage informatique ne sont pas réservés à des ingénieurs ou des scientifiques. Nous ne sommes pas dans de la physique quantique. Il y a un cadre très figé dans lequel il convient d'évoluer. Il faut apprendre à le connaître et à le maîtriser. Apprendre également à découper un gros problème en petits problèmes pour les résoudre au fur et à mesure. Tout cela est accessible à toutes les personnes qui utilisent régulièrement un ordinateur. La seule véritable barrière est celle que l'on se fixe généralement soi-même. Peu importe la formation initiale, une personne motivée qui a envie de maîtriser ces outils pour ensuite créer et développer des projets, s'enrichira et progressera. Au-delà des aspects purement techniques, le codage est aussi une affaire de sensibilité et de créativité. Cette formation ouvrira des portes.

Se former au codage et au langage informatiques, c'est vraiment un avantage sur le marché de l'emploi ?

Les nouvelles technologies sont partout et révolutionnent, ou vont révolutionner, des pans entiers de l'économie : l'automobile, l'hôtellerie, le monde de la banque et de la finance..., les exemples ne manquent pas. D'ici 2020, les experts estiment que 900.000 postes seront à pourvoir dans le domaine du codage et du langage informatiques en Europe. Ce sera certainement davantage. Il reste également encore beaucoup de choses à inventer et à créer. La créativité est la bienvenue dans un monde qui bouge, mais être capable de concrétiser ses idées et ambitions, c'est encore mieux. La formation *E-skills for women* y participe.

Nyuko, une palette de services à valeur ajoutée

En fusionnant pour créer nyuko, Business Initiative et The Impactory ne se contentent pas d'additionner leurs expertises et savoir-faire. L'ambition est de générer de la valeur ajoutée au travers de trois grands pôles d'activités et de services.

nyuko sharing

nyuko propose un accueil à des entrepreneurs ou futurs entrepreneurs à la recherche d'un espace de travail partagé, dans la continuité des services proposés auparavant par The Impactory. Intitulé nyuko sharing, ce lieu se veut ouvert au travail collaboratif, dit *coworking*, aux échanges et au réseautage. Concrètement, nyuko c'est 400 m² d'espaces de travail individuels, de salles de réunions de 2 à 36 personnes, d'espaces de formation et de restauration. Un lieu de travail et d'échanges qui se veut aussi propice à la convivialité et au bien-être.

nyuko learning

Les programmes d'accompagnement et le coaching qui ont toujours été le cœur de métier de Business Initiative avec les parcours 1,2,3 GO et 1,2,3 GO Social seront renforcés avec la mise en place d'un parcours dédié à tout type de projet d'entreprise, dès septembre prochain. Cette activité portera la bannière nyuko learning. « *Au-delà de l'accompagnement, l'accent sera mis sur des formations qui ponctueront les parcours d'accompagnement. Elles seront ouvertes à tout type de public, intéressé de près ou de loin par l'entrepreneuriat. Elles seront également interactives et axées sur la pratique afin de développer les compétences entrepreneuriales universelles, communes à tous les dirigeants* », précise Frédérique Gueth.

nyuko funding

nyuko funding fait référence à l'ensemble des services et outils développés dans le domaine de l'accès au financement. Le programme Seed4Start, la plate-forme transfrontalière de capital-investissement de la Grande Région animée par Business Initiative avec différents partenaires, depuis 2012, s'inscrit dans cette dynamique. L'objectif en la matière est de renforcer les relations entre les entrepreneurs et les investisseurs de la Grande Région et au-delà.

Pour découvrir l'ensemble des services proposés par nyuko et être informé de tous ses projets, nyuko est actif sur les réseaux sociaux. Son site l'internet est également en ligne : www.nyuko.lu. A noter : pour être régulièrement informé de l'actualité de nyuko, il est possible de s'abonner à une *newsletter* mensuelle.

Elle garantit l'envoi d'une déclaration de sinistre complète et selon le modèle standard européen. Concrètement, les déclarations contiennent un maximum de données du véhicule et d'informations relatives à la police d'assurance, préremplies par ALD Automotive. A la première utilisation, le conducteur complète une seule fois ses coordonnées personnelles. Lors d'un accident, il n'a plus qu'à ajouter les détails du sinistre et envoyer la déclaration via son smartphone. Une copie est alors retournée par e-mail à chaque intervenant sous format PDF.

ASSISTO est une application multilingue. La synchronisation de la langue permet à chacun de rédiger sa partie dans sa langue maternelle et de recevoir une copie du constat complet dans la langue de son choix.

www.aldautomotive.lu

JOURNÉES PORTES OUVERTES AU LUXEMBOURG

LA 10^e ÉDITION SE DÉROULERA EN SEPTEMBRE PROCHAIN



La prochaine et 10^e édition des **Journées Portes Ouvertes luxembourgeoises** se déroulera les **19 et 20 septembre 2015**. Le succès de cette manifestation n'a cessé de se confirmer et de se renforcer au fil des années : en 9 éditions, ce sont 199 sociétés, organisations, institutions, ateliers et usines... de toutes tailles et de tous secteurs qui ont accueilli plus de 153.000 visiteurs.

Près d'une trentaine d'entreprises se sont déjà inscrites pour ce 10^e rendez-vous : Administration de la Gestion de l'Eau, Am Wäikeller, Auchan Drive Luxembourg, Autisme Luxembourg a.s.b.l., Auto Mécanique, Berl & Cie, Cakebox, Ceratungsten, Creos, Delta-Pneus, Goodyear Mold Plant, Gradel, L'Éclat de verre, Lëtzebuurger Déiereschutzliga a.s.b.l., Letzebuurger Stad Brauerei, Luxembourg Institute of

Health, No-Nail Boxes (Groupe Alipa), Oikopolis, Op der Schock a.s.b.l., Pains & Tradition, Pianos Kleber, Pouce et Compagnie, ProActif a.s.b.l., Salaisons Meyer, Streff, Weisgerber Construction Métallique et Yolande Coop.

Les entreprises intéressées peuvent contacter l'organisateur, Brain&More au (352) 26 84 71-1 – www.portes-ouvertes.lu.

LIST

LES LIVRAISONS DANS LE QUARTIER GARE ÉTUDIÉES À LA LOUPE



Photo-LIST

Dans le cadre du **projet européen LaMiLo – Last Mile Logistics**, les chercheurs du LIST ont publié le résultat d'une enquête menée l'an passé sur le transport de marchandises dans le quartier Gare de la Ville de Luxembourg.

Lancé en 2013 et cofinancé par le programme FEDER Interreg IVB NWE, le projet de recherche LaMiLo réunit 15 partenaires européens afin de rendre la livraison urbaine plus écologique et plus efficace. Le projet vise à promouvoir de nouvelles pratiques professionnelles pour les livraisons individuelles à domicile, dans les magasins ou dans les centres de distribution, mais également à simplifier la logistique des derniers kilomètres et introduire de nouvelles méthodes de distribution des marchandises par le biais d'un changement de comportement des compagnies privées, du secteur public et des consommateurs.

Le quartier de la Gare compte une vingtaine d'aires de livraison pour plus de 200 commerces. L'enquête révèle que les livraisons durent en moyenne 18 minutes.

Les commerçants sont livrés régulièrement du lundi au vendredi, essentiellement en matinée, ce qui favorise la perturbation de la circulation. Les marchandises livrées sont majoritairement des colis, néanmoins les palettes représentent 13 % des livraisons. L'enquête a mis en évidence les problèmes que rencontrent les livreurs dans leur travail quotidien.

Face à ce constat et sur base des résultats de l'enquête, plusieurs pistes d'amélioration visant à limiter les perturbations et à faciliter les livraisons ont été proposées par les chercheurs : un étalement des livraisons dans la journée, voire la nuit ; une amélioration du respect des aires de livraison ; une simplification de la signalétique des aires de livraison ; et une harmonisation de la réglementation des aires de livraison, les plages horaires et la signalisation verticale n'étant pas harmonisées à l'échelle du quartier.

Grâce à cette étude, des données sur les livraisons urbaines au sein de la Ville de Luxembourg existent. Elles ont été transmises aux autorités luxembourgeoises intéressées par la thématique dont le ministère du Développement durable et des Infrastructures qui réfléchit actuellement à de nouveaux modèles d'organisation des livraisons en ville, la Ville de Luxembourg et l'Union des Commerçants de la Ville de Luxembourg (UCVL).

Le rapport complet de l'étude est disponible sur www.list.lu/fr/projet/lamilo.

CBRE

UN DÉPARTEMENT WORKSPACE SOLUTIONS AU LUXEMBOURG

Après 6 années de présence au Luxembourg marquées par une croissance ininterrompue, **CBRE** a ouvert récemment une nouvelle ligne de service appelée **Workspace Solutions**. Ce nouveau département délivre des prestations en gestion de travaux d'aménagement pour compte de locataires et de propriétaires ainsi que la réalisation de *due diligence* techniques dans le cadre de vente d'immeubles.

Jusqu'à présent, une dizaine de chantiers ont été menés à bien sur le territoire luxembourgeois grâce au support du même département en Belgique. Cette ouverture s'inscrit dans la continuité du succès des départements Agency, Global Corporate Services et Capital Markets au Luxembourg.

Le département est sous la responsabilité de **Gérald Merveille**, Managing Director de CBRE, et sous la direction opérationnelle de **Christophe Daudigny**, ingénieur des mines. ☑

www.cbre.lu

RAMBORN

LE CIDRE LUXEMBOURGEOIS



Le 5 mai dernier a été officiellement lancé **Ramborn**, le **premier cidre Made in Luxembourg**. Ramborn est produit dans le Mullerthal avec des variétés de pommes traditionnellement luxembourgeoises, dont la pomme Rambo.

« L'idée de produire un cidre nous est venue lorsque nous avons pris conscience du potentiel que nous avons dans nos vergers, à Born. Le cidre est devenu une passion. Nous avons visité les plus grands producteurs et nous avons professionnalisé notre production en nous inscrivant à la Cider Academy, en Angleterre. Nous nous faisons accompagner par des spécialistes pour atteindre un niveau de qualité inégalable », expliquent les initiateurs du projet : **Carlo Hein**, **Gérard Bisenius** et **Gilles Dimmer**. Cette année, la capacité maximale est atteinte avec 40.000 bouteilles.

Avec un faible pourcentage d'alcool et sans gluten, Ramborn, est proposé en bouteille de 50 cl. Il est commercialisé via www.ramborn.com, dans quelques bistrot de référence et en vente directe lors d'événements. ☑

WORKMONITOR DE RANDSTAD

VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

D'après les derniers résultats du **Workmonitor** de **Randstad**, seuls 20 % des salariés qui travaillent au Luxembourg pensent que les enfants nés aujourd'hui vivront jusqu'à 100 ans.

Vivre plus vieux signifie plus d'années de retraite, mais pour pouvoir les financer, il faudra inévitablement travailler plus longtemps. 77 % des personnes interrogées dans le cadre de l'étude sont conscientes de ce fait. Mais au Luxembourg, ceci est loin d'être une évidence puisque plus d'1/3 des employés ne s'attendent pas à travailler plus longtemps. 91 % ne prévoient que très peu d'épargne (5 à 10 % de leurs revenus) en vue de leur retraite. Dans certains pays comme Singapour, l'Inde ou la Malaisie, près de la moitié des répondants déclarent vouloir épargner plus de 20 % de leurs revenus afin de bénéficier d'une retraite confortable.

Si les employés sont amenés à travailler plus longtemps, le nombre d'actifs de plus de 55 ans va inévitablement augmenter. Une solution préconisée par les experts est de laisser ces personnes travailler plus longtemps, mais moins d'heures. Les employés au Luxembourg sont plutôt en accord avec cette proposition : moins de la moitié d'entre eux pensent que les plus de 55 ans doivent travailler autant que les jeunes générations. Mais, ils sont d'avis que très peu d'entreprises ont mis en place des politiques pour attirer et retenir cette catégorie d'âge (29 %). Contrairement aux idées reçues qui sévissent dans de nombreux pays (notamment en Asie), au Luxembourg, les seniors ne sont ni perçus comme moins productifs (18 % des répondants se rangent à cette opinion contre plus de 60 % en Chine, Inde ou Malaisie), ni perçus comme davantage absents pour cause de maladie. Ce qui est d'ailleurs une réalité puisque des études démontrent que le niveau de productivité est similaire toutes générations confondues et que l'absentéisme est souvent moins élevé chez les plus de 55 ans que chez les jeunes.

Reste-t-on capable de décrocher un nouvel emploi et de s'adapter à un nouveau contexte de travail ? Il apparaît comme une évidence pour plus de 90 % des personnes interrogées au Luxembourg qu'il est nécessaire de continuer à se former quel que soit l'âge. Une mise à niveau des compétences tous les 5 ans permettrait, pour 84 % de l'échantillon, d'améliorer son employabilité. Cependant, plus des 2/3 des personnes interrogées au Luxembourg (68 %) estiment qu'il est plus difficile pour les seniors d'acquérir de nouvelles compétences. ☑

www.randstad.lu

WWW.SHELTERR.COM

POUR TROUVER UN BIEN IMMOBILIER

Le site Internet de **Shelterr** ayant été créé par des professionnels, les utilisateurs, tant particuliers que professionnels de l'immobilier, réalisent un gain de temps et d'argent, et naviguent très aisément sur la plate-forme. De nombreuses fonctionnalités sont actuellement en cours de développement et seront implémentées au cours des prochains mois. Celles-ci sont empruntées aux plates-formes incontournables de la sphère Web et immobilière au niveau mondial, et adaptées en fonction des contraintes et besoins du marché local.

Depuis le lancement de la plate-forme le 5 septembre 2014 en Belgique, Shelterr se développe à présent au Luxembourg et en France. ☑

LISER

UNE ENQUÊTE NOVATRICE QUI UTILISE GPS ET ACCÉLÉROMÈTRE SUR DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS

Dans le prolongement de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle (2012), le projet **CURHA (Contrasting Urban Contexts in Healthy Aging)**, dont le but est d'améliorer le bien-être des personnes âgées de notre pays, s'interroge sur les interactions entre environnement urbain, mobilité et santé.

Du point de vue de la méthode, en plus d'un questionnaire, la collecte des données est complétée par un dispositif innovant utilisant des GPS et des accéléromètres destinés à relever les données relatives aux lieux fréquentés et à l'activité physique. 500 personnes âgées de plus de 65 ans, sélectionnées de façon aléatoire dans les fichiers de l'IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) sont interrogées individuellement par les enquêteurs du LISER en ce moment et jusque fin septembre 2015.

Ainsi, le LISER va rassembler des données détaillées originales et mener des analyses quantitatives et qualitatives avancées afin de saisir la façon dont les caractéristiques des milieux urbains ont un impact sur la mobilité active, la participation sociale et le bien-être, qui sont des aspects essentiels du vieillissement en bonne santé ; et de contribuer à l'élabora-

tion d'une plate-forme internationale de recherche sur les liens entre l'environnement et le vieillissement en bonne santé.

Dans le cadre de ce projet cofinancé par le FNR (Fonds National de la Recherche), le LISER est associé à l'INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale, France) et au CR-CHUM (Centre de Recherche – Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, Canada). ☑

www.liser.lu

PWC LUXEMBOURG

LUXEMBOURG 2020 : UN MARCHÉ IMMOBILIER PROSPÈRE



Photo-PricewaterhouseCoopers Société coopérative

Selon le rapport **Luxembourg Real Estate 2020 : Les fondations du succès** publié par PwC Luxembourg, le paysage immobilier grand-ducal connaîtra de profondes évolutions au cours des 5 prochaines années. Le marché luxembourgeois a connu un développement rapide au cours de la dernière décennie, se démarquant de la plupart des autres pays européens. L'immobilier reste fortement marqué par la situation géographique et démographique unique du pays et cette tendance devrait se poursuivre à l'horizon 2020.

Selon PwC Luxembourg, 6 tendances se dégagent et il s'agit pour les acteurs du marché de les prendre en considération et adapter leur stratégie : l'immobilier de bureau et l'immobilier résidentiel enregistreront une croissance de l'ordre de respectivement 60 % et 50 % entre 2012

et 2020. Cette croissance sera notamment portée par le développement économique et l'augmentation des besoins en espaces de bureau et en main-d'œuvre ; à l'heure actuelle, le Luxembourg dispose de surfaces de bureau insuffisantes pour satisfaire la demande à venir. Si l'économie poursuit sa croissance au rythme attendu, les entreprises viendront à manquer d'espaces, créant une situation de pénurie ; la mobilité et les infrastructures de transport joueront un rôle central ; le marché locatif à Luxembourg-Ville et dans les communes voisines sera soutenu par l'arrivée de nouveaux résidents. De même, un nombre croissant de ressortissants luxembourgeois à revenus modestes se verront contraints de déménager en périphérie, voire dans les pays limitrophes ; la construction de logements collectifs prendra le pas sur la construction d'habitations individuelles afin de s'aligner sur les besoins et les budgets des ménages ; le marché luxembourgeois verra l'arrivée de nouveaux investisseurs privés et institutionnels, tels que les fonds de pension, tout en restant une destination de choix pour les particuliers fortunés

Selon ce rapport, le marché immobilier luxembourgeois peine à attirer de nouveaux investisseurs institutionnels et privés bien qu'il réunisse tous les critères. Les professionnels devront ainsi s'adapter aux attentes des nouveaux investisseurs pour rendre le Luxembourg encore plus attractif.

Le rapport **Luxembourg Real Estate 2020 : Les fondations du succès** est disponible sur www.pwc.lu.

LE PRIVATE EQUITY A LE VENT EN POUPE

Au cours des dix dernières années, le **Private Equity** a enregistré des performances supérieures aux autres classes d'actifs. 2014 aura été un cru d'exception pour le secteur. A l'échelle internationale, le Private Equity pèse près de **4 000 milliards USD**. La levée de fonds par les maisons de Private Equity s'est élevée à 537 millions USD et les réserves en cash disponible ont, quant à elles, augmenté de près de 12 %. Au Luxembourg, le secteur a largement prospéré à la faveur de la création, un an plus tôt, d'un nouveau véhicule : la société en commandite spéciale. Si le Private Equity est sous son plus beau jour depuis la crise, il lui reste tout de même

certain défis à relever, tels que la gestion des commissions et la réglementation, et de nouveaux territoires à conquérir. Pour la **15^e édition de son Private Equity Forum**, PwC Luxembourg a réuni plus de 200 professionnels de la Place pour faire un état des lieux du secteur et faire le point sur les enjeux à venir.

FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), la loi américaine sur la conformité fiscale des comptes à l'étranger, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014, imposant aux institutions financières étrangères (FFI (Foreign Financial Institutions)), dont fait partie le Private Equity, d'identifier les clients qui sont dans le champ de l'impôt américain. Les maisons de Private Equity devront fournir aux autorités fiscales luxembourgeoises les informations liées aux clients identifiés sous forme de *reporting* au plus tard pour le **30 juin 2015**.

S'inscrivant dans la lignée de l'échange d'informations, le Common Reporting Standard (CRS), applicable dès le **1^{er} janvier 2016**, requiert également une mise en conformité des maisons de Private Equity. Les opérateurs pourront largement s'inspirer du modèle I de FATCA, mais certaines différences s'appliquent, notamment en ce qui concerne le volume de *reporting*, plus important sous le CRS.

Pour les experts de PwC, 74 % des investisseurs internationaux devraient investir dans les fonds d'Europe occidentale au cours de cette année. ☑

www.pwc.lu

ING INTERNATIONAL SURVEY ET MOBILE BANKING

LE LUXEMBOURG DANS LA MOYENNE EUROPÉENNE

Selon la dernière étude **ING International Survey**, plus d'un tiers des résidents luxembourgeois (50 % (39 % + 11 %) contre 56 % (41 % + 15 %) pour la moyenne européenne) affirment utiliser/vouloir utiliser le mobile banking pour leurs opérations bancaires⁽¹⁾. Les Luxembourgeois sont donc dans la moyenne, en comparaison des 15 % et 58 % affichés respectivement par la Roumanie et les Pays-Bas.

Les résidents luxembourgeois sont les moins nombreux (71 %) à considérer que le mobile banking a changé leur manière de gérer leurs finances, contre 85 % pour la moyenne européenne et 94 % pour la

Suite page 14 ⇨ ●●●

Les sélections 2015 vont bon train



Bien implanté dans le paysage économique luxembourgeois, le programme BusinessMentoring continue de promouvoir les valeurs de partage intergénérationnel et de solidarité entre entrepreneurs, contribuant au succès du concept de mentorat d'affaires au Grand-Duché... un succès qui ne se dément pas à l'aube du lancement de sa 6^e édition.



Lawrence Veilleux, directeur - Développement du Réseau M, accompagné de la délégation luxembourgeoise (**Guylaine Bouquet**, **Alexandra Gosse**, **Sylvain Boucherat**, **Stéphane Etienne** et **Cédric Lorant**) en visite au Centre SAJE de Montréal Centre.

Cinq mois après avoir entamé ses sélections annuelles, la cellule BusinessMentoring est heureuse de compter déjà 12 nouveaux chefs d'entreprise dans ses rangs, qui bénéficieront d'un accompagnement par un mentor bénévole sur 6, 12 ou 18 mois.

Parmi les faits marquants du 1^{er} trimestre 2015, on retiendra notamment qu'un petit groupe de mentorés a eu la chance de participer à une première mission exploratoire de 3 jours à Montréal en mars 2015 (voir photo), dans le cadre du partenariat conclu entre la Fondation de l'entrepreneurship Québec – pionnière du mentorat entrepreneurial à l'international

via son Réseau M – et BusinessMentoring Luxembourg.

Rappelons que ce dispositif gratuit de mentorat pour entrepreneurs – déployé depuis plus de 5 ans à l'échelle nationale – a déjà permis à près de 70 dirigeants établis au Grand-Duché de Luxembourg de pérenniser leur activité, en entreprenant une démarche constructive basée

sur le développement de leur savoir-être managérial et sur la définition d'un projet d'entreprise durable.

Les entrepreneurs intéressés à participer à la 6^e édition du programme sont encore dans les temps pour déposer leur candidature en ligne, puisque les sélections seront ouvertes jusqu'au 15 septembre 2015.

Save the date

Le 3 décembre 2015, BusinessMentoring célébrera ses 5 ans d'existence à la Chambre de Commerce, à l'occasion d'une Cérémonie rétrospective ouverte au public. Plus d'infos à venir sur www.businessmentoring.lu.

⇒ ... Suite de la page 12

Turquie, qui caracole en tête en la matière. Ce positionnement du Luxembourg peut s'expliquer par l'adoption, plus tôt que ses voisins, du mobile banking : en effet, 36 % des utilisateurs de ce canal ont commencé à l'utiliser déjà en 2012 ou avant.

85 % des résidents luxembourgeois affirment posséder un smartphone (contre 75 % pour la moyenne européenne) et 77 % ont une tablette, ce qui place le Luxembourg largement en tête pour les possesseurs de tablette (49 % est la moyenne européenne). En tout, le Luxembourg est leader en possession de *mobile devices* au niveau européen, avec un taux de pénétration de 92 %.

Enfin, si l'on se penche sur l'utilisation par tranche d'âge, on constate que 72 % des résidents de 55 ans et plus n'utilisent pas le mobile banking (contre 63 % pour les résidents européens ayant la même tranche d'âge). Les raisons sont en premier lieu les craintes au niveau de la sécurité (42 % des résidents dans cette tranche d'âge), et le fait que le mobile banking (selon 42% des résidents interrogés) ne semble pas leur offrir d'avantage par rapport aux autres canaux de la banque. ✓

Plus de détails sur http://www.ezonomics.com/ing_international_survey/mobile_banking_2015.

(1) La question a été seulement posée aux sondés qui ont indiqué détenir un mobile (smartphone ou tablette). Vu ce changement dans la façon de poser la question, il est impossible de faire des comparaisons directes avec les taux de pénétration du mobile banking mentionnés dans les ING International Surveys de ces dernières années.

SWISS LIFE LUXEMBOURG

30^e ANNIVERSAIRE

Fondée en 1985, **Swiss Life Luxembourg** fait partie du groupe Swiss Life à Zurich. Elle est active sur le marché des affaires d'assurance vie collective locales et dans les affaires liées aux solutions d'assurance vie supranationales pour la clientèle patrimoniale. La gamme offerte englobe des solutions de prévoyance et de risque locales ainsi que des solutions de prévoyance professionnelle internationales pour les expatriés et les employés mobiles. Swiss Life offre également à la clientèle patrimoniale des assurances vie associées à des services de gestion de fortune à partir

du Luxembourg et ce, dans de nombreux pays européens.

Swiss Life Luxembourg compte aujourd'hui 125 collaborateurs de 20 nationalités qui proposent des solutions d'assurances *Made in Luxembourg* à des personnes privées fortunées ou à des multinationales du monde entier. ✓

www.swisslife.lu

VSE NET

UN STOCKAGE DE DONNÉES SÉCURISÉ ET BON MARCHÉ



Pour les clients de l'industrie, du commerce ou du secteur public, stocker leurs données à **Saarwellingen** (Sarre, Allemagne) présente de nombreux avantages : sécurité, flexibilité, proximité, efficacité et prix abordables, telles sont les caractéristiques du futur data center de **VSE NET**, société sœur de **Cegecom** et filiale du groupe **artelis**. Implanté dans le voisinage immédiat de la zone industrielle Dickenwald, ce site de 800 m² devrait entrer en service cette année.

Comme **Cegecom** dispose déjà de capacités de stockage dans deux grands data centers au Luxembourg, les données nouvellement hébergées à Saarwellingen peuvent également être stockées de manière sécurisée et redondante à Luxembourg.

Outre bien entendu la sécurité, ce nouveau centre de données est conçu sur base d'une structure éco-énergétique ultramoderne. Ainsi, pour les clients, les avantages sont multiples : baisse des coûts énergétiques et des coûts liés aux infrastructures matérielles informatiques. La surface disponible pour les serveurs se présente sous forme de racks construits de façon modulaire. L'éventail de services offerts s'étend du simple hébergement en passant par la maintenance et l'entretien jusqu'au package complet comprenant le fonctionnement de chaque serveur. Chaque client bénéficiera ainsi d'une solution sur mesure adaptée à ses propres besoins. ✓

www.cegecom.lu, www.vsenet.de

ADT-CENTER

AGNÈS COUPEZ, CONSULTANTE RH



Agnès Coupez

Après une expérience de 17 ans au sein d'Adecco Finance Legal et Ajilon HR Solution où elle était principalement spécialisée dans le recrutement de profils expérimentés et dans l'accompagnement et le développement de personnes, **Agnès Coupez** a rejoint le cabinet luxembourgeois de consultance en ressources humaines, formation et développement, **ADT-Center**, au sein duquel elle est en charge des volets recrutement, formation et *assessment center*. Elle est également la personne de contact pour l'approche RSE en entreprise.

ADT-Center a été fondé en 1999 par les associées Josiane Eippers et Joëlle Letsch. ✓

www.adt-center.lu

eTourEurope

9 CAPITALES, 9 JOURS



Lors de l'**eTourEurope**, un périple européen de véhicules électriques de 15 équipes conduisant des véhicules de série ou des véhicules prototypes pendant 9 jours à travers 9 pays et qui ont parcouru plus de 4.200 km en recourant uniquement à de l'énergie électrique (www.etooureurope.eu), les organisateurs avaient pour objectif

Suite page 16 ⇒ ...

Le Groupe Steffen rassemble ses activités

L'acteur luxembourgeois spécialisé dans les produits de bouche se dote d'une toute nouvelle infrastructure à Niederkorn. Steffen va y rassembler toutes ses activités afin d'être plus proche de ses clients, d'innover, d'améliorer à la fois le confort de ses employés et la qualité de ses services.



Le Groupe Steffen régale les papilles gustatives des Luxembourgeois depuis 1989. Au départ de Steinfort, le Maître Boucher qu'est Frank Steffen a largement diversifié ses activités, développant une enseigne de boucheries, une salaison, un service traiteur de haute qualité, la marque de jambon Lisanto, un restaurant... Jusqu'à présent, les activités du Groupe étaient largement décentralisées, sur cinq sites à Steinfort, Kleinbettingen et Hagen. « Notre volonté est désormais de réunir tous les artisans du Groupe sur un même site afin de profiter d'une émulsion de talents et d'expériences partagées », précise Tom Steffen, qui a rejoint son père à la direction de l'entreprise familiale.

Le Groupe Steffen a donc entrepris un vaste chantier à Niederkorn. La première phase vient d'être finalisée et inaugurée. « Cette première phase de regroupement des divers départements augure de belles améliorations des conditions de travail. La surface actuelle du hall, dédié au stockage, couvre 2.000 m² de surface au sol, soit un tiers du projet terminé », poursuit Tom Steffen. Une seconde phase de construction va débuter. Elle permettra à la production de s'installer sur près de 3.000 m². Enfin, la troisième phase entraînera le transfert des services administratifs. « L'ensemble de la qualité de nos services sera amélioré, avec

un meilleur travail des matières premières, que nous pourrons mieux sculpter au gré de ce qu'elles nous inspirent. Nous allons disposer d'un laboratoire d'experts passionnés afin d'ancrer définitivement notre signature dans les produits et recettes que nous proposons et qui visent l'excellence. »

Idéalement localisé

Le choix de la localisation ne doit rien au hasard. Niederkorn jouxte la ville d'Esch-sur-Alzette, qui connaît un réel essor. Mais surtout, la nouvelle implantation est à quelques minutes de l'autoroute et de la collectrice du Sud. « Cette implantation stratégique va offrir aux clients, fournisseurs et employés une grande facilité de déplacements à travers l'ensemble du pays, mais aussi vers la France, la Belgique ou l'Allemagne », commente Frank Steffen, qui sait mieux que quiconque l'importance d'une bonne logistique dans le secteur de l'agro-alimentaire ainsi que du service dans le milieu de l'Horesca.

Cette nouvelle installation deviendra donc le centre névralgique du Groupe, à la fois vecteur d'innovation dans l'univers des métiers de bouche et garant de la qualité sur l'ensemble de l'activité. Cet espace permettra un meilleur management de la qualité, avec la mise en œuvre de nouveaux outils de contrôles. « L'ensemble du

cycle de production est en permanence scanné par le département du contrôle de qualité et d'hygiène », explique Reynald Debargue, directeur Assurance Qualité au sein du Groupe Steffen. « Dès la réception des matières premières, un contrôle méticuleux de la qualité est effectué, mais aussi de la fraîcheur, de l'emballage, de la température de livraison de nos véhicules ou encore de la tenue du chauffeur-livreur. Rien n'est laissé au hasard. »

Qualité accrue

Avec ce nouvel outil, cette doctrine d'amélioration continue de la qualité pourra être encore mieux satisfaite. Une surveillance permanente, informatisée des températures sera facilitée, tout comme le stockage, la manutention des matières premières ou le nettoyage des infrastructures.

En 2014, le Groupe Steffen a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 17,4 millions, soit 1,4 million de plus que l'année précédente. Il compte 148 employés, dont 47 femmes. L'an dernier encore, le Groupe a servi 96.000 personnes et effectué un millier de prestations traiteur dans l'événementiel. Si la première partie de la nouvelle installation est fonctionnelle, l'ensemble, au terme des trois phases de construction, sera opérationnel à l'horizon 2017.

Sébastien Lambotte

⇒ ... Suite de la page 14

de démontrer les performances et l'agrément de la conduite électrique ainsi que de rendre l'électromobilité viable dans toute l'Europe.

Le dimanche 10 mai 2015, l'eTour Europe s'est arrêté et ce, pour la 2^e fois déjà, au Grand-Duché, cette fois sur le parking du Glacis. A cette occasion, les citoyens intéressés ont eu la possibilité d'explorer les véhicules du rallye, de s'entretenir avec les conducteurs et de se faire eux-mêmes leur opinion sur la qualité et les performances des véhicules électriques modernes.

Tom Krieps, le représentant de la Ville de Luxembourg et membre du conseil communal, a félicité tous ceux qui s'engagent pour une mobilité individuelle écologique et affirmé la volonté de la Ville de supporter l'électromobilité, en mettant à disposition des bornes de rechargement pour voitures électriques. ✓

TANGO

UNE CROISSANCE DE 9,5 % AU 1^{er} TRIMESTRE 2015



Sur les 3 premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires de la filiale de Belgacom au Luxembourg a atteint **31 millions EUR**, soit **une progression de 9,5 %** par rapport à la même période en 2014.

Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre d'appareils vendus, qui résulte essentiellement du renouvellement du contrat d'un grand compte, d'une part, et du succès des campagnes promotionnelles, d'autre part. De plus, le prix moyen des appareils vendus a augmenté de 12 %, ce qui témoigne à la fois du désir des clients Tango de profiter des technologies les plus récentes et de la qualité du réseau qui permet d'accéder aux services 4G et 4G+. Le chiffre d'affaires mobile a augmenté grâce à la croissance de la base de clients : 6.000 abonnés supplémentaires ont été enregistrés au 1^{er} trimestre 2015

par rapport au 1^{er} trimestre 2014. Le chiffre d'affaires de l'Internet fixe est lui aussi en hausse du fait de la migration de la base de clients de l'ADSL vers les services à très haut débit (fibre, VDSL) et bénéficie du soutien des offres « tout compris ». ✓

FONDATION KPMG LUXEMBOURG

ENCOURAGER LA COMMUNAUTÉ PHILANTHROPIQUE LUXEMBOURGEOISE



Lord Dr Michael Hastings, responsable international du département Citoyenneté, KPMG Global. Le 5 mai dernier, la **fondation de KPMG Luxembourg** a invité le responsable international du département Citoyenneté de KPMG Global, **lord Dr Michael Hastings**, et **Petra Penders** de la Fondation de Luxembourg afin d'inspirer les représentants de la communauté philanthropique luxembourgeoise. Des ONG et associations caritatives locales et internationales ont été mises au défi de repenser leur contribution à la prospérité à la lumière des prochains Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), qui remplaceront les Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG).

Pour Lord Dr Michael Hastings, il faut repenser radicalement le rôle des entreprises et leurs contributions à la prospérité. Petra Penders, quant à elle, s'est intéressée notamment au profil des philanthropes actuels et futurs.

Cet événement a coïncidé avec la célébration du million EUR que la fondation de KPMG Luxembourg a levé pour des œuvres de charité locales et internationales. Depuis sa création en 2009, la fondation de KPMG Luxembourg a fait don d'un montant agrégé de plus de 1 million EUR à des projets internationaux qui œuvrent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement du Forum Economique Mondial, incluant notamment l'éradication de la faim, la réduction de

la pauvreté et l'éducation universelle. De plus, la fondation KPMG Luxembourg a également soutenu des associations qui s'occupent des enfants issus de milieux défavorisés et de leurs familles au Luxembourg et dans la Grande Région. ✓

www.kpmg.lu

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG ET TOULOUSE SCHOOL OF ECONOMICS

UNE CHAIRE STABILITÉ AGRÉGÉE ET BANQUES CENTRALES



De g. à dr. : **Gaston Reinesch** (gouverneur, Banque Centrale du Luxembourg) et **Jean Tirole** (président, Toulouse School of Economics et Prix Nobel d'Économie 2014).

Le 18 mai dernier, le gouverneur de la **Banque Centrale du Luxembourg (BCL)**, **Gaston Reinesch**, et le président de la **Toulouse School of Economics (TSE)**, **Jean Tirole**, ont signé un **accord de coopération** visant la mise en place d'une Chaire intitulée **Stabilité agrégée et banques centrales**.

La Chaire, financée par la BCL, a pour objet de promouvoir la recherche de haut niveau en relation avec des sujets touchant les banques centrales. La coopération entre les deux institutions se fera à travers un ensemble de vecteurs dont notamment des publications communes, des tutorats, des formations, l'organisation de conférences et d'ateliers de travail ainsi que l'accueil mutuel de chercheurs à la BCL et à la TSE. La Chaire, qui réunit un ensemble de chercheurs de renom, autour des professeurs Jean Tirole et Patrick Fève, est mise en place pour une durée de 5 ans.

En mettant l'accent sur la politique macroprudentielle et la régulation bancaire, ce partenariat souligne le besoin flagrant de recherche académique dans ce domaine. ✓

www.bcl.lu, www.tse-fr.eu

SYSTEMAT LUXEMBOURG

ROGER WAGNER, GENERAL MANAGER



Roger Wagner

En mai dernier, **Systemat**, intégrateur de solutions et prestataire de services informatiques, a annoncé l'entrée en fonction de **Roger Wagner** en qualité de **General Manager** de Systemat Luxembourg PSF S.A.

Roger Wagner dispose d'une expérience de plus de 20 années dans diverses fonctions à responsabilités dont celles de Country Manager de Sun Microsystems Luxembourg, de General Manager de Brokat Benelux (solutions de banque en ligne) et de directeur général de l'Imprimerie Faber. ☑

www.systemat.com

EY

COMPORTEMENTS À HAUTS RISQUES ET EXPANSION INTERNATIONALE

Selon l'étude intitulée **Fraud and corruption – the easy option for growth?** conduite par **EY** auprès de 3.800 employés issus de grandes entreprises dans 38 pays, environ 33 % des sondés font état d'une pression accrue à laquelle est confrontée leur direction lors de tentatives d'expansion dans des marchés à hauts risques. Dans ces marchés, 61 % des sondés considèrent la corruption comme étant largement répandue et 37 % d'entre eux indiquent que les sociétés y surestiment souvent leur performance financière.

26 % des membres de la direction ayant participé à l'étude indiquent avoir eu connaissance des revenus de leur entreprise avant même la clôture de l'exercice – un type de comportement qui a d'ailleurs été au centre de nombreuses fraudes

ayant fait l'actualité. En outre, 21 % des sondés ont indiqué que la communication en termes de performance financière ne fait pas l'objet de transparence.

L'étude d'EY met en évidence l'absence de structure, même basique, visant à assurer une conformité efficace. 42 % des sondés indiquent que leur entreprise ne dispose pas d'une procédure anti-pots-de-vin et/ou anticorruption ou n'en n'ont pas connaissance. 36 % des sondés indiquent ne pas avoir suivi de formation spécifique dans ce domaine et 24 % indiquent que leur entreprise ne dispose pas de ligne d'appel pour les « dénonciations ».

Gérard Zolt, à la tête du département Fraud Investigation & Dispute Services (FIDS) auprès d'EY Luxembourg, conclut : « Les entreprises sont soumises à une forte pression pour assurer leur croissance et, dans ce marché, opérer en zone grise entre

marché légal et illégal peut apparaître aux yeux de certains comme une solution viable. Néanmoins, les résultats de cette étude démontrent que cette option est un mauvais choix et que la croissance peut tout de même être atteinte en gérant de manière appropriée les risques induits par la fraude et la corruption. Une mise en conformité efficace ne constitue donc pas un obstacle à la croissance; il s'agit plutôt d'une condition sine qua non pour une réussite durable. Au Luxembourg, il serait peu judicieux, pour cette économie principalement axée sur les exportations, que les faiblesses au niveau des contrôles internes menacent sa compétitivité ». ☑

Le rapport peut être consulté sur www.ey.com/FIDS.

www.ey.com/lu

Neobuild Innovation Center

Un bijou d'innovations technologiques

Inauguré le 11 juin dernier en présence de plusieurs membres du gouvernement, le Neobuild Innovation Center (NIC) est le 1^{er} pôle d'innovation technologique de la construction durable dans la Grande Région. Véritable laboratoire vivant, il donne une belle idée de ce que seront les constructions à l'horizon 2020. Visite des lieux avec Bruno Renders, directeur de l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment) et administrateur de Neobuild S.A.

Par qui et comment le bâtiment a-t-il été conçu ?

C'est ARCO - Architecture Company qui en a assuré la conception architecturale et Cocert S.A., notre agence sectorielle spécialisée dans l'efficacité énergétique des bâtiments et les énergies renouvelables, qui en a assuré le concept énergétique innovant. Le Neobuild Innovation Center est un bâtiment à énergie positive qui compte 2.200 m² répartis sur trois niveaux. Il a été conçu comme une vitrine des savoir-faire et des collaborations fructueuses de nos entreprises en matière d'innovation. Ainsi, le 1^{er} niveau est construit avec un prototype de prémurs à système d'isolation sous vide conçu avec Bétons Feidt. Les deux autres niveaux sont construits en bois. Au sein du bâtiment se trouve une Zone de Liaison Expérimentale (ZLE) dont certains éléments sont démontables. Un pan a été réalisé en paille-argile et l'autre en bois-ciment. Un mur végétal de 50 m² a été intégré dans cette partie, non seulement pour la fonction décorative, mais pour étudier techniquement sa fonction hygrométrique. Dans ce mur, sont cultivées également des herbes aromatiques qui sont utilisées dans notre restaurant. Cette ZLE accueille également 14 sortes différentes de verre. Ce bâtiment préfigure les bâtiments Zéro Energy de 2020 en postposant un chauffage à l'air et est équipé de 6 systèmes de ventilation différents, de systèmes de pompes à chaleur géothermiques ainsi que d'un éclairage recourant à 44 systèmes LED différents, le



Un mur végétal de 50 m² a été intégré dans la Zone de Liaison Expérimentale (ZLE), non seulement pour la fonction décorative, mais pour étudier techniquement sa fonction hygrométrique.



Le toit accueille une serre urbaine qui a pour objectif de proposer des solutions innovantes liées à l'économie circulaire.

but étant de montrer aux professionnels que tous ces systèmes existent et qu'ils peuvent être utilisés dans la conception des constructions de bâtiments passifs imposés par la réglementation pour 2020.

Vous avez également profité du toit...

En effet, nous avons poussé le concept jusqu'au bout afin de doter le bâtiment de fonctions nouvelles et nobles. Ainsi, la production d'énergie du NIC se fait via 4 systèmes de panneaux photovoltaïques. Le toit accueille une serre urbaine qui a pour objectif de proposer des solutions innovantes liées à l'économie circulaire. *L'Urban Farming* est effectivement une tendance lourde qui vise à doter les bâtiments de nouvelles fonctions nobles et à faire revenir l'agriculture au sein de nos villes. Ainsi, dans notre serre urbaine poussent salades, tomates et fraises cultivées en hydroponie, c'est-à-dire hors-sol. Les récoltes sont ensuite utilisées dans

notre restaurant d'entreprise. La serre sera également connectée sur la ventilation du bâtiment où l'air extrait est chargé en CO2 et en humidité. Nous étudions ainsi comment une serre moderne peut participer à la dépollution de l'air intérieur.

Même la salle de fitness a sa mission...

Tous les équipements sont effectivement connectés au réseau énergétique et la production est réinjectée dans le réseau. Une pile à combustible destinée à produire de la chaleur et de l'électricité est également installée.

Le Neobuild Innovation Center est officiellement inauguré, quelle est à présent sa vocation ?

Le NIC a tout d'abord une mission d'information à destination de toutes les entreprises, surtout des plus petites, pour lesquelles les processus de Recherche

et Développement sont généralement plus difficiles à mettre en place. Aussi, nous avons une mission de coaching en innovation qui permet à notre équipe de 5 ingénieurs d'accompagner toute entreprise/personne qui a une idée innovante, mais qui ne sait pas comment la finaliser techniquement et commercialement. Au sein des 3.200 entreprises du secteur de la construction, qui emploient quelque 54.000 personnes, nous savons d'expérience qu'il y a beaucoup d'idées qui ne demandent qu'à se concrétiser avec un petit coup de pouce. Une autre de nos missions très importante est le transfert des innovations technologiques. Et le NIC est un bel exemple des savoirs et des savoir-faire, qui va permettre à nos entreprises de se projeter non seulement dans les constructions de 2020, mais dans toutes celles du futur.

**Propos recueillis par
Isabelle Couset**

L'importance des hôtes et hôtessees d'accueil sur vos événements

L'expérience d'un participant à un événement débute à la réception de l'invitation, puis continue sur le site de votre manifestation lors de son entrée dans le parking. Rendre l'accès aisé fait partie intégrante d'une organisation efficace et de la satisfaction de vos invités. Pour prolonger cette expérience positive, il est crucial de faire appel à des hôtes et des hôtessees qualifiés.

Souvent commandés en dernière minute, vos hôtes et vos hôtessees sont cependant déterminants pour offrir une expérience unique aux participants de votre événement. En effet, c'est eux qui leur permettront de se sentir « uniques » et « spéciaux » en répondant à toutes leurs questions et demandes. Il est donc important de bien réfléchir aux profils souhaités, aux missions qu'ils/elles devront réaliser, à la mise en scène de l'accueil, de l'animation.

Présents tout au long de l'événement

Quand on pense hôtes ou hôtessees, on pense à parking, badges et accueil. Mais, ils peuvent être présents tout au long de votre événement pour, par exemple, passer le micro lors des conférences, guider les participants aux différents *workshops*, répondre aux questions et remettre les cadeaux en fin de journée. Ainsi, leur tenue devra permettre de les différencier, non seulement pour pouvoir les identifier, mais également pour participer au *look and feel* de votre manifestation.

Comment recruter ses hôtes et hôtessees ?

Travaillez avec des agences spécialisées est certainement un atout. Elles ne vous offrent pas seulement du personnel formé et multilingue, et un choix de tenues varié, mais vous conseillent avant tout sur l'organisation générale de votre événement et sur sa mise en scène. En fonction du genre d'événement ou d'animation (portes ouvertes, présence sur des foires), vous pourrez même aller plus loin et engager votre audience avec des animations, des concours. Plus la demande est faite tôt, plus l'agence pourra « coller » ses



propositions et son recrutement au profil souhaité. Bien que très flexibles, les agences sont plus efficaces quand elles ont quelques semaines pour trouver les personnes adéquates.

L'importance du briefing

Il est tout d'abord important de répondre aux questions : quoi, où, quand, qui, pourquoi et comment. Plus vous êtes précis, plus le personnel sera efficace. Précisez également le code vestimentaire qui doit être en adéquation avec le type d'événement que vous organisez. Il peut être intéressant de rappeler votre *corporate* avec un foulard de couleur, par exemple. Le jour J, un briefing sur place permettra aux hôtes et hôtessees de s'imprégner de votre événement et de découvrir la configuration des lieux pour répondre au mieux aux questions de vos invités.

Les détails de dernière minute

Pour éviter tout retard et imprévu, réservez les hôtes et hôtessees une heure avant votre événement. Ainsi, ils auront le temps de repérer les lieux et de se préparer. Si possible, fournissez-leur un plan d'accès

et réservez-leur des places de parking, ce qui évitera de gâcher de précieuses minutes.

Vos hôtes et hôtessees sont le fil conducteur de votre événement, c'est pourquoi il est important de soigner leur recrutement et le briefing. Se faire accompagner et conseiller par une agence spécialisée vous permettra d'augmenter l'impact de votre action/événement, de n'omettre aucun détail et de vous focaliser sur l'essentiel.



Netty Thines
Conseil en communication

Mediation S.A.

Dans quoi investir aujourd'hui ?

L'évolution économique locale et internationale des dernières années a fortement influencé les possibilités d'investissement. On constate que certaines alternatives de placement n'ont plus vraiment lieu d'être, par exemple à cause de la baisse conséquente des taux de rendement de l'épargne. Par conséquent les investisseurs doivent réfléchir à d'autres stratégies de placement.

Une possibilité négligée, mais ayant de nombreux avantages est l'investissement en immobilier professionnel. En effet, un investissement dans ce domaine offre un rendement intéressant et contribue à la diversification du portefeuille. D'autres avantages de cette classe d'investissement sont la sécurité, la stabilité ainsi que la transparence et la facilité de gestion. CBRE a analysé de manière détaillée cette classe d'investissement, dont vous trouverez la quintessence ci-dessous :

Rendement : les taux de rendement de l'épargne et des obligations n'ont jamais été aussi faibles. L'immobilier reste la classe d'actifs qui offre le rapport rendement/risque le plus élevé du marché. Les rendements bruts des différents secteurs professionnels sont particulièrement attractifs : bureau 5 % - 8 %, commerce 4,5 % - 7 %, semi-industriel 6 % - 9 %.

Diversification : suite à l'évolution du marché immobilier résidentiel, la diversification reste un facteur de sécurité incontournable. L'immobilier de bureaux, le commerce, les entrepôts, l'hôtellerie constituent de réelles alternatives. Il existe des objets d'investissement en immobilier professionnel dans toutes les gammes de prix, de 2 à 200 millions EUR.

Sécurité : le secteur de bureaux n'a jamais connu de vide locatif supérieur à 7 % depuis plus de 20 ans. Les zones du centre de Luxembourg-Ville ont des vides locatifs moyens de l'ordre de 2 %. Ce taux de vacance est encore plus faible pour le commerce et le semi-industriel.

Stabilité : la durée des baux professionnels est généralement longue et varie de 6 à 9 ans pour le bureau et le



Photo-CBRE

semi-industriel ; elle est de 10 à 15 ans pour le commerce.

Transparence : de nombreux et fréquents rapports sur l'immobilier professionnel à Luxembourg sont publiés et les valeurs de vente sont souvent communiquées dans la presse. Ces facteurs rendent le marché particulièrement transparent.

Facilité de gestion : plusieurs sociétés de gérance en immobilier d'affaires existent à Luxembourg. Celles-ci sont composées d'un personnel qualifié et dispensent une approche professionnelle de la gestion immobilière.

TVA : la hausse du taux de TVA de 3 % à 17 % pour les investisseurs en immobilier résidentiel va avoir un impact négatif sur les rendements locatifs. Par ailleurs, si le nombre d'acheteurs diminue dans l'immobilier résidentiel, il sera plus difficile de compenser le faible rendement locatif par une plus-value à la revente. L'immobilier professionnel quant à lui n'est pas concerné par ce changement fiscal. ☑

Gérald Merveille
Managing Director

CBRE (Luxembourg) S.A.



Accès à la formation professionnelle continue : des inégalités persistantes entre les salariés

Selon les dernières données de l'Observatoire de la formation, un salarié a suivi, en moyenne, 4,3 formations en 2013, au sein des entreprises qui sollicitent la participation de l'État pour le financement du plan de formation.

Le nombre de formations suivies est stable par rapport à l'année précédente. S'il existe des inégalités concernant l'accès à la formation selon la taille et le secteur d'activité des entreprises, elles se creusent selon la catégorie socioprofessionnelle et s'estompent entre hommes et femmes.

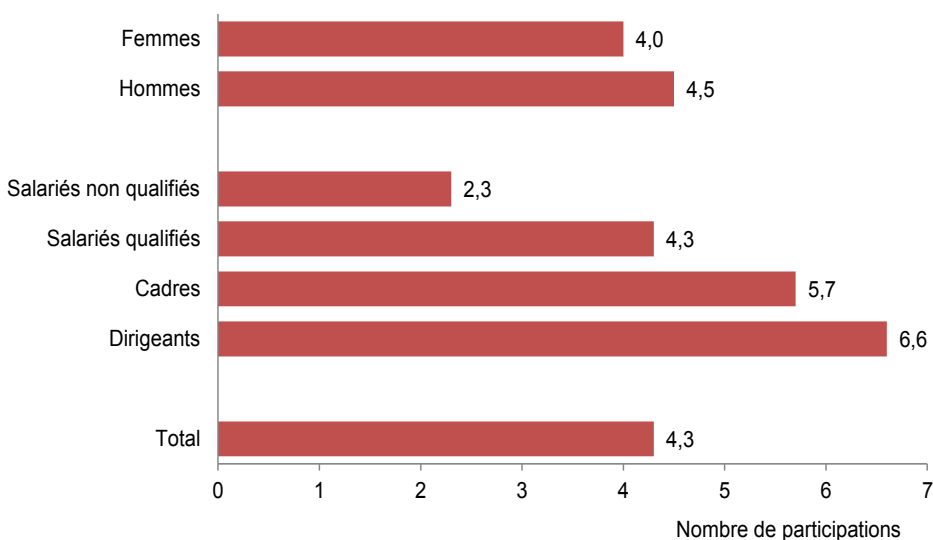
La formation profite toujours plus aux dirigeants et cadres

En 2013, avec respectivement 6,6 et 5,7 formations en moyenne par an, les dirigeants et les cadres suivent plus de formations que les salariés qualifiés (4,3) et que les salariés non qualifiés (2,3). Les inégalités en matière d'accès à la formation se creusent en faveur des catégories socioprofessionnelles supérieures. Par rapport à 2012, l'accès à la formation des dirigeants et des cadres progresse (+ 0,5 et + 0,3 formation), alors que celui des salariés qualifiés ou sans qualification diminue (- 0,2 et - 0,3 formation). Les stratégies de développement des compétences au sein des entreprises continuent donc de bénéficier davantage aux catégories socioprofessionnelles supérieures.

L'inégale participation entre hommes et femmes se réduit

Comme en 2012, les hommes sont plus favorisés que les femmes (4,5 formations, contre 4). Néanmoins, l'écart tend à se réduire en 2013 : l'accès à la formation des femmes est en hausse (+ 0,2 formation),

Nombre moyen de participations à des formations par salarié selon le sexe et le statut professionnel - 2013



alors que celui des hommes baisse (- 0,2 formation). L'écart persistant entre hommes et femmes reflète sans doute l'évolution des trajectoires professionnelles, généralement plus favorables aux hommes, aussi bien que la préférence des employeurs pour les collaborateurs à temps plein, plus souvent masculins.

Dans la plupart des secteurs d'activité, la situation est à l'avantage des hommes, même si les femmes participent désormais à un plus grand nombre de formations que leurs homologues masculins dans les secteurs *Construction ; Information et*

Communication ; et Activités spécialisées, scientifiques et techniques.

Par ailleurs, les résultats sont contrastés selon la taille des entreprises. Dans les petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés), les femmes participent à autant ou plus de formations que les hommes. Dans les entreprises de plus grande taille, la situation s'inverse. Les inégalités sont les plus marquées dans les très grandes entreprises (1.000 salariés et plus) : les hommes participent, en moyenne, à 7,8 formations, contre 5 pour les femmes. ☑

Moovenails : l'innovation jusqu'au bout des ongles

Professionnelle de la beauté, Alexandra Gosse a créé Moovenails, un concept innovant de bar à ongles. Son ambition est d'ouvrir une dizaine de spots d'ici un an au Luxembourg, mais également en France et en Belgique. Pour commencer.

« Moovenails est l'aboutissement de deux ans de travail. Deux années durant lesquelles nous avons affiné le concept et l'avons testé auprès d'un panel de clientes pour le valider. Les retours ont été excellents. Le premier Moovenails qui a ouvert ses portes, début mai, au Knauf Shopping Center de Pommerloch (un showroom est également installé à Strassen), va nous permettre d'affiner encore notre offre. Nous sommes à l'écoute des clientes », souligne Alexandra Gosse, esthéticienne et chef d'entreprise, qui est à l'initiative de la création de Moovenails.

Nouvelles technologies et modularité

Moovenails est un concept innovant dans le domaine du bar à ongles. Il en dépoussière l'approche avec de multiples innovations. L'univers a tout d'abord été soigné. Il fait appel aux nouvelles technologies. Grâce à un écran interactif et à un logiciel développé tout particulièrement pour Moovenails, la cliente cale elle-même son rendez-vous et peut déjà sélectionner les soins et les produits (y compris les couleurs du vernis) qu'elle désire. Le design a également bénéficié de toutes les attentions puisque l'ensemble du mobilier a été dessiné sur mesure. Il se compose d'un bar équipé de deux postes de travail, de tiroirs et de plateaux qui permettent un accès facile à l'ensemble des produits, de prises permettant de recharger les téléphones portables, sans oublier la fontaine distribuant des crèmes et des produits de gommage.

Pensé pour les clientes et les professionnelles

« Le défi était de concevoir un mobilier à la fois esthétique, confortable et pratique

tant pour la clientèle que pour les esthéticiennes afin d'assurer une prestation rapide et de grande qualité. Tout cet univers devait également être mobile. L'ensemble tient sur 12 m². Il se monte et se démonte en un clin d'œil », précise Alexandra Gosse. Une modularité importante quand on sait que l'ambition d'Alexandra Gosse est d'ouvrir des Moovenails dans des endroits tels que les centres commerciaux, les hôtels de luxe ou les aéroports. Et cela en son nom propre, mais également via de la franchise. S'il répond aux attentes des femmes qui veulent pouvoir s'accorder une pause beauté et se faire chouchouter entre deux rendez-vous, quand elles en ont envie, en toute liberté, le concept Moovenails a également été pensé pour intéresser les professionnelles de l'onglerie et de l'esthétique en quête de nouveaux relais de croissance pour leurs activités.

A l'international

Après l'ouverture de deux adresses au Luxembourg, l'ambition est d'ouvrir une dizaine de Moovenails d'ici un an. Au Grand-Duché, mais pas uniquement. « Nous sommes actuellement en négociation pour en créer au Luxembourg, en France et en Belgique. Je suis confiante car les demandes d'informations se multiplient. L'ambition, à long terme est d'ouvrir des Moovenails dans toute l'Europe, voire dans le monde », indique Alexandra Gosse qui ne s'est pas lancée seule dans cette aventure. Professionnelle de la beauté et chef d'entreprise – elle a fondé et dirige aujourd'hui encore l'institut de beauté Alena –, la dirigeante s'est entourée d'une petite équipe et d'un partenaire financier.



Alexandra Gosse, créatrice du concept Moovenails.

Photo-Moovenails

Au Starbucks

Quant à l'idée qui a déclenché cette aventure entrepreneuriale, elle a germé à Paris. « L'idée m'est venue un jour, alors que j'attendais pour prendre mon train à la gare de l'Est à Paris. J'étais au Starbucks. Les vendeurs passaient beaucoup de temps à conseiller des consommateurs indécis, ce qui fait que les autres clients avaient le sentiment de perdre le leur. Cela m'a fait penser à des situations que je rencontre à l'institut, notamment en ce qui concerne le temps que l'on consacre à conseiller un client au détriment de la prestation elle-même, lors d'un rendez-vous délimité dans le temps. Je me suis dit qu'il était possible de faire autrement en faisant en sorte que cela soit plus rapide et plus agréable pour le client comme pour le personnel, mais tout en conservant une prestation de qualité », conclut Alexandra Gosse. ✓

Fabrice Barbian

www.moovenails.com

L'assurance luxembourgeoise a le sourire

Début mai, l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA) a dévoilé les résultats 2014 du secteur. Tous les marchés sont à la hausse. Les primes émises dépassent les 26 milliards EUR, soit 10 milliards EUR de plus qu'en 2011. De quoi réjouir les professionnels, même si l'ACA pointe quelques nuages à l'horizon.



L'assurance luxembourgeoise se porte bien comme le confirment les résultats 2014 du secteur. Le chiffre d'affaires global s'établit à 26,47 milliards EUR, soit une progression de 18,88 %. Le résultat après impôt atteint 367 millions EUR. Les assureurs luxembourgeois ont donc le sourire. « C'est une bonne année », a précisé Marc Lauer, président de l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA), lors de la présentation des résultats de l'année 2014. Au niveau national, le marché Vie enregistre une progression exceptionnelle de 62,28 % par rapport à 2013 pour franchir le cap des 2 milliards de primes

émises (2,04 milliards). « Une augmentation très substantielle est notamment due à des affaires uniques et exceptionnelles », précise l'ACA, histoire de souligner que cette forte progression ne s'inscrit pas dans une tendance durable. En ce qui concerne le marché Non-vie (assurances automobile, maison...), il est aujourd'hui mature. Il évolue néanmoins de 2,19 %, toujours sur un an, pour atteindre 843 millions EUR. A l'international, le marché Non-vie enregistre également de belles performances puisqu'il progresse de 7,31 % pour atteindre 1,96 milliard EUR. Mais le principal marché des assureurs luxem-

bourgeois reste, bien entendu, celui de l'International vie. « De par un encaissement de primes à hauteur de 21,62 milliards EUR, le marché International vie reflète une année remarquable (+ 17,81 % par rapport à 2013) malgré un environnement conjoncturel morose », souligne l'ACA.

La Belgique ne joue pas le jeu

Cette progression est liée au positionnement d'acteurs luxembourgeois sur de nouveaux marchés situés en dehors de l'UE. Ces derniers affichent une hausse de 14 %. Mais la croissance est surtout importante sur deux marchés traditionnels :

l'Italie et la France. En 2014, 36 % du total des primes collectées à l'international l'ont été en France, ce qui représente près de 8 milliards EUR, contre environ 6,5 milliards en 2013. A titre de comparaison, l'Italie, le deuxième marché le plus important, représente un peu moins de 4 milliards EUR de primes. A noter néanmoins que si la grande majorité des marchés étrangers sont à la hausse, le marché belge, avec un peu plus de 2 milliards EUR de primes encaissées, est en retrait. « *Ce pays impose notamment à ses ressortissants qui ont une assurance vie au Luxembourg de le préciser sur leur déclaration d'impôts, ce qui n'est pas le cas si cette assurance est celle d'une compagnie belge. Cela ne change rien car les citoyens européens sont libre de souscrire une assurance où bon leur semble mais, bien entendu, ça jette le trouble dans la tête des gens* », explique Marc Hengen, administrateur délégué de l'ACA. L'Association a d'ailleurs profité de la présentation des résultats de la profession pour lancer un appel au gouvernement afin qu'il fasse échec à ces tendances protectionnistes.

Trop de réglementation...

Au registre des défis ou des préoccupations liées à la réglementation susceptibles de freiner leur croissance, les assureurs pointent également l'accumulation des réglementations : Solvabilité II, PRIIPS, MIFID II... « *Si chacune de ces réglementations poursuit l'objectif très louable de la protection des consommateurs, prises dans leur ensemble, elles tendent cependant à se juxtaposer et à se chevaucher. In fine, elles risquent donc de surcharger les consommateurs d'informations multiples et redondantes, et elles n'atteignent pas le but de rendre les produits d'assurances plus compréhensibles pour les preneurs d'assurances* », souligne l'ACA. L'accumulation a également une autre conséquence, elle « *impacte négativement les frais généraux* », et fragilise les petites compagnies. « *Nos estimations tablent sur des charges équivalentes à environ 5 % des chiffres d'affaires* », précise Marc Hengen.

Pension et réforme fiscale

« *Il ne faut pas perdre de vue que la réforme récente du 1^{er} pilier aura pour effet au final de réduire les prestations versés à ce titre, de 15%* », rappelle l'ACA.

Pour compenser la baisse des pensions qui pourrait encore s'accroître à l'avenir, compte tenu de l'évolution démographique, l'ACA plaide pour un « soutien » plus actif en faveur du 2^e pilier (pension complémentaire financée en grande partie par l'employeur) et du 3^e pilier (prévoyance personnelle).

En ce qui concerne le 2^e pilier, l'ACA réclame deux mesures. Primo, que les « *laissés-pour-compte* » actuels, comprendre les indépendants, les professions libérales, mais également les salariés dont l'employeur n'a pas mis en place un régime complémentaire, puissent y avoir accès. Secundo, les assureurs souhaitent que le montant déductible au titre des cotisations personnelles soit augmenté en relevant le plafond de 1.200 EUR à au moins 1.600 EUR par an.

Pour le 3^e pilier, là encore, l'ACA revendique que « *les taux de déductibilité fiscale des primes d'assurances soient substantiellement revus à la hausse* », sans préciser où doit se situer le curseur.

Une nouvelle charte

En 2013, l'ACA avait élaboré une charte dans laquelle ses signataires s'engageaient à aider leurs clients à se conformer, si besoin, aux obligations fiscales déclaratives de leur pays de résidence. Ce faisant, les assureurs confirmaient leur attachement à une transparence fiscale complète. En 2015, l'ACA fait un pas supplémentaire en ce sens avec la Charte de Qualité 2.0 (sur l'assurance vie) que doit obligatoirement adopter l'ensemble de ses membres. « *Cette nouvelle charte érigée en règle de conduite met l'accent sur des exigences renforcées en matière de transparence fiscale* », précise l'ACA. Au registre des exigences, la nouvelle charte précise, notamment, que « *chaque compagnie est requise d'adopter une procédure afin d'obtenir l'assurance raisonnable que ses clients respectent les obligations fiscales qui leur sont applicables via notamment l'obtention d'une déclaration de conformité fiscale* ». Dans un autre registre, il est indiqué que la compagnie s'engage à mettre à disposition « *toutes les informations nécessaires pour justifier le contenu du contrat des clients afin que ceux-ci s'acquittent de leurs obligations fiscales* » ou bien encore que « *les compagnies d'assurances vie s'engagent à recruter du personnel dont les valeurs d'intégrité et d'éthique sont exemplaires* ». Rien de révolutionnaire en somme, mais pas inutile de mettre tout cela par écrit. L'intégralité de la charte est consultable sur www.aca.lu.

2014 a été une bonne année, mais quelques nuages se profilent à l'horizon. Cela dit, le marché de l'International vie offre assurément encore un énorme potentiel. Pour se positionner, les assureurs profitent notamment des missions économiques organisées par Luxembourg for Finance avec, dans leurs bagages, le « triangle de sécurité » qui impose que les actifs des

assureurs luxembourgeois soient déposés dans une banque dépositaire agréée par le Commissariat aux Assurances, donc séparés physiquement et juridiquement de ceux de la compagnie d'assurances. A l'étranger, ça rassure, notamment les plus fortunés. ☑

Fabrice Barbian

Les courtiers en assurances : séduire et convaincre

En froid avec le Commissariat aux Assurances il y a deux ans, l'Association Professionnelle des Courtiers en Assurances au Luxembourg affirme que les tensions sont aujourd'hui apaisées. Au registre des bonnes nouvelles, le chiffre d'affaires des professionnels est également en hausse. Mais pas question pour autant de rester les bras croisés...

Intermédiaire non lié à une compagnie d'assurance, le courtier conseille son client sur la couverture la mieux adaptée à ses besoins, compte tenu de multiples facteurs : familiaux, financiers, économiques, comptables... Si le métier de courtier en assurances est bien identifié dans bon nombre de pays européens, au Luxembourg, il doit encore gagner en notoriété. Fin 2014, l'Association Professionnelle des Courtiers en Assurances au Luxembourg (APCAL) a initié une campagne de notoriété à cet effet. Différentes initiatives ont été prises en la matière : une chronique sur RTL Radio, la publication d'une brochure pratique et un relooking complet du site Internet. « *Notre ambition est de mieux faire connaître le courtage en assurances aux particuliers. Cette campagne intervient au bon moment. Depuis quelques mois déjà, les courtiers annoncent une évolution positive de leurs chiffres d'affaires, ce que confirme le Commissariat aux Assurances (CAA)* », explique Edouard Georges, courtier en assurances, mais également en charge des affaires juridiques de l'APCAL qui fédère 70 professionnels. Cette association représente environ 70 % de la profession et 90 % du chiffre d'affaires total.

Dialogue et fermeté

Les relations avec le CAA se sont également apaisées. En 2013, dans l'optique de mieux protéger le consommateur, le CAA lançait un statut réglementé (Professionnel du Secteur de l'Assurance – PSA), à l'image de ce qui se fait déjà pour les Professionnels du Secteur Financier (PSF). Un statut qui s'accompagne de règles plus strictes en matière de reporting et qui, sur le plan



Raymond Lang, président, Association Professionnelle des Courtiers en Assurances au Luxembourg (APCAL). Photo-APCAL

financier, impose aux acteurs de posséder des fonds propres pouvant aller jusqu'à 125.000 EUR : 50.000 EUR pour les courtiers (personnes physiques) et 125.000 EUR pour les sociétés de courtage (personnes morales). Une obligation que dénonçaient alors vivement les courtiers. Primo, car les exigences financières étaient totalement déconnectées des réalités, la majorité des petits courtiers ne pouvant en aucun cas réunir cette somme. Secundo, car ces exigences financières ne se justifiaient en rien aux yeux des courtiers dans la mesure où ils n'encaissent pas d'argent de la part de leurs clients. « *Nous entretenons aujourd'hui de bonnes relations avec le CAA. L'APCAL*

est représentée dans diverses commissions consultatives. L'Association profite ainsi d'un droit de discussion avec une participation active, dans la mesure du possible, aux règlements destinés au monde du courtage au Luxembourg », précise Raymond Lang, président de l'APCAL, « *L'Association poursuit cependant sa politique d'opposition quant aux obligations disproportionnées infligées aux courtiers dans la loi 6398 ainsi qu'au projet 6456 (LSA). Un dialogue avec les élus est constamment entretenu pour faire valoir nos arguments* ». Comprendre que, pour l'heure, les courtiers ont obtenu un délai (5 ans) pour réunir ces fameux 50.000 ou 125.000 EUR et que le dialogue se poursuit en ce qui concerne les ratios de solvabilité évoqués dans le projet de loi 6456, entrant dans la transposition de Solvabilité II.

Attention « fragiles »

Défendre leurs intérêts et mieux faire connaître leurs activités, les courtiers y sont d'autant plus attachés que si les affaires se portent un peu mieux, la concurrence est rude et surtout inégale. Les plus petites structures restent fragiles. « *Au Luxembourg, les courtiers doivent supporter des charges plus importantes que les professionnels des pays voisins. C'est dommageable pour nous, mais également pour l'économie nationale. Les jeunes courtiers ne sont pas incités à créer et à développer leur activité au Luxembourg* », affirme Edouard Georges qui, comme d'autres petits courtiers, s'est associé à un confrère pour réduire ses frais, « *d'autres courtiers ont choisi de s'installer à l'étranger* ». ☑

Fabrice Barbian

A la tête du Commissariat aux Assurances, Claude Wirion s'inscrit dans la continuité

Au début de cette année, Claude Wirion a pris la succession de Victor Rod à la tête du Commissariat aux Assurances. Il revient avec nous sur ce passage de flambeau, dresse les enjeux actuels du secteur, tire un premier bilan de la loi PSA...

Vous avez pris la succession de Victor Rod à la tête du Commissariat aux Assurances. Comment s'est déroulée cette transition ?

La prise de fonction s'est très bien passée, dans la mesure où j'ai été le bras droit de Monsieur Rod pendant longtemps et que je connais l'institution depuis une vingtaine d'années. Certes, ma désignation n'a été validée que quelques jours à peine avant le départ effectif de Monsieur Rod. Un temps de préparation un peu plus long aurait été le bienvenu. Je me suis cependant adapté rapidement. Précisons encore que Monsieur Rod, s'il a quitté son poste, reste très actif au sein de l'institution, notamment en participant à plusieurs groupes de travail.

Comment appréhendez-vous cette nouvelle fonction ?

Je m'inscris dans la continuité de ce qui a été entrepris dans le secteur de l'assurance au Luxembourg, avec pour objectif de contribuer à façonner la Place, de lui permettre de continuer à prospérer autour des trois grands piliers que sont l'Assurance vie, la Réassurance et l'Assurance non-vie. De nombreux défis nous attendent dans les années à venir, notamment au niveau du

suivi et de la mise en œuvre des nouvelles réglementations, mais aussi dans le cadre du déploiement du statut de Professionnel du Secteur de l'Assurance (PSA) qui existe depuis deux ans.

En matière de réglementation, quels sont les grands défis attendus ?

Il y a toujours Solvency II, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier de l'année prochaine. Notre mission, par rapport à cette directive, résidait dans la préparation du travail législatif y afférent, mais aussi dans l'accompagnement des acteurs pour leur permettre de répondre aux nouvelles contraintes qui s'appliqueront prochainement. Beaucoup de travail a déjà été réalisé. Nous nous attendons cependant à encore devoir répondre à de nombreuses questions relatives à des problèmes concrets, de type opérationnel. Au-delà de Solvency II, la nouvelle directive européenne sur l'intermédiation en assurance ainsi que la législation PRIPS, qui vise les produits d'investissement de détail packagés, vont nous occuper fortement dans les mois à venir. La première pourrait être finalisée sous la présidence luxembourgeoise, avant de devoir être transposée en droit national. Elle devrait, en tout état de cause,

renforcer de nombreuses obligations de diverses natures dans le chef des acteurs du secteur. Par rapport à PRIPS, beaucoup de questions restent encore en suspens. Face à ces nombreux défis réglementaires, l'un des enjeux sera de défendre et de sauvegarder le principe de proportionnalité, permettant d'accorder une certaine souplesse dans le chef des petits acteurs.

Quel regard portez-vous sur l'année 2014 ?

2014 fut une année réussie avec le meilleur niveau d'encaissement en assurance directe que nous n'ayons jamais connu. Toutes les branches qui font la force du secteur de l'assurance au Luxembourg y ont contribué, avec une croissance globale de 6 %. L'assurance vie, notamment, a connu un bond important, que l'on pourrait qualifier de rattrapage. En effet, après l'annonce de l'échange d'informations entre autorités fiscales à la fin de l'année 2013, la branche avait connu un certain flottement. Le secteur a dû se réinventer, a fait la démonstration de la pertinence et de la transparence de ses produits. Les résultats de 2014 démontrent que ce sont la qualité des produits et le professionnalisme des acteurs de la Place qui en sont ses principaux atouts, indépendamment de tout secret des assurances. Il faut souligner aussi l'initiative de l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA) dans ce contexte, qui a établi une Charte de qualité de l'assurance vie. Nous envisageons, au niveau du Commissariat, de rendre l'adhésion à cette charte obligatoire.

Les résultats de 2014 démontrent que ce sont la qualité des produits et le professionnalisme des acteurs de la Place qui en sont ses principaux atouts, indépendamment de tout secret des assurances

Revenons sur PSA. Pouvez-vous nous rappeler les principes qui sous-tendent la création de ce statut ?

L'objectif, avec PSA, était de réglementer une série d'activités auxiliaires au secteur de l'assurance et qui ne l'étaient pas encore. En offrant un cadre aux prestataires de services exerçant ces activités, nous entendons développer un label de qualité, de nature à renforcer leur attractivité. Un autre objectif est d'offrir la possibilité à des acteurs du secteur de l'assurance de sous-traiter plus facilement des activités sans que ne soit portée atteinte à la confidentialité des données de leurs clients.

Quel bilan tirer deux ans après la création de ce statut ?

Il faut d'abord dire que nous ne sommes encore qu'au début d'un processus de développement sur le long terme. Certaines activités, déjà régulées et contrôlées par le Commissariat aux Assurances, ont reçu ce statut automatiquement, comme des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion de réassurances, par exemple. Depuis la création, nous avons aussi délivré ce statut à trois nouveaux acteurs, spécialisés dans la gestion des sinistres, dans l'actuariat ou encore dans la gouvernance. D'autres demandes d'agrément sont en cours d'analyse.

L'émergence de nouveaux acteurs devrait donc se poursuivre...

Oui. Cela prend du temps, principalement parce que les assureurs présents au Luxembourg avaient jusqu'à maintenant peu l'habitude de recourir à des sous-traitants. Cependant, avec Solvency II, ils seront soumis à plus de contraintes, devront répondre à de nouvelles fonctions. Dans ce contexte, certains acteurs

➔ Nous pensons que, avec le cadre que nous avons établi, le secteur va se développer, de nouveaux acteurs vont émerger. Il y a un marché à développer.

Des prestataires spécialisés en design de produits, dans la communication à la clientèle, dans les métiers de l'actuariat... pourraient voir le jour. Les compagnies d'assurances auront tout intérêt à s'entourer des bons experts pour faire la différence ←

vont trouver un intérêt à recourir à des sous-traitants. Pour des petits acteurs, il sera difficile de tout assurer en interne. Nous pensons que, avec le cadre que nous avons établi, le secteur va se développer, de nouveaux acteurs vont émerger. Il y a un marché à développer. Des prestataires spécialisés en design de produits, dans la communication à la clientèle, dans les métiers de l'actuariat... pourraient voir le jour. Les compagnies d'assurances auront tout intérêt à s'entourer des bons experts pour faire la différence. A moyen terme, il peut y avoir un intérêt financier à sous-traiter certaines fonctions, dans la mesure où un prestataire, avec une expertise précise, est en capacité de traiter des volumes importants. Mais les ambitions de PSA dépassent le Luxembourg. Le statut vise le déploiement d'une expertise locale qui puisse se vendre au-delà de nos frontières.

Qu'est-ce que le développement de ce statut implique en matière d'organisation au sein du Commissariat aux Assurances, au niveau des contrôles, par exemple ?

Pour l'instant, nous avons détaché une personne à l'analyse des demandes d'agrément. Le contrôle, lui, s'organise de deux manières. Il s'opère d'abord dans la vérification des conditions d'accès à l'agrément, qu'elles soient d'ordre financier ou légal, définies par la loi PSA. Ensuite, le contrôle sera indirect, par le biais de celui des acteurs de l'assurance eux-mêmes, qui est déjà régulier. C'est à ces acteurs

de s'assurer de la qualité du travail des prestataires à qui ils confient des missions. Le statut de PSA ne peut, en outre, pas être comparé à celui de PSF, mais sans doute plus à celui de PSF de support.

Vous avez précisé que d'autres demandes d'agrément avaient été introduites. Pouvez-vous nous dire combien ?

Il y en a actuellement deux à un stade avancé de traitement. Puis une troisième et une quatrième qui doivent faire l'objet d'une analyse. Certains acteurs ont compris que le statut leur permettrait d'accéder à de nouveaux business. C'est par exemple le cas en matière d'actuariat. Ceux qui ne disposent pas du statut, s'ils peuvent développer des analyses autour du risque global, ne peuvent pas s'attacher à des services relatifs à des risques plus particuliers, autour de données individuelles. Mais de nombreux services, devant s'appuyer sur des données de clients, pourraient voir le jour, notamment en matière de gestion de la communication à la clientèle.

Quelles sont les perspectives pour l'année 2015 ?

Je pense que 2015 devrait être une bonne année. Je reste optimiste, même si le 1^{er} trimestre présente des résultats un peu en recul. Pour l'ensemble des acteurs, les conditions de marché sont assez favorables. ☑

Propos recueillis par
Sébastien Lambotte

Les fautes lourde et intentionnelle de l'assuré : garantie ou exclusion ?

Le contrat d'assurance a pour objet de couvrir un risque aléatoire. Les fautes intentionnelle et lourde de l'assuré, qui privent le contrat de son caractère aléatoire, justifient donc soit une exclusion légale de garantie⁽¹⁾, soit des exclusions contractuelles encadrées et limitées.

La typologie des fautes est la suivante :

➤ **La faute intentionnelle**

Pour qu'une faute soit considérée comme intentionnelle au sens de l'article 14, 1^{er} alinéa, de la loi du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance⁽²⁾, il est généralement admis que l'assuré doit avoir eu la volonté de réaliser à la fois le fait générateur du dommage et le dommage lui-même⁽³⁾. La jurisprudence est en revanche plus fluctuante sur la question de savoir si le dommage doit se réaliser dans les formes recherchées par l'assuré⁽⁴⁾.

Ainsi, la faute grave de conception commise par un architecte ne s'analyse pas en une faute intentionnelle si ce dernier n'a pas eu la volonté de créer le dommage survenu⁽⁵⁾. En revanche, l'architecte qui, voulant rendre service à un maître d'ouvrage, prête sciemment son concours à la réalisation d'un ouvrage différent de celui autorisé par le permis de construire et contraire aux règles d'urbanisme commet une faute intentionnelle⁽⁶⁾.

➤ **La faute lourde**

La faute lourde, prévue par l'article 14, 2^e alinéa, de la loi du 27 juillet 1997, implique une faute d'une exceptionnelle gravité, dont son auteur aurait dû avoir conscience.

La jurisprudence a une interprétation relativement stricte

de cette notion et estime par exemple que ne constitue pas une faute lourde de nature à décharger l'assureur de son obligation de couverture « *le seul fait pour l'entrepreneur de réaliser un travail non conforme aux règles de l'art susceptible de causer un dommage au maître d'ouvrage pour lequel justement la garantie est conclue* »⁽⁷⁾.

Régime juridique applicable à la faute

La faute intentionnelle : une exclusion de garantie d'ordre public

L'article 14, alinéa 1, de la loi du 27 juillet 1997 dispose que « *nonobstant toute convention contraire, (...), l'assureur ne peut être tenu de fournir sa garantie à l'égard de quiconque a causé le sinistre d'une manière intentionnelle ou dolosive* ».

Cette exclusion de garantie est considérée comme étant d'ordre public⁽⁸⁾ et elle a un caractère généralisé, en ce qu'elle concerne tout auteur volontaire d'un sinistre, qu'il soit assuré ou bénéficiaire^(9/10).

La faute lourde : des exclusions de garantie possibles

La faute de l'assuré, même lourde est en principe couverte par le contrat d'assurance, à moins qu'elle ne corresponde à un des « *cas de faute lourde déterminés expressément et limitativement dans le contrat* »⁽¹¹⁾.

La jurisprudence admet de manière restrictive les clauses d'exclusion et sanctionne ainsi les clauses générales et imprécises telles que celle qui exclut la garantie de l'assureur dans les cas suivants : « *les infractions graves aux prescriptions de sécurité, les manquements graves aux règles de l'art, la prise de risques déraisonnables en vue d'une accélération des travaux ou d'une économie de frais de fonctionnement, l'inobservation de mesures de précautions élémentaires destinées à éviter un dommage normalement prévisible ou sa répétition* »⁽¹²⁾.



M^e Marianne Rau

Counsel



M^e Pierre Hédoûn

Counsel

Arendt & Medernach

- (1) Certains auteurs considèrent qu'il s'agit plutôt d'une déchéance de la garantie que d'une exclusion, voir Marcel Fontaine, *Droit des Assurances*, 4^e édition, Larcier, n° 368.
- (2) Ci-après, la loi du 27 juillet 1997.
- (3) Georges Ravarani, *La responsabilité civile des personnes privées et publiques*, 3^e édition, Pasirisie Luxembourgeoise 2014, n° 76.
- (4) Marcel Fontaine, *Droit des Assurances*, 4^e édition, Larcier, n° 368 ; CA 10 décembre 2003, BIJ 2004, p.101.
- (5) Cass.fr. 3^e civ. 9 nov. 2005, n° 04-11.856.
- (6) Cass.fr. 3^e civ. 9 Janvier 2002 - n° 00-14.002.
- (7) CA, 1^{er} juillet 2010, n° 31950, 32163, 32283 du rôle.
- (8) Marcel Fontaine, *Droit des Assurances*, 4^e édition, Larcier, n° 369.
- (9) A l'exception du suicide survenu au plus tôt un an à la suite de la conclusion du contrat qui est couvert (article 103 point 1).
- (10) Dans les contrats d'assurance de responsabilité obligatoires, le droit du tiers lésé à indemnisation peut, sous certaines conditions, rester intact à l'égard de l'assureur, même lorsque l'assuré a commis une faute intentionnelle, voir notamment l'article 90 de la loi du 27 juillet 1997 et l'article 6.1.e) du règlement grand-ducal du 11 novembre 2003, tel que modifié, pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.
- (11) Article 14, alinéa 2, de la loi modifiée du 27 juillet 1997.
- (12) Bruxelles, 17 mars 2000, R.D.C., 2000, p. 769 ; Gand, 5 juin 2003, Bull. ass., 2004, p. 94, note P. Fontaine ; T.G.R., 2004, p. 206 ; dans le même sens, Gand, 28 avril 2006, Bull. ass., 2007, p. 234 ; Liège, 14 mai 2004, Rev. Rég. dr., 2004, p.281, somm. ; R.G.A.R., 2006, n° 14112 ; Gand, 26 oct. 2006, R.D.C., 2007, p.826 ; Cass., 29 juin 2009, Pas., 2009, p. 1701 ; R.G.A.R. ; 2010, n° 14636 ; R.D.C., 2010, p.75 ; R.W., 2010-2011, p. 1177, somm.

La gestion des salaires dans le secteur des assurances : un métier spécifique

A l'heure où une nouvelle convention, avec des conséquences probables, est en cours de négociation et sera à appliquer de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2015, les acteurs du secteur de l'assurance naviguent à vue. Depuis plusieurs années, SD Worx accompagne d'importantes compagnies d'assurances dans la gestion externalisée de leurs salaires. Grâce à l'expertise et au savoir-faire développés en interne, SD Worx apporte un conseil précieux à ces clients et les prépare aux changements à venir. Rencontre avec Grégory Schmidt, manager du département Business Process Outsourcing au sein de SD Worx.

A quels défis doivent faire face les acteurs de l'assurance en matière de gestion des salaires ?

La majorité des défis rencontrés sont assez identiques aux autres secteurs d'activité. Il s'agit d'attirer et de fidéliser les employés, notamment par des packages attractifs, et de leur offrir une structure leur permettant de se développer professionnellement. Cependant, là où d'autres entreprises disposent d'une grande flexibilité, le secteur des assurances reste cadré par la convention, ce qui présente à la fois des avantages et des inconvénients. Pour l'heure, un grand défi consiste à « naviguer » sur l'application de la convention collective, actuellement en cours de négociation pour les années à venir et dont les effets entreront en vigueur de façon rétroactive au 1^{er} janvier 2015. Cette période transitoire que nous traversons actuellement, déjà vécue dans le passé, est très souvent source de questionnement.

A quels changements les acteurs de l'assurance doivent-ils se préparer en la matière ?

Le bilan chiffré de 2014 du secteur des assurances présente une belle croissance. Cependant, l'ACA (Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances) se montre prudente quant à l'avenir : changement de réglementation, conséquence démographique sur la retraite... Tout comme le Luxembourg l'a toujours fait, le secteur des assurances essaye d'anticiper ces chan-



Grégory Schmidt, manager du département Business Process Outsourcing, SD Worx.

gements, et surtout d'être plus qu'un acteur local. La convention collective reflète, entre autres, cette stratégie opérationnelle au niveau du cadre de travail des salariés. La défense des acquis fait face à ces contraintes de plus en plus pressantes.

En quoi une gestion externalisée des salaires peut-elle être intéressante ? Quels sont les avantages ?

Nous bénéficions d'une expérience de longue date dans ce secteur d'activité. En effet, de nombreuses compagnies d'assurances nous font confiance depuis plusieurs années, que ce soit pour le payroll, la formation ou l'information sociale et fiscale. Nous avons suivi les changements successifs et leurs applications pratiques au travers des différentes conventions. Grâce

à notre expérience et à notre connaissance spécifique du marché, nous pouvons également conseiller nos clients dans la mise en œuvre pratique d'une telle convention, en fonction du contexte et au-delà de l'aspect purement théorique, en tenant compte de ce qui se fait sur le terrain. Nous mettons tout en œuvre pour pouvoir répondre aux changements éventuels consécutifs à la prochaine convention dès que ces éléments seront connus.

Comment SD Worx a-t-elle appréhendé la gestion des salaires pour le secteur de l'assurance, de manière spécifique ?

Nous nous appuyons sur une équipe principalement dédiée à la gestion de ce secteur d'activité. Nous disposons de tous les ingrédients pour faire en sorte de faciliter la gestion des salaires de nos clients. Des développements spécifiques ont également été apportés à notre moteur de paie afin d'automatiser ce qui pouvait l'être. Enfin, la mise en place de notre nouveau service *Business Process Outsourcing* nous permet d'élargir, dans ce domaine, notre expertise et notre savoir-faire, en apportant à nos clients plus que la gestion de leur payroll. Nous avons les compétences et nous permettons à nos clients de se décharger de tâches administratives afin de se consacrer au développement de leurs activités.

www.sdworx.lu

Bien assurer un personnel de plus en plus mobile

A l'heure où l'information propre à l'entreprise est dans le nuage, le personnel est de moins en moins au bureau. Il voyage, se déplace, peut travailler de partout. Il peut effectuer son job en restant à la maison. Mais, en matière d'assurances, qu'est-ce que cela implique ?

Vos employés sont mobiles et utilisent leur véhicule dans le cadre de leurs déplacements. Il faut, dans ce contexte, savoir que tout assuré qui utilise régulièrement sa voiture pour les besoins de l'entreprise doit en faire la déclaration à son assureur. L'usage domicile-travail n'inclut pas les déplacements professionnels pour les salariés sédentaires. Faute de déclaration préalable, l'assureur du salarié pourrait lui opposer la nullité du contrat d'assurance ou, après avoir indemnisé les victimes, lui demander de rembourser tout ou partie des sommes qu'il a versées. Pour assurer les dégâts que pourraient causer un employé dans le cadre de ses déplacements professionnels, il existe des formules d'assurances missions. Elles ont pour objet de garantir les accidents de la circulation causés par l'employé (salarié, apprenti, stagiaire...) qui utilise son véhicule personnel dans le cadre de son activité professionnelle.

Si l'employé utilise les véhicules de l'entreprise, il appartient évidemment au dirigeant de veiller à les assurer, soit par des contrats individuels, soit par un contrat de flotte.

Lorsque le conducteur est blessé lors d'un accident de la circulation dans lequel il est fautif ou seul impliqué, la garantie du conducteur, si elle a été souscrite par l'entreprise, lui permet d'être indemnisé. Les prestations servies par les régimes sociaux (accident du travail si le préposé était en fonction au moment de l'accident ou maladie s'il était hors fonction, par exemple dans le cas des véhicules de fonction qui peuvent être utilisés pour des trajets privés) viendront généralement en déduction.

Assurer le matériel mobile

Des contrats d'assurances complémentaires, adaptés à l'activité de l'entreprise, peuvent être souscrits. C'est par exemple le



cas de l'assurance des objets transportés. L'assurance obligatoire exclut généralement les dommages causés aux marchandises et objets transportés, sauf en ce qui concerne la détérioration des vêtements des personnes transportées lorsque celle-ci est liée à un accident corporel. En cas de transport d'outils ou de marchandises, par exemple, il convient de souscrire une assurance complémentaire.

En ayant la possibilité de travailler partout, emportant des outils technologiques, smartphones ou laptops, les risques de dommage, de perte ou de vol sont accrus. Il n'est pas inintéressant d'évaluer l'opportunité d'assurer ces outils à réelle valeur – ne fut-ce que pour les informations qu'ils contiennent – face aux diverses éventualités.

Encadrer le télétravail

Aujourd'hui, le télétravail est devenu une pratique courante. Les travailleurs peuvent, ponctuellement ou régulièrement, effectuer leurs tâches professionnelles sans avoir à

quitter leur domicile. Mais qu'est-ce que cela implique, vis-à-vis de l'assurance ? Pour faire les choses dans les règles, l'assurance multirisque habitation couvre les dégâts qui pourraient être occasionnés dans le cadre de l'activité professionnelle à domicile, comme les dommages que le matériel professionnel pourrait causer à des biens personnels. Les garanties doivent également être étendues au matériel professionnel mis à disposition par l'employeur. Il est donc probable que cela puisse entraîner une augmentation de la prime d'assurance. Dans ce contexte, ce surcoût doit être payé par l'entreprise.

Pour toute assurance professionnelle, c'est avant tout une bonne évaluation du risque encouru, au-delà de la connaissance des devoirs de l'employeur à l'égard de ses employés et de la législation, qui doit déterminer l'opportunité ou non de recourir à une couverture ou une autre.

Sébastien Lambotte

Infarctus sur le lieu de travail

Jurisprudence

R. est décédé sur son lieu de travail, dans la salle de repos des chauffeurs, après être rentré avec son bus au siège de l'entreprise. Le décès de R. est partant survenu sur le lieu de travail et pendant le temps de travail de celui-ci, donc à l'occasion du travail.

La veuve de R. a demandé la reconnaissance du décès de R. sur le lieu de travail comme accident du travail afin de bénéficier de l'indemnisation au titre de la législation concernant les accidents du travail.

Le comité directeur de l'Association d'assurance accident a, par confirmation d'une décision présidentielle du 10 juin 2008, décliné toute relation causale entre le décès de R., époux de W., décès survenu le 3 décembre 2007, et l'activité professionnelle assurée, et refusé de reconnaître

comme accident du travail l'événement dont fut victime R.

La veuve de R. a attaqué la décision de l'Association d'assurance accident devant les juridictions sociales.

Le Conseil arbitral de la sécurité sociale, confirmé par le Conseil supérieur de la sécurité sociale, a renversé la décision de l'Association d'assurance accident et statué comme suit : « *Tout accident qui se produit par le fait ou à l'occasion du travail est présumé être un accident du travail, sauf à l'organisme de sécurité sociale de rapporter la preuve que l'atteinte au corps humain est due à une cause étrangère à l'emploi assuré. Il n'appartient pas à l'intimée de rapporter positivement la preuve que l'activité professionnelle de l'assuré était à l'origine de son décès,*

mais à l'Association d'assurance accident de rapporter la preuve que le décès de celui-ci à une origine totalement étrangère au travail. Même à supposer que R. ait souffert de sérieux facteurs de risque pour faire un infarctus du myocarde, il n'en est pas pour autant établi, eu égard au stress auquel il était exposé et compte tenu du mauvais climat de travail, que son décès est dû à une cause totalement étrangère au travail ».

Une fois par mois, la Chambre des salariés publie, sous forme de *newsletter*, des décisions prises par les tribunaux de travail en matière de droit du travail. Faites votre demande d'abonnement par e-mail à csl@csl.lu ou consultez-les toutes via www.csl.lu/jurisprudence.

L'assurance construction et les responsabilités des constructeurs

Au Luxembourg, il n'existe pas d'assurance obligatoire pour les entrepreneurs de la construction. Cependant, indirectement tenus de s'assurer, ces derniers trouveront sur le marché des assurances spécifiques dont les deux principales sont l'assurance tous risques chantiers et l'assurance décennale, encore appelée assurance contrôle.

Vous êtes considéré comme constructeur si vous êtes architecte, entrepreneur, technicien ou autre personne liée au maître d'ouvrage par un contrat de louage, contrat par lequel un maître d'ouvrage fait appel à une ou plusieurs personnes ou entreprises pour la réalisation d'un ouvrage. Le vendeur, après achèvement d'un ouvrage, est également concerné ainsi que le vendeur d'immeubles à construire, promoteur immobilier, constructeurs de maisons individuelles. Celui qui intervient en qualité de sous-traitant n'a pas la qualité de constructeur, n'ayant pas de lien direct avec le maître d'ouvrage. Sa responsabilité civile peut néanmoins être engagée vis-à-vis de l'entreprise principale et du maître d'ouvrage.

Quelles sont les responsabilités qui pèsent sur vous ?

En tant que constructeur, une présomption de responsabilité d'ordre public pèse sur vous pendant les dix ans qui suivent la réception des travaux. Ce qui signifie que vous ne pouvez vous exonérer de cette responsabilité que si vous êtes en mesure de prouver que les dommages proviennent d'une cause étrangère, cas de force majeure, faute d'un tiers ou bien faute de la victime. La durée de cet engagement n'est pas réductible. C'est la date de réception des travaux qui constitue le point de départ du délai de la responsabilité.

Les assurances qui vous sont proposées

Deux assurances de responsabilité civile vous sont proposées par les assureurs. Elles ont pour objet de couvrir votre responsabilité civile extracontractuelle à l'égard des tiers. Il s'agit, d'une part, de l'assurance d'exploitation, qui prend en charge les dommages



causés aux tiers durant l'exercice de vos activités professionnelles, et, d'autre part, de l'assurance professionnelle, qui couvre les dommages liés par exemple au permis de construire ou bien aux procédures com- modo/incommodo.

L'assurance tous risques chantier (ou assurance TRC) permet de couvrir le maître d'ouvrage, tous les dommages accidentels, les conséquences liées à l'utilisation de matériaux défectueux, aux malfaçons, aux erreurs de plans... Cette assurance est valable pour toute la durée du chantier et possiblement jusqu'à l'obtention de l'agrément. Un second volet peut être proposé et dont l'objet est de couvrir la responsabilité des personnes qui interviennent sur le chantier ainsi que les troubles de voisinage occasionnés.

L'assurance décennale ou assurance contrôle a une durée de 10 ans. Elle couvre toutes les personnes qui interviennent professionnellement sur le chantier, dans le cadre du contrat de louage d'ouvrage et dont la responsabilité décennale risque d'être engagée sur la base des articles 1792

et 2270 du Code civil. Ce contrat garantit le paiement des travaux de réparation de l'ouvrage et couvre les dommages matériels d'une certaine gravité compromettant par exemple la solidité de l'ouvrage ou rendant l'ouvrage impropre à sa destination, lesquels résultent de vices cachés à la réception ; ils doivent être révélés dans un délai de 10 ans. La garantie ne sera délivrée qu'après un contrôle effectué par l'assureur ou par un contrôleur technique que celui-ci désignera.

Par ailleurs, le vendeur d'un immeuble devra obligatoirement prévoir une garantie bancaire de l'achèvement complet de l'immeuble. Les travaux publics (art.1601-5 cciv), les maisons à appartements multiples acquises par un propriétaire unique, les immeubles à destination mixte ne relèvent pas de cette obligation.

Les nouvelles technologies sont-elles assurables ?

Systèmes d'énergie renouvelable, procédés innovants, matériaux dits écologiques... feront l'objet d'une garantie au vu de leur performance et sur base d'un cahier des charges.

A qui s'adresser pour s'assurer ?

Vous avez la possibilité de vous adresser à votre assureur habituel ou à une entreprise d'assurances européenne (spécialisée dans la construction, par exemple). Il n'y a en effet aucun obstacle à ce qu'une entreprise d'assurances européenne puisse vous assurer à partir d'une succursale établie au Luxembourg, en France ou dans un autre Etat membre de l'UE au titre de la libre prestation de services en Europe.

Martine Borderies

Bien assurer les marchandises transportées par voie aérienne

Quel que soit le mode de transport choisi, les marchandises sont exposées à de nombreux risques. Il est donc important de s'assurer, c'est-à-dire de définir clairement avec son assureur le périmètre des risques couverts.

Si, en théorie, le transporteur garantit l'intégrité des marchandises transportées, la convention de Montréal vient, dans le domaine du transport aérien, limiter sérieusement la responsabilité de ces derniers en cas de faute lourde ou inexcusable. Le transporteur jugé responsable sera alors en droit de ne rembourser qu'une partie de la valeur des marchandises endommagées, c'est-à-dire sur la base du poids des marchandises endommagées et non sur la valeur réelle. Or, la valeur des marchandises indemnisées ne pèse pas lourd puisqu'elle est fixée en cas de destruction, de perte, d'avarie ou de retard à 17 DTS (Droits de Tirage Spéciaux) par kilogramme, la monnaie du Fonds Monétaire International dont le cours varie au jour le jour (environ 17/20 EUR). A l'inverse, lorsque la responsabilité du transporteur ne pourra pas être prouvée, le chargeur n'aura droit à rien.

A qui s'adresser pour souscrire une assurance transport marchandises ?

Courtiers, agents généraux, mandataires... il existe de nombreux professionnels reconnus. Tout dépend du volume des marchandises transporté. Les grands chargeurs s'adressent plutôt à des spécialistes comme Gras Savoye, Marsh. Pour les petits et moyens chargeurs, la plupart des grandes compagnies proposent des contrats d'assurances, telles Axa en France, La Bâloise en Belgique pour ne citer que celles-ci. Quel que soit l'assureur choisi, il est nécessaire de prendre le temps d'examiner les garanties à souscrire, la franchise proposée, les exclusions, le contrat d'assurance... Pour cela, il faut avoir pris soin d'évaluer le volume, la valeur et la fréquence des expéditions afin de définir ses

besoins. Depuis le 1^{er} juillet 1990, les risques de transport de marchandises peuvent être assurés auprès de toute société membre de l'Union européenne. Assureur et assuré ont le libre choix de la loi applicable au contrat d'assurance.

Les principales formules de garantie de l'assurance transport

L'assurance des marchandises transportées par voie aérienne fait l'objet d'une police adaptée. Cette police garantit tous risques les objets acheminés par avion et par des transports préliminaires ou complémentaires (une assurance dite de magasin à magasin). Elle couvre la presque totalité des événements pouvant entraîner dommages et pertes de la cargaison. Outre la garantie tous risques, la société peut s'assurer contre les accidents majeurs : écrasement de l'avion, collisions, risques d'émeutes et de guerre.

Le contrat d'assurance transport par air est régit par les mêmes dispositions que les autres assurances de transport de marchandises, mais la garantie cesse à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de la date d'arrivée de l'avion à l'aéroport de destination.

Les assureurs mettent à la disposition des entreprises 3 grands types de contrats

La police au voyage, la police à alimenter, la police d'abonnement ou police flottante sont les trois types de police offertes et qui correspondent au volume et à la fréquence des marchandises transportées. La police au voyage est proposée pour des expéditions occasionnelles, la police à alimenter pour l'expédition d'objets de même nature,

échelonnées sur une période indéterminée, comme par exemple les pièces nécessaires à un chantier. La valeur totale des marchandises et le nombre d'expéditions prévues sont indiqués dans le contrat. La police d'abonnement est souscrite par les grandes entreprises qui ont de très gros volumes à transporter, sans que le volume et la valeur soient précisés. La prime d'assurance est ajustée en fonction du volume expédié dans l'année.

La responsabilité du transporteur

La responsabilité du transporteur est engagée dès lors qu'une faute lourde est prouvée, une négligence avérée, un détournement de marchandises... la liste est longue. Outre les textes internationaux, chaque Etat pouvant apporter des amendements, il faut tenir compte du droit local. Il faut aussi prendre connaissance des nombreux cas d'exonérations de responsabilité prévus dans le domaine du transport par air par la convention de Montréal.

Les tarifs de l'assurance transport sont variables

Le prix de l'assurance transport est établi en fonction de plusieurs paramètres : nature de la marchandise, type de voyage, transit par des zones difficiles (guerre civile)...

Bien que le transport aérien figure parmi l'un des modes de transport de marchandises le plus coûteux, il n'en demeure pas moins le plus rapide et l'un des plus sûrs. Il représente le plus souvent un avantage compétitif pour l'entreprise cliente, qui peut ainsi avoir accès à des marchés éloignés dans des délais brefs.

Martine Borderies

Le transport de fret par air et la convention de Montréal

La convention de Montréal, entrée en vigueur en 2004, régit le transport de fret par voie aérienne. Ratifiée par 30 pays et applicable depuis 2009 dans 25 pays de l'UE, son apport est d'avoir établi une uniformisation et une prévisibilité des règles relatives au transport international de marchandises.

Elle exige ainsi d'établir un contrat de transport appelé Lettre de Transport Aérien (LTA) sous forme électronique et qui fait foi, jusqu'à preuve du contraire, de la conclusion du contrat, de la réception de la marchandise et des conditions de transport qui y figurent. L'autre obligation est celle de contracter une assurance de transport. Surtout, elle tend à améliorer les conditions d'indemnisation du transport aérien de marchandises. A juste titre car, en valeur indemnisée, les marchandises transportées ne valent pas cher : 17/20 EUR par kilogramme, même si ce prix standard est revu à la hausse car établi en DTS (Droits de Tirage Spéciaux), monnaie établie par le FMI (Fonds Monétaire International) et converti en monnaie nationale, en cas d'instance judiciaire.

Limites de responsabilité pour le transporteur

Des dispositions de la convention de Montréal prévoient l'existence de clauses limitatives ou exonérant la responsabilité du transporteur, telles que la nature ou le vice propre de la marchandise, l'emballage défectueux réalisé par une autre personne, la faute du propriétaire de la marchandise (défaut d'informations, mauvaise rédaction des documents) ou bien un acte de l'autorité publique en relation avec l'entrée et la sortie, le transit de la marchandise à l'aéroport, ce qui signifie que, dans les cas énumérés, ce dernier ne versera aucune indemnité au chargeur. A noter que la période du transport aérien ne couvre aucun transport terrestre, maritime ou fluvial effectué en dehors de l'aéroport. La convention prévoit également le plafonnement du montant de la réparation.



En cas de destruction, de perte, d'avarie ou de retard, la responsabilité du transporteur est limitée à la somme de 17 DTS par kilogramme, sauf déclaration spéciale d'intérêt à la livraison faite par l'expéditeur au moment de la remise du colis au transporteur et moyennant le paiement d'une somme supplémentaire éventuelle. Autrement dit, seul le poids total du ou des colis dont il s'agit est pris en considération pour déterminer la limite de responsabilité du transporteur. Des dispositions relativement indulgentes pour celui-ci.

Du côté du chargeur des possibilités de « déplafonnement » existent

La déclaration de valeur des marchandises est l'un des systèmes qui permet d'augmenter le plafond d'indemnités et que

l'on retrouve dans tous les contrats types d'assurances (assurance Ad valorem). La valeur déclarée de la marchandise doit ainsi apparaître sur le document de transport. Ceci implique le paiement d'un supplément de prix dont les parties doivent convenir. Cette déclaration a pour effet d'élever le montant de la réparation due par le transporteur pour tout dommage justifié, sans pour autant modifier la responsabilité de ce dernier. Car si le transporteur commet une faute lourde, comme par exemple le détournement et la vente de la marchandise, sa responsabilité sera déplafonnée. Il indemniser alors le chargeur non plus sur la base des limites de sa responsabilité, mais plutôt sur l'ensemble du préjudice subi comprenant la valeur totale des marchandises majorée du profit espéré.

Martine Borderies

Les œuvres d'art et l'assurance, un univers particulier

Dans l'univers du risque, l'assurance d'art occupe une place à part. Ce commerce très particulier, qui a été médiatisé lors d'événements comme l'Art Basel ou la TEFAF, foire de Maastricht, concerne en réalité trois catégories de clients : les collectionneurs (privés ou entreprises), les galeries et les marchands d'art, et les musées, lesquels ont des besoins d'assurance différents. Les assureurs se doivent d'être à leur écoute et de proposer des produits adéquats. Leur réputation est en jeu.

Musées et fondations, galeries et marchands d'art, collectionneurs individuels privés et entreprises s'assurent : il n'y a pas de portrait type. Une personne peut devenir un collectionneur après quelques achats dans des brocantes, des foires ou bien des galeries. Les tableaux de grand-mère n'ont pas qu'une valeur affective. Cependant, des enquêtes démontrent qu'il y aurait une sous-assurance des collections des particuliers et des entreprises, principalement due à l'ignorance des solutions d'assurances. A l'inverse, l'attrait du public pour les expositions d'œuvres pousse les musées et les galeries à une demande plus grande en assurance.

Qu'est-ce qu'une œuvre d'art ?

La question de la définition d'une œuvre d'art est primordiale pour assurer celle-ci. Elle est à l'origine de la matière assurable. Traditionnellement, étaient considérés comme œuvres ou objets d'art les tableaux anciens, l'art moderne et contemporain, le mobilier, la joaillerie, les objets de collection. Aujourd'hui, peuvent être reconnus par le marché de l'art comme des œuvres d'art les objets de collection, les objets d'antiquité, les sculptures et les photographies, toutes les formes d'art numérique, les œuvres composites constituées de matières parfois organiques. « *Ce qui va déterminer si un objet peut être considéré comme une œuvre d'art ou un objet de collection, c'est l'expertise qui en sera faite* », précise Stéphanie Breydel, déléguée artistique auprès d'AXA Art Luxembourg.

L'évaluation est une étape essentielle

La valeur va en effet servir à déterminer le montant de la prime en fonction des risques couverts. Cette valeur servira alors de référence en cas de dommages partiel ou total. « *Pour la souscription du contrat* », explique Stéphanie Breydel, « *nous nous basons sur la valeur de l'objet qui, au préalable, aura été expertisé par un expert indépendant* ». Il sera tenu compte de l'importance historique de l'objet, de sa rareté et du marché. Cette valeur agréée par l'assureur et l'assuré permettra à l'assuré, en cas de sinistre, de ne pas avoir à apporter la preuve de la valeur de la pièce endommagée.

Dans certains cas, l'assuré choisira, en l'absence d'expertise et/ou de facture, de s'assurer en valeur déclarée. Toutefois, en cas de sinistre, la valeur d'indemnisation de l'objet pourra être inférieure à la valeur déclarée. L'assureur comme l'assuré auront de toute manière intérêt à suivre l'évolution des valeurs des œuvres sur le marché de l'art afin de pouvoir, le cas échéant, réajuster les montants assurés.

Le rôle et la qualité de l'expert sont importants pour l'assuré

En théorie, c'est sur la base de l'évaluation faite par un expert indépendant que l'assureur fixe la prime et définit le montant de la couverture d'assurance. Ainsi, « *dans le cadre d'une collection d'art, il est impossible d'être expert dans tous les domaines* », précise Stéphanie Breydel, « *il arrive assez souvent que l'expert fasse appel à un réseau international d'experts spécialisés et de restaurateurs avec qui il a l'habitude de travailler* ».

L'audit sécurité pour évaluer le risque de vol et de détériorations, et l'assurer en connaissance de cause

Pour les collections privées, par exemple, l'assureur peut refuser d'assurer si les conditions de protection ou de conservation de l'objet ne sont pas réunies ; il exigera le plus souvent un niveau de sécurité suffisant, en prodiguant des conseils avisés (emplacement des objets, qualité de l'air, etc.). Concernant les musées, l'assureur ne peut donner le plus souvent que des conseils. Ainsi, Axa Art, dans l'affaire du vol du musée d'Art Moderne de la Ville de Paris (en 15 min, cinq tableaux de maîtres disparaissent dont un Picasso et un Matisse), avait-elle prévenu du niveau insuffisant de sécurité de l'établissement. Les œuvres d'art prennent la route, l'avion, sont stockées et déstockées, ce qui amènera l'assureur à faire une analyse des modes de fonctionnement du galeriste, du musée.

Le secteur de l'assurance de l'art, dominé par quelques « grands » de l'assurance tels AXA Art, XL Insurance, Hiscox, est un secteur en plein essor. Soumis à une forte concurrence, c'est la qualité des prestations fournies qui fera la différence. Ainsi, une société d'assurances comme AXA Art, s'est-elle impliquée dans la prévention des risques via son laboratoire de recherches, Artprotect, et en partenariat avec des laboratoires de recherches tels que ceux du Guggenheim, du MOMA, de la Tate, pour ne citer qu'eux. Protéger et conserver le patrimoine privé ou public à l'aide des meilleures techniques scientifiques, c'est le message que cet assureur a choisi de faire passer.

La parafiscalité appliquée aux pensions

Au Luxembourg, chacun connaît la contribution dépendance. Celle-ci s'applique aux salaires, mais aussi aux autres revenus comme, par exemple, les pensions légales ou complémentaires financées dans le cadre d'un plan de pension d'entreprise. Fixée actuellement au taux de 1,40 %, cette cotisation sociale sert au financement de prestations en cas de dépendance, branche relevant de l'assurance maladie. Mais de tels prélèvements parafiscaux existent aussi dans d'autres pays comme, par exemple, la retenue d'assurance maladie de 3,55 % en Belgique ou la CSG française.

Même si par les temps qui courent les Etats font preuve d'une extraordinaire créativité, ils ne disposent cependant pas pour autant de toute latitude pour imaginer de nouvelles sources de financement. Dans le cadre d'une situation transfrontalière, ces prélèvements parafiscaux doivent en effet respecter certains principes définis au niveau européen. La Cour de justice de l'Union européenne vient encore de le rappeler à la France dans un arrêt du 26 février dernier.

Si des conventions fiscales sont conclues entre Etats pour prévenir les doubles impositions, de telles conventions ne s'appliquent pas aux prélèvements parafiscaux qui sont plutôt à assimiler à des cotisations de sécurité sociale. En ce domaine, il s'agit alors de se référer aux règles européennes en matière de coordination des systèmes de sécurité sociale (actuellement, le règlement 883/2004). Vis-à-vis d'un pensionné, deux principes sont à retenir :

- sur un revenu de pension, un Etat ne peut prélever de cotisations destinées à financer son régime d'assurance maladie qu'à la condition que ce pensionné puisse prétendre au remboursement des soins de santé à charge de cet Etat. Et si c'est le cas, il est autorisé, depuis



- 2010, à appliquer ces cotisations sur toutes les pensions sans exception : pensions légales et complémentaires, d'origine nationale aussi bien qu'étrangère ;
- pour le reste, en dehors du domaine spécifique de l'assurance maladie, c'est la législation de l'Etat de résidence du pensionné qui est applicable.

Mais comment déterminer le régime d'assurance maladie dont relève un pen-

sionné ? C'est à nouveau ce règlement européen qui apporte la solution :

- 1°) le retraité perçoit plusieurs pensions légales en provenance de deux ou plusieurs Etats, dont l'un est son Etat de résidence : dans ce cas, il sera considéré comme étant à charge de l'assurance maladie de son pays de résidence. Ainsi, si un résident belge perçoit une pension de retraite légale, tant belge que luxembourgeoise, il relèvera automatiquement de l'assurance maladie belge. Et de ce fait, la Belgique pourra lui appliquer sa cotisation de 3,55 % et ce, sur l'ensemble de ses pensions légales et complémentaires. En contrepartie, ce retraité ne sera évidemment pas redevable de la

➡ **La pension complémentaire d'origine luxembourgeoise d'un résident français sera toujours imposée d'une manière ou d'une autre. Si la prestation est versée sous forme de capital, ses modalités d'imposition varieront selon qu'il y aura eu ou non imposition de son financement au Luxembourg** ←

➔ **Les pensions tant légales qu'extra-légales, d'origine étrangère, subissent dès à présent cette cotisation de solidarité à partir du moment où ce pensionné réside en Belgique, qu'il y bénéficie également d'une pension à charge d'un organisme belge et qu'il n'est pas soumis à la sécurité sociale d'un autre Etat de l'Union, d'un Etat de l'Espace économique européen ou de la Suisse** ➔

contribution dépendance luxembourgeoise dans la mesure où il ne peut être soumis qu'à une seule législation ; 2°) si ce retraité perçoit une pension légale, mais qui n'est pas à charge de son Etat de résidence, le remboursement de ses soins de santé sera pris en charge, dans cette hypothèse, par l'Etat débiteur de sa pension et non par son Etat de résidence. Un résident français a effectué toute sa carrière professionnelle au Grand-Duché : il n'aura droit qu'à une pension de vieillesse luxembourgeoise et sera soumis à la contribution dépendance sur sa pension tant légale que complémentaire.

La cotisation de solidarité belge

Outre cette retenue de 3,55 % sur les pensions, la Belgique a aussi conçu, en 1994, une cotisation de solidarité. Celle-ci varie théoriquement entre 0 et 2 %, mais vu les plafonds en vigueur, c'est le taux de 2 % qui s'appliquera le plus souvent. Ce type de cotisation n'a cependant aucunement pour objet d'assurer la couverture de prestations de maladie. Son but était, à l'époque, de contribuer au redressement des finances de la sécurité sociale et d'assurer une certaine solidarité entre pensionnés. A l'origine, elle n'était pas prélevée sur les pensions étrangères : celles-ci étaient simplement prises en compte pour calculer la retenue à appliquer sur les pensions belges. Mais, en 2013, sous prétexte d'adapter sa retenue d'assurance maladie aux règles européennes, le législateur belge en profita pour étendre l'application de cette cotisation de solidarité à toutes les pensions, y compris celles constituées à l'étranger. Dès lors, les pensions tant légales qu'extra-légales, d'origine étrangère, subissent dès à présent cette cotisation de solidarité à partir du moment où ce pensionné réside en Belgique, qu'il y bénéficie également

d'une pension à charge d'un organisme belge et qu'il n'est pas soumis à la sécurité sociale d'un autre Etat de l'Union, d'un Etat de l'Espace économique européen ou de la Suisse. Ainsi, ce résident belge verra l'ensemble de ses pensions ponctionnées aujourd'hui, globalement à hauteur de 5,55 %, indépendamment d'une imposition éventuelle à l'impôt des personnes physiques.

Rappel à l'ordre de la France

En France, ces prélèvements parafiscaux sont encore plus conséquents : appliqués à une pension complémentaire, ils varient aujourd'hui entre 8,40 % et 15,50 % selon la nature du revenu considéré. A l'origine, sur les revenus d'activité et les revenus de remplacement (tels que les pensions de retraite, par exemple), la France appliquait notamment la Contribution Sociale Généralisée (CSG) dès qu'une personne physique était fiscalement domiciliée en France. Ce prélèvement était qualifié d'impôt. En 2000, dans deux arrêts, la Cour de justice a condamné cette pratique : ce type de prélèvement est à ranger parmi les cotisations sociales dans la mesure où celles-ci participent au financement de la sécurité sociale. Ainsi, par exemple, un résident français travaillant au Luxembourg, ne peut pas y être soumis puisqu'il n'est assujéti, dans ce cas de figure, qu'au seul régime de sécurité sociale luxembourgeois. La France fut dès lors condamnée à modifier sa réglementation sur ce point. Par conséquent, aujourd'hui, pour que de tels revenus soient soumis à ces prélèvements sociaux, deux conditions cumulatives doivent être remplies : être fiscalement domicilié en France et être à charge d'un régime obligatoire français d'assurance maladie. Cependant, la France applique aussi de tels prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (comme, par

exemple, les revenus mobiliers). Or, dans ce domaine, le seul critère applicable se résumait jusqu'à présent à la seule domiciliation fiscale. Interrogée sur cette différence de traitement, la Cour de justice vient de confirmer sa position antérieure par un arrêt de ce 26 février 2015 : dès lors qu'il s'agit de cotisations finançant la sécurité sociale, celles-ci ne peuvent être prélevées sur ces revenus du patrimoine qu'à la condition que la personne concernée soit elle-même assujéti à un régime de sécurité sociale français.

Quelles conséquences en matière de pensions complémentaires ?

Si nombre de conventions fiscales ont été revues afin d'éviter une double imposition après l'introduction par le Luxembourg de son système particulier de taxation à l'entrée en matière de plans de pension, ce n'est toujours pas le cas de la convention franco-luxembourgeoise. Dès lors, la pension complémentaire d'origine luxembourgeoise d'un résident français sera toujours imposée d'une manière ou d'une autre. Si la prestation est versée sous forme de capital, ses modalités d'imposition varieront selon qu'il y aura eu ou non imposition de son financement au Luxembourg. Ce qui donnera aussi lieu à des prélèvements parafiscaux différents, variant entre 8,40 % et 15,50 % du revenu considéré. Mais désormais, ils ne pourront plus être appliqués qu'à la condition, pour le bénéficiaire du revenu, de relever du régime français d'assurance maladie. A l'analyse, cette matière paraît sans doute assez complexe et pour le moins rebutante. Pourtant, vu son impact financier, il serait certainement indiqué de s'en préoccuper... ☑



Pierre Doyen
Conseiller juridique

ESOFAC Luxembourg S.A.

France : l'assurance vie peut-elle participer à la croissance ?

L'importance des avoirs investis dans des contrats d'assurance vie et de capitalisation en France (1.515 milliards EUR à fin 2014) suscite une attention très particulière. Il en est d'autant plus ainsi dans la mesure où la France connaît des problèmes récurrents de finances publiques et de croissance.

En recourant à des idées simples, le rapport intitulé *Dynamiser l'épargne financière des ménages pour financer l'investissement et la compétitivité*, dit « Berger-Lefebvre », du 2 avril 2013 a préconisé sept mesures intéressant l'assurance vie. Outre la création du fichier national des contrats d'assurance vie qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016, ces mesures prévoyaient la création d'un nouveau type de contrat d'assurance vie combinant au mieux en faveur de l'économie le risque et le profit. Un monde parfait, en somme, dans lequel tout le monde devrait être gagnant.

La réalité est évidemment bien plus complexe

Le législateur s'est inspiré de ces propositions afin de créer les contrats dits euro-croissance (LdF rectificative pour 2013 du 29 décembre 2013) pouvant être distribués tant par des assureurs français que des assureurs luxembourgeois agissant en libre prestation de services.

Au contraire des fonds euros qui ont la faveur des épargnants français, la garantie en capital due par l'assureur n'est plus permanente. Elle est définie de manière contractuelle à un terme minimum de 8 ans. Elle peut être totale ou simplement partielle, par exemple de 80 %. Afin de satisfaire à ses obligations

envers les souscripteurs, l'assureur doit doter une provision mathématique et une provision de diversification.

Ce nouveau type de contrat est censé dynamiser l'économie française en investissant dans l'économie productive. On comprend toutefois mal l'intérêt d'un souscripteur de confier une somme d'argent à un assureur qui ne prendrait l'engagement de ne lui restituer, au mieux, que la même somme, voire un montant inférieur, après une durée de 8 ou 10 ans. Pour cela, l'épargnant ne peut avoir que l'espoir et non la certitude de disposer à terme d'un gain supérieur à celui généré par les fonds euros.

De même, on peut s'interroger sur l'opportunité pour un souscripteur de s'imposer la contrainte de liquidité, étant précisé qu'il peut, de son propre chef, organiser une diversification de ses avoirs au travers d'un contrat multisupport. En fonction de ses convictions et de son aversion au risque, le souscripteur peut investir une part majoritaire de sa prime dans le fonds euros de l'assureur et réserver le solde pour des unités de compte de son choix. Il conserve alors à tout moment sa faculté de rachat.

En conclusion

Avec une attractivité financière hypothétique et par définition lointaine dans le temps, et

en l'absence d'avantage fiscal, il est fort à parier que les contrats euro-croissance se traduiront par un échec, comme ce fut le cas des contrats en euros diversifiés créés en 2005 et désormais supprimés.

Outre les contrats euro-croissance, le législateur a également créé les contrats vie-génération dont la seule logique est de bénéficier d'un abattement d'assiette sur le prélèvement sur les capitaux décès (CGI, art. 990 I), sous réserve de respecter des contraintes d'investissement dans le logement social ou bien l'économie sociale ou solidaire, notamment.

Dans l'attente de connaître les montants investis dans ces nouveaux types de contrats, on mettra en avant le pourcentage de 48,78 %. Ceci ne sera probablement pas le taux de conversion des contrats d'assurance vie en contrats euro-croissance, mais le résultat de Karine Berger et de son colistier aux dernières élections départementales dans le canton de Gap 2. Là encore, un échec !



M^e Olivier Roumélian
Avocat - Associé

Artésia, Association d'avocats

➡ Avec une attractivité financière hypothétique et par définition lointaine dans le temps, et en l'absence d'avantage fiscal, il est fort à parier que les contrats euro-croissance se traduiront par un échec, comme ce fut le cas des contrats en euros diversifiés créés en 2005 et désormais supprimés ←

Office du Ducroire

Des produits et des solutions dédiés aux exportateurs

Promouvoir les produits et services des entreprises luxembourgeoises à l'international, principalement par la couverture de risques liés aux activités d'exportation, d'importation et d'investissements est l'une des missions principales du Guichet unique des exportateurs. Afin de s'adapter aux besoins des entreprises, l'Office du Ducroire cherche surtout des solutions spécifiques à leur offrir, comme nous l'expliquent Simone Joachim, secrétaire générale de l'Office du Ducroire, et Danielle Wirtz, Account Manager.

Quel bilan dressez-vous de l'année 2014 ?

2014 a été pour nous une année pleine de défis, car cette année a en tout point reflété la situation économique mondiale précaire, les économies nationales montrant toujours des difficultés à prendre leur envol et sortir complètement de la crise. Les chiffres-clés de l'ODL reflètent ainsi cette situation économique délicate que connaissent encore beaucoup d'Etats. Ainsi, le volume total des exportations assurées a diminué et le niveau d'indemnisation a fortement augmenté. En conséquence, l'ODL enregistre une perte pour l'exercice financier 2014 comparativement à l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 qui présentait un bénéfice.

Avez-vous de nouveaux produits ?

Notre nouveau président, en fonction depuis le 1^{er} juin 2014, Arsène Jacoby, a commencé à insuffler un nouvel élan par sa volonté de mettre en place une nouvelle stratégie pour l'ODL dans le but de proposer un éventail de produits reflétant encore plus les besoins actuels des sociétés exportatrices. En effet, les sociétés luxembourgeoises, qui tentent de financer leurs activités opérationnelles et de se développer sur de nouveaux marchés, font face à de nouveaux défis. Jusqu'à présent, le financement de leurs activités à l'international reposait exclusivement sur la relation qu'elles entretenaient avec leurs banques. Mais ce type de financement s'avère de plus en plus difficile à obtenir de par le climat réglementaire du secteur bancaire actuel en constante mutation et de la situation économique mondiale. De



De g. à dr. : **Danielle Wirtz**, Account Manager, et **Simone Joachim**, secrétaire générale, Office du Ducroire.
Photo-Focalize/Emmanuel Claude

ce fait, répondant à une demande croissante des sociétés et des banques, l'ODL propose, depuis janvier 2015, un nouveau produit d'assurance destiné aux banques : l'assurance des engagements de garanties bancaires. Enfin, l'ODL travaille actuellement sur l'adaptation et le développement de son portfolio d'offres d'assurances-crédits dans le cadre des relations qu'il entretient avec le secteur financier et les sociétés exportatrices, l'objectif étant de devenir le catalyseur principal des supports offerts par le secteur bancaire luxembourgeois pour les activités d'exportation et développer ainsi un cadre spécifique permettant une croissance économique du pays tirée par les exportations.

Comment fonctionne l'assurance des engagements de garanties bancaires ?

L'exportateur luxembourgeois (le donneur d'ordre) conclut avec son client étranger un contrat commercial prévoyant l'émission

d'une garantie bancaire. L'exportateur donne l'ordre à la banque d'émettre la garantie en faveur de son client. Vu que la garantie est une garantie sur première demande, la banque devra absolument la payer si le client l'exige. L'ODL va couvrir le risque de faillite ou carence de la part de l'exportateur, à hauteur de 50 %, le risque que la banque a pris sur l'entreprise luxembourgeoise. Depuis le début 2015, ce produit connaît un beau succès, les entreprises nous demandent à présent d'étendre le concept en faveur de leurs fournisseurs. Nous y réfléchissons actuellement ainsi qu'à d'autres solutions novatrices. Plus que jamais, notre message vers les exportateurs est que nous sommes à leurs côtés et que nous sommes prêts à innover pour mieux les soutenir.

Dans le cadre de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, l'ODL aura-t-il un rôle à jouer ?

Oui, nous allons présider le groupe Crédits à l'exportation au sein de l'Union européenne qui coordonne les positions des différents pays européens. Les lignes directrices sur les crédits et garanties de crédit à l'exportation au niveau international sont ensuite discutées au niveau de l'OCDE. A l'agenda : une réunion mensuelle à Bruxelles et la grande réunion informelle qui se tiendra à Luxembourg en octobre prochain. Pour notre petite structure, c'est beaucoup de travail en amont, mais c'est une expérience très enrichissante car tous nos homologues européens seront présents.

Propos recueillis par Isabelle Couset

TCRe

De la flexibilité dans la gestion des risques

Depuis sa création en 2004, Trade Credit (TCRe) a connu un développement constant en Europe, en proposant des services personnalisés à ses clients. Son produit phare, l'assurance *Excess of Loss*, y est évidemment pour beaucoup puisqu'elle a séduit d'emblée nombre d'industriels et d'entrepreneurs. Entretien avec Camille Wester, mandataire général de Trade Credit Re S.A.

Que reprenez-vous de l'année 2014 ?

Pour TCRe, le bilan 2014 peut être qualifié d'excellent. Par rapport à 2013, notre chiffre d'affaires est en augmentation de +/- 10 % et notre taux de sinistralité s'est nettement amélioré suite à un nettoyage de notre portefeuille, notamment en Espagne, pays dans lequel TCRe était très engagée, notamment dans le secteur de la construction. Au cours des 24 derniers mois, nous avons opéré un « grand » nettoyage dans nos portefeuilles à l'étranger. D'autre part, TCRe s'est étendue au Royaume-Uni (Londres), aux Pays-Bas (Arnhem) et en Pologne ainsi qu'en Tchéquie où nous avons déjà un petit portefeuille, mais que nous avons renforcé pour être plus près des assurés et des courtiers locaux. Au niveau de notre actionariat, l'Office du Ducroire Luxembourgeois, qui était l'un de nos actionnaires depuis 2012, n'en fait plus partie. Quant à notre département Fronting Business (captives de réassurance), celui-ci se porte bien, avec de nouvelles affaires et une extension importante de notre portefeuille existant.

La renommée de TCRe repose sur une formule de protection innovante, dite *Excess of Loss*. Pouvez-vous nous en parler ?

Le risque majeur pour les entreprises exportatrices réside dans le crédit qu'elles accordent à leurs clients. La couverture d'assurance-crédit *Excess of Loss* de TCRe a pour principe de ne pas s'immiscer dans la gestion de crédit personnelle du preneur d'assurance. Ainsi, l'assuré conserve le risque de crédit structurel supportable, mais confie à TCRe les risques impré-



Camille Wester,
mandataire
général, Trade
Credit Re S.A.

visibles et exceptionnels qui pourraient mettre en danger sa sécurité financière, voire sa survie. Le gros avantage de cette couverture du risque de crédit, basée sur les principes de la réassurance, est que l'assuré n'a pas à se conformer à des limites de crédit imposées ou à accepter l'ingérence dans ses relations clients quand il s'agit de récupérer des créances impayées. L'assuré peut donc choisir librement les paramètres et le coût de la couverture en fonction de la part du risque qu'il veut céder à l'assureur et de la part qu'il veut conserver. Ces paramètres sont au nombre de trois : la somme assurée (le risque cédé à l'assureur), la franchise (le risque conservé par l'assuré) et la prime (la rémunération de la somme assurée). Deux des paramètres sont déterminés par l'assuré, TCRe fixe le troisième.

Vous avez également lancé une couverture *Excess of Loss* pour les entreprises de taille moyenne : *XoL PartnerS...*

En effet, le défaut de paiement d'un ou de plusieurs gros clients peut être fatal bien plus rapidement lorsqu'il s'agit d'entreprises de taille moyenne. Nous avons donc adapté l'assurance *Excess of Loss*, réservée aux grandes entreprises, afin de leur proposer une couverture dans laquelle l'assuré reste responsable des pertes récurrentes, mais supportables, jusqu'à concurrence d'un montant convenu, et est couvert contre les pertes exceptionnelles qui pourraient compromettre la survie de son entreprise. Tout comme auprès des grandes entreprises, cette assurance connaît également un franc succès auprès de leurs consoeurs de taille moyenne.

Propos recueillis par Isabelle Couset

La maladie du salarié à l'épreuve des dernières évolutions jurisprudentielles

La maladie du salarié est toujours un sujet épineux dans le quotidien des employeurs. Les récentes évolutions de la jurisprudence ne simplifient de surcroît pas la gestion des cas de maladie et contraignent les employeurs à une certaine prudence.

Un suivi de l'interprétation faite par les juges des règles applicables au fil des décisions est dès lors indispensable pour prévenir autant que possible toute condamnation en justice. Qu'il s'agisse des obligations d'information du salarié, de la protection contre le licenciement ou encore de l'ampleur des absences répétées du fait de la maladie comme motif de licenciement, aucun aspect n'a récemment été exempté par de nouvelles clarifications.

Obligations d'information du salarié

L'article L.121-6 du Code du travail prévoit, de manière claire, que le salarié devra (i) prévenir son employeur en personne ou par un tiers de son incapacité de travail le 1^{er} jour de sa maladie et (ii) soumettre à l'employeur, le 3^e jour au plus tard, un certificat médical attestant de l'incapacité de travail et de la durée prévisible de celle-ci. Si le salarié satisfait à cette double obligation, il sera considéré non seulement comme étant en absence justifiée, mais bénéficiera également d'une protection contre tout licenciement.

Une formulation malencontreuse d'un arrêt de la Cour d'appel du 20 juin 2013 – qui a été largement médiatisée – a, pour certains, remis en cause cette règle. Les juges avaient en effet précisé que « le salarié n'étant pas obligé de produire un certificat de maladie dès le 1^{er} jour, il est lui-même juge de son état de santé du 1^{er} jour. Il suffit (...) qu'il informe son employeur ou le représentant de celui-ci que son absence s'explique par son état de santé déficient et il n'a pas besoin de

faire confirmer cet état de santé déficient du 1^{er} jour par un médecin ».

D'aucuns y ont vu un revirement en estimant que désormais le salarié n'avait plus l'obligation de produire un certificat médical s'il était uniquement malade un jour. Or, il n'en est rien. En effet, l'arrêt de la Cour d'appel est seulement venu rappeler, conformément à l'article L.121-6, que le salarié n'était tenu de produire un certificat médical que le 3^e jour (et non pas le 1^{er} jour). La dernière partie de ce passage de l'arrêt est donc à lire de la manière suivante : « il n'a pas besoin de faire confirmer cet état de santé déficient dès le 1^{er} jour par un médecin », alors que la loi lui permet de ne remettre le certificat que le 3^e jour au plus tard.

De la sorte, cet arrêt n'a absolument pas remis en cause les règles existantes et le salarié reste tenu à la double obligation précitée et ceci même pour des absences pour maladie d'un jour seulement, à moins que le contrat du travail du salarié ou un usage d'entreprise ne l'en dispense.

Prolongation de la maladie : droit du salarié de prévenir l'employeur « jusqu'à minuit »

Un arrêt de la Cour d'appel du 12 mars 2015 a apporté quelques restrictions à la possibilité de licencier un salarié en cas de prolongation de sa maladie. Dans cette affaire, le salarié était en maladie jusqu'au mercredi 29 février 2012. L'employeur a procédé au licenciement du salarié le jeudi 1^{er} mars 2012, notamment pour absence justifiée de ce jour, avant que le salarié ne l'informe d'une éventuelle prolongation

de la maladie, étant précisé que le contrat du travail prévoyait que le salarié devait informer l'employeur de sa maladie avant 9 heures.

Les juges ont déclaré cette obligation d'information avant 9 heures comme étant nulle, car elle restreint les droits du salarié par rapport à ceux prévus par le Code du travail. En effet, aux termes de l'article L.121-6 précité, le salarié doit informer l'employeur le « jour de l'empêchement ». De cette formulation, la Cour en a déduit que « le salarié malade est autorisé par la loi à informer son employeur de son incapacité de travail le 1^{er} jour jusqu'à minuit ».

L'employeur, en licenciant dès le 1^{er} jour de la prolongation, pour absence injustifiée, a agi « de manière prématurée et intempestive », de telle sorte que la Cour a déclaré le licenciement comme étant abusif. Dans cette affaire, la Cour n'a même pas analysé si les autres motifs invoqués par l'employeur pour licencier son salarié sans préavis étaient réels et sérieux. La Cour a ainsi en quelque sorte étendu la protection au 1^{er} jour ouvrable non couvert par certificat médical.

Rupture de la période d'essai en cas de maladie du salarié

Pendant la période d'essai, la protection contre le licenciement en cas de maladie est également applicable, ce qui rend les règles pour rompre la période d'essai, alors que le salarié est malade, relativement complexes.

En effet, trois règles doivent être respectées. En premier lieu, lorsque la prestation de travail est suspendue en

➔ Aux termes de l'article L.121-6 précité, le salarié doit informer l'employeur le « jour de l'empêchement ». De cette formulation, la Cour en a déduit que « le salarié malade est autorisé par la loi à informer son employeur de son incapacité de travail le 1^{er} jour jusqu'à minuit » ←

raison de la maladie, la période d'essai est également suspendue et, de ce fait, prolongée de la durée de la maladie et au maximum d'un mois.

Ensuite, l'employeur a le droit de licencier son salarié en période de maladie au dernier moment pour éviter que la période d'essai ne se transforme en contrat à durée indéterminée.

Enfin, le délai de préavis doit se situer dans la période d'essai et le dernier jour du préavis doit coïncider avec le dernier jour de la période d'essai.

Deux arrêts du mois d'avril dernier sont venus apporter des précisions quant au calcul du délai de préavis en cas de licenciement en cours de période d'essai d'un salarié en maladie au moment où la période d'essai risquait, à son échéance, de se transformer en contrat à durée indéterminée. Dans un arrêt du 2 avril 2015, la Cour a décidé que la période de préavis exprimée en mois ne se calcule pas de manière calendaire. Ainsi, le contrat de travail signé le 6 juin, prévoyant une période d'essai de 6 mois, prenait fin le 5 décembre (et non le 6 décembre). Suite à un congé de maladie du salarié, la période d'essai a été prolongée d'un mois, soit jusqu'au 5 janvier.

Quant à la question du calcul du délai de préavis, la Cour a précisé que « le délai de préavis est un délai qui doit être calculé rétroactivement, c'est-à-dire en remontant dans le temps à partir d'une date déterminée, à savoir le jour de l'expiration du contrat ». Par application de ce mode de calcul, la résiliation avec préavis aurait dû intervenir le 13 décembre (5 décembre [jour de l'expiration du préavis convenu] + prolongation [= 5 janvier] – 24 jours). La Cour a pris en compte, dans le calcul du délai de préavis, le jour d'envoi de la lettre de licenciement, suivant le principe « la forme, la procédure et les conséquences de la résiliation sont appréciées à la date du licenciement, c'est-à-dire à la date à

laquelle l'employeur a remis à la poste la lettre recommandée notifiant la résiliation ».

Dans un arrêt du 30 avril 2015, la Cour a rappelé le principe du calcul à rebours du délai de préavis et le principe du point de départ du délai de préavis le jour de la notification du licenciement. La Cour décide par ailleurs qu'un licenciement doit intervenir un samedi si par application du calcul à rebours l'on tombe sur un samedi. En l'espèce, le contrat de travail prévoyait une période d'essai de 6 mois, courant du 1^{er} janvier au 30 juin, et un délai de préavis de 1 mois. Le salarié ayant été en congé de maladie à deux reprises (du 11 au 22 janvier et du 12 au 15 juin), la période d'essai a été prolongée de 16 jours et expirait donc le 16 juillet. Le salarié disposait d'un certificat de maladie du 12 au 15 juin inclus. Par application du mode de calcul à rebours, la résiliation avec préavis aurait dû intervenir le samedi 16 juin. La Cour a déclaré que « le licenciement peut être effectué un samedi, peu importe qu'il s'agisse d'un jour ouvrable ou non. Aucun obstacle insurmontable à la notification le samedi 16 juin 2012 n'a existé, l'envoi de la résiliation pouvait se faire, même en cas de fermeture de l'entreprise de l'employeur [...] ».

Licenciement du salarié en cas d'absences répétées pour maladie

La maladie en tant que telle n'est jamais un motif de licenciement. Dans un arrêt du 7 mai 2015, la Cour a toutefois rappelé le principe selon lequel « l'engagement d'un salarié auprès d'un employeur s'explique par la nécessité de sa présence au poste de travail et de l'exécution régulière des tâches lui incombant, et que la présence du salarié au travail constitue une obligation de résultat ». Ainsi, la Cour reconnaît que « des absences pour cause de maladie qui ne se rangent plus parmi les risques normaux de toute entreprise du fait de leur fréquence excessive ou de leur durée

inhabituelle constituent une cause sérieuse de rupture du contrat de travail ». Dans cet arrêt, la Cour a rappelé qu'à compter d'un certain taux d'absentéisme sur une période donnée, l'employeur n'était plus tenu de prouver la désorganisation de son entreprise du fait des absences répétées pour maladie, alors que celle-ci est dans ce cas présumée. En l'espèce, le taux d'absentéisme s'élevait à 52,6 % sur une période de 11 mois.

Dans un autre arrêt du 7 mai 2015, la Cour a validé le licenciement d'un salarié qui avait été, l'année précédente, absent à 7 reprises pour des durées plus ou moins courtes, et l'année suivante, année de son licenciement, absent pendant 33 jours couverts par 4 certificats médicaux, sur une période de seulement un mois et demi. Il est bien évidemment entendu qu'un tel licenciement ne peut être notifié que si le salarié n'est plus protégé contre le licenciement. Enfin, dans un arrêt du 18 mai 2015, la Cour a clairement précisé que des absences répétées et de longue durée qui résultent d'un accident du travail ne peuvent pas justifier un licenciement. ✓



M^e Gabrielle Eynard
Senior Associate



M^e Maurice Macchi
Associate
Allen & Overy

Le sort du contrat de travail à la fin du congé de maternité

Le Code du travail protège la femme dès lors qu'elle est enceinte et dans les semaines qui suivent son accouchement.

Ainsi, selon les termes des articles L.332-1 et L.332-2 du Code du travail, la femme enceinte ne peut être occupée ni les 8 semaines précédant la date présumée de son accouchement⁽¹⁾, ni les 8 semaines qui suivent cet accouchement. Cette période, dite congé de maternité, ne doit pas être confondue avec le congé parental qui peut être éventuellement pris postérieurement. Pendant la durée du congé de maternité l'employeur est tenu de conserver à la femme absente son emploi ou, en cas d'impossibilité, un emploi similaire correspondant à ses qualifications et assorti d'un salaire au moins équivalent. Néanmoins, à l'issue de son congé de maternité, et même si son poste lui a été réservé, la femme salariée peut, en vue d'élever son enfant, s'abstenir, sans délai de préavis et sans à avoir de ce fait à payer une indemnité de rupture, de reprendre son emploi.

Les contours de l'article L.332-4 viennent d'être précisés par la Cour d'appel dans une décision du 12 mars 2015⁽²⁾. Dans cette espèce, la salariée, qui était en congé de maternité jusqu'au 3 février 2013, ne s'était plus présentée à son poste de travail à l'issue de son congé. L'employeur avait alors tenté à de nombreuses reprises de la joindre pour connaître ses intentions et notamment savoir si elle entendait revenir. Faute de réponse et après avoir pris conseil auprès de sa fiduciaire et de l'Inspection du Travail et des Mines, l'employeur avait finalement considéré que la salariée avait fait valoir son droit de ne pas reprendre le travail à l'issue de son congé de maternité et avait donc démissionné. Considérant que la salariée avait démissionné et restant sans nouvelles de sa part 2 mois après la date à laquelle elle aurait dû reprendre son poste, l'employeur avait procédé, début avril 2013, à sa désaffiliation auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale avec effet rétroactif au 3 février 2013,

date depuis laquelle elle était absente et donc considérée comme démissionnaire au sens de l'article L.332-4 précité.

Apprenant la rupture de son contrat de travail du fait de la notification de sa désaffiliation du Centre Commun, la salariée a intenté un recours, considérant qu'elle avait été licenciée en date du 3 février 2013 au mépris des dispositions de l'article L.124-3 du Code du travail qui impose que tout licenciement soit notifié par lettre recommandée. L'employeur, de son côté, soutenait qu'aucun licenciement n'était intervenu, considérant que la salariée avait simplement usé de son droit de ne pas revenir à l'issue de son congé de maternité.

Démission ou licenciement ?

Il appartenait donc aux juridictions luxembourgeoises de qualifier la rupture ainsi intervenue entre les parties en cause : démission ou licenciement. Les premiers juges ont tout d'abord rappelé qu'il appartenait au salarié, qui demande des indemnités pour licenciement irrégulier et abusif, d'établir la réalité de son licenciement. Ce point a été validé par les magistrats de la Cour d'appel : c'est au salarié qui prétend avoir été licencié oralement d'en rapporter la preuve. Or, dans l'espèce, rien ne permettait de conclure au licenciement oral de la salariée.

Les juges d'appel ont même relevé que le fait que le certificat de travail indique comme dernière journée de travail le 3 février 2013 et comme motifs de la cessation de travail « licenciement sans préavis » et contiennent les mots biffés « pour motifs graves » ne suffisaient pas à établir que la cause de la rupture était un licenciement.

Dès lors, l'employeur qui a constaté que sa salariée ne revenait pas après la fin de son congé de maternité, malgré toutes les démarches entreprises par lui pour connaître

ses intentions, a pu valablement procéder à sa désaffiliation, sans que la rupture ne soit requalifiée en licenciement. Dès lors, la salariée a été déboutée de toutes ses demandes, la rupture n'ayant pas été requalifiée en licenciement.

Enfin, notons que les dispositions de l'article L.332-4 du Code du travail ne sont applicables qu'à l'issue du congé de maternité. Cette disposition qui permet à la salariée de rompre le contrat de travail sans préavis n'est pas transposable au cas du congé parental. En l'état actuel des textes, la salariée qui ne souhaite pas reprendre son travail doit néanmoins revenir vers son employeur pour lui notifier sa démission et respecter le préavis légal. ☑



M^e Céline Lelièvre
Avocat à la Cour
Associée

DCL Avocats

(1) Si l'accouchement a lieu avant la date présumée, la partie du congé prénatal non prise est ajoutée au congé postnatal. Si l'accouchement a lieu après la date présumée, l'interdiction d'occuper la femme enceinte est prolongée jusqu'à l'accouchement sans que la durée du congé postnatal puisse être réduite.

(2) N° 41139 du rôle.

Clever clicks for safer business (5^e partie)

e-banking et arnaques

Faire la queue dans une banque appartient au passé. Aujourd'hui, il est possible de faire toutes ses opérations financières depuis l'ordinateur familial.

En quelques secondes, on peut consulter son solde pour savoir combien d'argent il reste pour faire les boutiques, ou effectuer un virement, en un seul clic. Tout cela ne pose plus aucun problème. Ou peut-être que si... De plus en plus d'escrocs se sont donné comme but de voler, utiliser ou même de revendre des données. Le business avec les données et l'argent volés a le vent en poupe.

L'HAMEÇONNAGE (PHISHING)

Lors de l'hameçonnage, les escrocs essaient, à l'aide de sites Web copiés, de vous inciter à saisir vos données bancaires dans le but de vider votre compte. Un des nombreux scénarii possibles est le suivant : vous recevez un e-mail de votre banque ou d'un autre service en ligne auprès duquel vous êtes inscrit. Il en ressort qu'il y aurait un problème avec



votre compte. De quel problème il s'agit vraiment n'est bien entendu pas expliqué. Il vous est demandé de vous connecter d'urgence à votre compte afin « d'éviter le pire ». En pratique, l'e-mail comprend le lien correspondant. Il suffit de cliquer sur ce lien pour accéder à une page sur laquelle vous devez vous connecter. Le problème est que la page à laquelle vous

accédez via le lien ressemble fortement à l'équivalent officiel, mais il s'agit en réalité d'un faux. Toutes les données que vous y saisissez seront enregistrées par des escrocs et seront ensuite utilisées ou vendues à des fins criminelles.

Conseils :

- ne cliquez jamais sur les liens contenus dans les e-mails qui prétendent avoir été envoyés par votre banque. Les banques luxembourgeoises n'envoient pas d'e-mails vous demandant de saisir vos données ;
- ne saisissez jamais des informations personnelles dans des formulaires qui arrivent par e-mail ;
- de manière générale, ne répondez pas aux e-mails qui vous demandent de communiquer des informations confidentielles ou personnelles.



Examinez les e-mails d'un œil critique. Soyez prudent lorsque :

- ▶ un e-mail vous met sous pression et vous demande de réagir vite ;
- ▶ un e-mail vous demande de cliquer sur un lien afin d'accéder à un site Web où vous devez saisir vos données ;
- ▶ un e-mail ne vous est pas adressé personnellement ou dont le texte comporte de nombreuses fautes ou une très mauvaise traduction (un e-mail qui vous est adressé personnellement n'est toutefois pas une garantie de fiabilité !).

CHEVAL DE TROIE BANCAIRE

Il existe de nombreuses variantes de chevaux de Troie. Ils ont tous une chose en commun : ils s'exécutent en arrière-plan et vident votre compte sans que vous vous en aperceviez immédiatement. Lors d'une session de Web banking ouverte, les criminels effectuent des virements que vous ne voyez pas. Le solde du compte ne change pas, et même dans l'historique des virements, le cheval de Troie ne laisse aucune trace visible grâce à une programmation sophistiquée. Mais votre argent disparaît tout de même !

Le cheval de Troie bancaire est un logiciel malveillant qui est diffusé via les moyens d'infection habituels (p.ex. comme pièce jointe ou lien avec un e-mail, en profitant d'une vulnérabilité du programme informatique). Il reconnaît de manière autonome lorsque vous vous connectez à la page de Web banking et le signale à son créateur criminel. Celui-ci peut alors prendre le contrôle de votre compte tant que votre session est ouverte.

Conseils :

- ne téléchargez jamais des fichiers joints à des e-mails ou disponibles sur des sites Web dont vous ne connaissez ni leur source, ni leur but ;
- maintenez toujours tous vos logiciels et plug-ins à jour ;
- déconnectez-vous toujours des sites Web de banque en ligne à l'aide du bouton prévu à cet effet. Il ne suffit pas de fermer la fenêtre du navigateur, car cela ne permet pas de clôturer votre session qui reste donc accessible aux criminels ;
- une version de cheval de Troie bancaire envoie à sa victime un message l'informant que la banque lui aurait

viré par erreur une somme d'argent élevée. En réalité, le visuel du compte de la victime a été manipulé : en effet, il semble qu'une grosse somme d'argent ait été versée sur votre compte. Si la victime reverse l'argent versé par erreur, celle-ci sera réellement débitée de son propre capital. Méfiez-vous donc toujours des messages de ce type et, en cas de doute, contactez directement votre banque ;

- si vous constatez que votre compte a été piraté, contactez immédiatement votre banque et la police. ☑

www.cases.lu



Tango et Telindus : des offres convergentes pour les PME

Alors que Belgacom a changé de nom pour devenir Proximus en Belgique, Tango et Telindus ont décidé de donner un nouvel élan à leur offre par une campagne ciblée de convergence qui vise surtout les PME. En fédérant leurs expertises et infrastructures complémentaires pour construire des offres communes de convergence fixe-mobile-ICT, Tango et Telindus comptent devenir la référence pour l'innovation dans le secteur des télécommunications. Rencontre avec Jean-François Willame, directeur général de Tango et Gérard Hoffmann, président et administrateur délégué de Telindus.

Comment s'organise cette collaboration ?

Notre approche est de créer des produits standardisés pour les PME, développés sur base de nos métiers respectifs. Pour les grandes entreprises, l'approche se fait au cas par cas par le biais du développement de solutions sur mesure. Nous jouons plutôt la carte de la flexibilité, de l'agilité et de l'innovation, chaque client ayant une liberté de choix : opter pour une solution complète qui comprend les services offerts par Tango et Telindus ou choisir une solution spécifique en fonction de son métier. L'objectif étant d'améliorer les *process* pour créer de la valeur pour le client.

Comment se construisent les offres conjointes ?

Nous développons des solutions construites sur base de *building blocks*. Tango apporte des solutions mobiles ainsi que des solutions Internet et fixe pour les petites entreprises, tandis que Telindus apporte la connectivité fixe data et des services ICT adaptés à des plus gros volumes de données (cloud, datacenters, réseaux, connectivité, sécurité, etc.).

Quels sont les avantages pour les entreprises ?

Les avantages sont nombreux : innovation, agilité, adaptabilité, réactivité. Outre cette agilité, Tango et Telindus représentent ensemble le 1^{er} opérateur fixe, mobile et ICT alternatif au Luxembourg. Ceci est un gage de pérennité et de stabilité qui nous assure la confiance de nos clients.



De g. à dr. :
Jean-François Willame, directeur général, Tango, et
Gérard Hoffmann, président et administrateur délégué, Telindus.
Photo-Tango/Telindus

Quelle place tient l'innovation dans la démarche ?

L'innovation fait partie de notre ADN commun : Tango a été le premier opérateur à lancer la 3G, puis, plus récemment la 4G et 4G+. Telindus est précurseur dans les solutions cloud computing au Luxembourg. Il nous faut continuer de nous distinguer de nos concurrents en

étant agiles et en gardant un *first move advantage*. Ensemble, nous revendiquons le *leadership* de l'innovation au Luxembourg. Notre mission commune est de conseiller les entreprises, de les guider et de les accompagner dans leur transformation et dans leur développement. ☑

www.tango.lu, www.telindus.lu

A31 bis : dans la dernière ligne droite

Jusqu'au 13 juillet, dans le cadre d'un débat public, les Lorrains sont invités à faire connaître leurs avis à propos du projet d'A31 bis qui vise à fluidifier le trafic autoroutier entre Nancy et Luxembourg. En fin d'année, le gouvernement précisera si cette infrastructure à plus d'un milliard, se fera ou pas. Et si oui, dans quelles conditions.

Il suffit d'emprunter l'A31, entre Metz et Luxembourg, aux heures de pointe, pour constater que l'autoroute est saturée. Selon les dernières informations de l'Observatoire Régional des Transports et de la Logistique de Lorraine (ORT2L) publiées début janvier, le trafic a encore progressé en 2013. « Depuis Nancy et ce jusqu'à Luxembourg (soit dans un sens), les trafics enregistrés sur l'A31 dépassent les 50.000 véhicules/jour. A proximité de la frontière luxembourgeoise, on observe par exemple un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) de 62.111 véhicules, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2012 », précise l'ORT2L. Environ 20 % de ce trafic est lié à la circulation des poids lourds.

De l'A31 à l'A31 bis

Conséquence de tout cela, ça coince. Notamment aux heures de pointe, quand des milliers de frontaliers s'engouffrent sur l'autoroute pour rejoindre le Luxembourg ou en revenir. Depuis de nombreuses années, différents projets sont initiés pour fluidifier le trafic. Il a même été question, il y a plus de 15 ans déjà, de créer une seconde autoroute (A32) avant que le projet ne soit abandonné, faute de consensus. Mais cela a favorisé l'émergence d'une alternative, l'A31 bis. Sans trop entrer dans les détails, l'ambition est de réaliser différents aménagements sur l'existant, depuis Gye, au sud de Nancy, à la frontière luxembourgeoise, soit sur 115 kilomètres. Sur le tronçon Metz-Luxembourg, il est ainsi question d'élargir l'autoroute avec une voie supplémentaire ou d'utiliser la bande d'arrêt d'urgence (qui devrait dans ce cas être élargie et renforcée) pour la réserver à la circulation des transports publics et des



véhicules pratiquant le covoiturage. Autre aménagement de taille : la réalisation du contournement ouest de Thionville, qui soulagera la traversée de la ville.

Ça se discute

Retenu par le gouvernement, en 2013, à l'issue des travaux de la Commission *Mobilité 21*, le projet a franchi une nouvelle étape avec un débat public organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Il a débuté le 15 avril dernier et se prolongera jusqu'au 13 juillet. Concrètement, ce débat vise à informer le public sur le projet et à permettre aux différents acteurs concernés (élus, acteurs institutionnels, acteurs socio-économiques, associations, experts, riverains, usagers) de s'exprimer sur le sujet. Les avis des uns et des autres viendront enrichir le projet. Avant le 13 septembre 2015, le compte

rendu des débats sera publié. La décision du maître d'ouvrage (le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie) sur la suite du projet est attendue pour le 13 décembre.

Un projet à plus d'un milliard

Une dizaine de réunions publiques, un site Internet, une activité sur les réseaux sociaux, la population ne manque pas d'outils pour s'informer et se prononcer. Les pro et les anti développent leurs arguments. C'est notamment le cas des socioprofessionnels et du Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine (CESEL), son président Roger Cayzelle répétant à l'envi, depuis plus de 10 ans, combien il est important de se doter d'une autoroute qui peut pleinement jouer son rôle d'axe routier nord-sud structurant.

Au-delà des aménagements et des tracés, il convient également de se poser la question du financement de l'éventuelle A31 bis, estimé entre 1,1 et 1,4 milliard, selon les options retenues, puisque l'Etat ne le financera pas dans son intégralité. L'instauration d'un péage a notamment été évoquée, ce qui a le don d'irriter certains élus et associations car cela reviendrait à payer l'autoroute une deuxième fois (après l'avoir payée via les impôts). Un petit coup de pouce financier de la part du Luxembourg, voire de l'Europe dans le cadre du plan Juncker, est également espéré. Quoi qu'il en soit, au cas où le projet serait finalement lancé, les automobilistes devront composer avec des chantiers qui s'étaleront sur une dizaine d'années. ☑

Fabrice Barbian

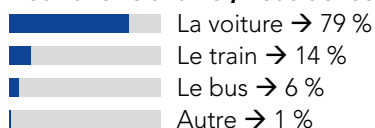
Le covoiturage pour les frontaliers : convivial ou trop contraignant ?

Alors que la question des embouteillages et de l'augmentation du trafic sur les routes est en plein débat, notamment côté français avec l'A31 bis, que pensent les frontaliers du covoiturage ?

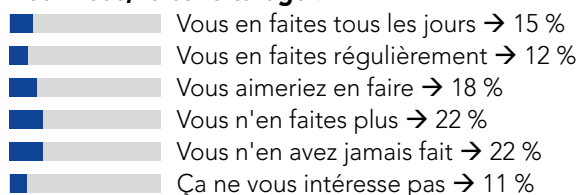
Cette pratique, qui prend de plus en plus d'ampleur pour des déplacements longue distance ou chez les étudiants, n'est pourtant pas très courante pour les trajets domicile-travail, notamment des employés, cadres et professions intellectuelles supérieures.

Qu'en est-il chez les frontaliers ? Que pensent-ils de cette pratique ? Ce questionnaire a été élaboré en partenariat avec *Entreprises magazine* et a recueilli 428 votes de frontaliers. Voici les résultats du sondage diffusé en avril-mai 2015 sur le site www.lesfrontaliers.lu.

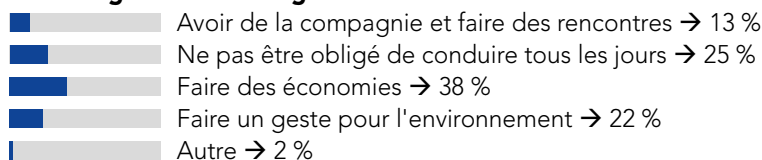
Pour aller travailler, vous utilisez principalement :



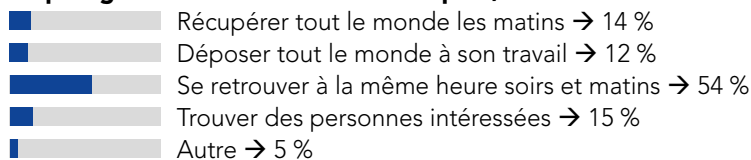
Pour vous, le covoiturage :



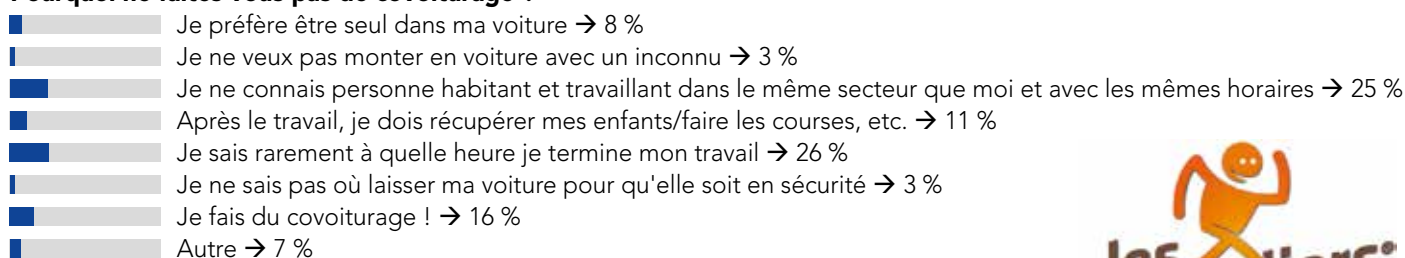
L'avantage du covoiturage :



Le plus gros frein à ce mode de transport, c'est :



Pourquoi ne faites-vous pas de covoiturage ?



North & West Coast Links Golf of Ireland

Le paradis des links

L'est et le nord de l'Irlande recèlent de véritables pépites, que chaque golfeur saura apprécier à sa juste valeur.

Au nord de Dublin se trouve l'Ardglass Golf Club. Les trous n° 1 et n° 2 donnent le ton de ce parcours où chaque coup offre une perspective nouvelle sur le paysage avoisinant. Le trou n° 10 domine le village de Coney Island, cher à Van Morrison, tandis que le trou n° 18 offre une vue imprenable sur le club-house et les canons qui le défendent.

En remontant vers le nord, on découvre le Portsteward Golf Club qui propose trois parcours de 18 trous. Le plus spectaculaire est le Strand Course et notamment les premiers 9 trous qui serpentent entre de hautes dunes et offrent un véritable écrin aux fairways judicieusement dessinés.

Puis vient le fameux Royal Portrush Golf Club qui, après avoir accueilli l'Open Championship en 1951, va rééditer cet honneur en 2019 sur son parcours Dunluce. Celui-ci est réputé pour être l'un des plus beaux du monde et cette réputation n'est pas usurpée. Le dessin de chaque trou reflète l'intelligence de l'architecte Harry Colt, tant au niveau de la stratégie, du choix du club que de la nécessaire parfaite exécution de chaque coup. Chaque balle qui quitte le fairway est en danger, soit dans le rough épais, soit dans un bunker profond. La beauté du paysage en bord de mer, le parfait état du terrain et les vastes greens pentus à souhait complètent le plaisir intense qu'offre la visite au Royal Portrush Golf Club. Lorsque vous quittez le golf, une halte s'impose à Bushmills pour visiter la plus vieille distillerie de whisky du monde !

A quelques kilomètres se situe le Castelrock Golf Club, créé en 1901. Son parcours Mussenden est particulièrement agréable à jouer. Après les premiers trous très classiques des links, les trous n° 4 et



Le trou n° 5 du Royal Portrush Golf Club est absolument somptueux.

n° 5, qui longent le chemin de fer, nous amènent au bord de la mer et nous offrent un merveilleux panorama sur l'environnement.

D'autres incontournables

Plus au nord, on découvre le parcours Glashedy du Ballyliffin Golf Club. Une petite merveille ! Tout y est : un design parfait, un entretien sans reproches et un environnement exceptionnel ! Les différents architectes de ce parcours, dont Pat Ruddy et Sir Nick Faldo, ont offert aux joueurs la possibilité de bien scorer, même sans jouer de façon extraordinaire. Les mauvais coups pourront être rattrapés et n'auront pas trop de conséquences sur la carte. Une journée de golf s'impose sur ce terrain, ne serait-ce que pour s'enthousiasmer sur le fantastique trou n° 7, un par 3 en descente qui domine un petit lac et une grande partie du domaine. Tous les trous sont plus intéressants et spectaculaires les uns que les autres, pour arriver finalement sur le green du n° 18, en souhaitant rejouer ce parcours dès que possible.

Un peu plus loin vers l'ouest, le parcours Sandy Hills du Rosapenna Hôtel & Golf Resort semble avoir toujours existé tant l'architecte Pat Ruddy a su exploiter l'environnement local, notamment les dunes naturelles, pour proposer un fantastique parcours où chaque trou semble être totalement isolé du reste du domaine. Les nombreux dog legs font partie intégrante du jeu et il faudra savoir conjuguer précision et quelques risques pour bien scorer. Les fairways surmontés par les dunes sont roulants à souhait, à condition de ne pas avoir égaré sa balle dans le rough omniprésent. Avec l'Old Tom Morris comme autre parcours, le Rosapenna Hôtel & Golf Resort fait partie des incontournables des North & West Coast Links Golf of Ireland.

Une visite golfique en Irlande est toujours inoubliable, la chaleur de l'accueil, la Guinness et le whisky contribuant également au bonheur du séjour !

Gérard Karas

Photo-Gérard Karas

Brasserie Plëss

Une carte brasserie empreinte de modernité

Chef étoilé de La Cristallerie, Fabrice Salvador est aussi aux commandes de la Brasserie Plëss, bel établissement donnant sur la plus courue des places de la capitale. Travaillant les produits de saison, il propose un heureux mélange de plats traditionnels revisités avec goût.



Photos-Hôtel Le Place d'Armes

Dès que le soleil pointe le bout du nez, les terrasses de la place d'Armes font le plein. Et si certaines ont choisi de miser sur la restauration rapide, formatée pour ne pas dire industrialisée et décevante, d'autres offrent un dépaysement d'un autre genre, autour d'une cuisine inventive et particulièrement réussie.

La Brasserie Plëss est indéniablement à ranger dans la catégorie des bonnes tables de la Place. Aux fourneaux depuis novembre 2013, on y retrouve Fabrice Salvador, toulousain d'origine, qui a débuté sa carrière en France où il a travaillé chez Troisgros à Roanne et a obtenu sa première étoile après une année passée dans les cuisines de l'Hôtel Lancaster à Paris, en 2005. L'homme a ensuite roulé sa bosse, passant dans diverses grandes maisons à la Nouvelle-Orléans, en Californie, mais aussi à Moscou et New York. Après une

année à Luxembourg, il obtenait une étoile au *Guide Michelin* pour La Cristallerie, le restaurant gastronomique de l'Hôtel Le Place d'Armes.

Au rez-de-chaussée de l'hôtel, c'est dans le cadre élégant et raffiné de la Brasserie Plëss qu'il nous accueille pour un repas riche en saveurs. La carte estivale propose un savant mélange de plats traditionnels et de recettes plus originales, à l'écoute des dernières tendances du moment. Pour cet été, les agrumes et autres fruits s'invitent dans l'assiette comme pour ce *Suprême de volaille Mieral rôti, pastèque acidulée et fruits rouges*. Une belle surprise pleine de fraîcheur ! La viande est uniquement accompagnée de pastèque préparée de deux façons, mais aussi de fraises et framboises.

Les amateurs d'une cuisine plus traditionnelle ne seront pas déçus pour autant.

Le *Carpaccio de bœuf luxembourgeois*, la *Salade César au poulet* ou *Tartare aller-retour de boeuf Dry-Aged*, frites et salade font partie des classiques de la Maison. Mention spéciale pour le *Tartare aller-retour de boeuf Dry- Aged*, le *Pavé de bavette de boeuf Black Angus US*, frites de Mme Clot et salade.

Chaque jour, le chef propose également un menu lunch et s'adapte au rythme du client, qu'il dispose d'une heure ou de plus de temps. Si nous n'avons pu profiter de la terrasse, il est évident que c'est l'un des autres atouts de cet établissement qui mérite une petite visite si, comme nous, vous optez pour une cuisine de saison inventive et goûteuse. ✓

Michaël Peiffer

<http://www.hotel-leplacedarmes.com/fr/restaurant-brasserie/le-pless>

Volvo V60

Un break à l'élégance nordique

La Volvo V60 séduit tant par le plaisir de conduire qu'elle offre que par le confort qu'elle procure. Avec cette nouvelle édition de son break, le constructeur suédois confirme sa volonté de se positionner sur le marché avec des véhicules de dernière génération, rivalisant avec les marques allemandes.

En quelques années, Volvo aura réussi le pari de redessiner l'entièreté de sa gamme. Elle ne cesse par ailleurs d'innover, tant pour répondre aux attentes d'une clientèle exigeante et fidèle qu'à celles de nouveaux adeptes séduits par les lignes fluides proposées par le constructeur suédois. La nouvelle V60, que nous avons eu l'occasion d'essayer dans son *Ocean Race Edition* (en référence à la compétition de voile autour du monde), ne fait pas exception. Ce break est avant tout apprécié pour sa polyvalence, mais aussi pour son comportement routier.

Un break esthétique

Avant d'évoquer les qualités de sa motorisation, attardons-nous sur sa ligne extérieure. Break et esthétique ne font pas forcément bon ménage. La polyvalence de cette catégorie de véhicules, la volonté de les rendre pratiques avant tout, entraîne souvent des sacrifices en matière de design. Volvo, pour le coup, a conçu un break qui n'a presque rien à envier à une sportive. Grâce à une courbe de toit accentuée, des vitres arrière fuselées, avec les nervures de capot renforçant le dessin en V emblématique du constructeur, la Volvo V60 dispose d'atouts intéressants. Des surfaces et des contours épurés traduisent ses attaches scandinaves. Les Suédois sont en effet reconnus à travers le monde pour le talent de leurs designers. Volvo le prouve notamment au travers de ce modèle. Cette impression de pureté venue du Nord était encore renforcée par la couleur perle du modèle de notre essai.

Sur l'*Ocean Race*, le souci du détail

C'est au niveau de l'habitacle que cette édition *Ocean Race* se distingue par toute



une série de détails. Les sièges en cuir avec piqûre rouge, les incrustations uniques *Volvo Ocean Race* sur les tapis de sol, les baguettes de bas de caisse en acier inoxydable ou le couvre-bagages (qui reprend aussi le parcours des voiliers en compétition) permettent de distinguer ce véhicule de sa version classique. Au-delà du confort, typique de la marque, c'est par sa polyvalence et son côté pratique que se démarque ce break. La polyvalence, tout d'abord, repose sur un système de sièges intelligents. La banquette arrière se rabat en trois parties pour augmenter la capacité initiale de 430 litres du coffre. Les espaces de rangement sont nombreux et vastes. Que ce soit pour des trajets quotidiens comme pour des *trips* en famille, chacun s'y sentira en sécurité, confortablement installé. En outre, la Volvo V60 offre une large palette d'équipements et d'options dans le domaine du divertissement embarqué.

Large gamme de motorisations

Une fois bien installé au volant (dont le design pourrait sans doute être retravaillé),

voyons ce que ce bolide à sous le capot et, surtout, s'il est en mesure de rivaliser avec la version berline, largement plébiscitée, la nouvelle S60.

La V60 est disponible en différentes motorisations, allant du D4 turbodiesel 2 litres aux émissions réduites à 99 g CO₂/km jusqu'au T6 306 CV essence. A ce titre, tout le monde devrait s'y retrouver. Et parce qu'il faut se soucier de la préservation de la nature, la fonction intelligente ECO+ permet de réduire la consommation de carburant de 5 %. Notez qu'une version diesel hybride est aussi disponible.

Sérénité à bord

Le modèle que nous avons essayé, avec sa motorisation et sa boîte automatique séquentielle, offre un réel confort de conduite tant en ville que sur autoroute. Que l'on se rassure, si ce véhicule entend rendre hommage aux valeureux marins qui, lors de cette compétition unique qu'est l'*Ocean Race*, se font balloter dans tous les sens, cette version du break Volvo n'est pas de nature à vous donner le mal de mer. Bien

au contraire, le moteur, puissant, reste discret. L'accélération et la reprise se veulent douces, mais efficaces. La voiture passe de 0 à 100 km/h en 7,4 secondes. A bord de cette frégate, la stabilité règne, et ce notamment grâce à l'Electronic Stability Control qui vient réguler l'intensité du freinage et réduire la puissance moteur quand le dérapage menace. Le start-stop, lui, s'avère extrêmement efficace, permettant de réduire tant la consommation que les émissions, sans être brutal.



La conduite est agréable. Le véhicule, malgré une envergure honorable, se veut maniable. Les avertisseurs avant et arrière sont cependant presque indispensables, principalement en cas de manœuvre en ville. La technologie embarquée est bien présente et intuitive. L'ordinateur de bord agréable comprend une large gamme de fonctionnalités (du GPS au cruise control, en passant par la connectivité).

Parlons de son prix, pour finir. Les prix dépendent principalement de la motorisation, avec déjà un modèle diesel à 25.861 EUR HTVA. Pour un modèle un peu plus puissant, il faudra déboursier au moins 33.000 EUR HTVA. Précisions que pour profiter du niveau d'équipement Ocean Race, il faudra ajouter 2.610 EUR.

La nouvelle Volvo V60 est donc plutôt convaincante, notamment par le confort de conduite, mais surtout parce qu'elle allie parfaitement design et polyvalence, fait rare sur cette catégorie de véhicules. Elle est idéale pour faire bonne impression sur la route, car elle ne laisse pas indifférent, tout en répondant aux besoins du quotidien, de la famille, des vacances...

Sébastien Lambotte
Photos-Volvo

NEWS

BMW SÉRIE 3 : VERSION ANNIVERSAIRE



Photo-BMW

BMW Belux célèbre les **40 ans** de la BMW Série 3 en lançant une version exclusive pour les marchés belge et luxembourgeois : la **BMW Série 3 40 YEARS Edition**. Disponible uniquement sur les deux marchés, cette édition anniversaire met en avant le design dynamique. Le pack M Sport Intense sert de base sportive et est complété par différents accessoires comme des roues 19" en alliage BMW M, une calandre noire, des sorties d'échappements chromés BMW M Performance, un volant sport... La BMW Série 3 40 YEARS Edition est disponible pour toutes les versions de BMW Série 3 Berline ou Touring, à l'exception des modèles EfficientDynamics Edition.

NOUVELLE XF CHEZ JAGUAR



Photo-Jaguar

La toute nouvelle **XF** rejoint la gamme de berlines **Jaguar** et se positionne entre les XE et XJ. Si le modèle d'origine constituait déjà une révolution pour la marque, la toute nouvelle XF tout aluminium constitue une autre innovation au sein du segment des véhicules professionnels. La gamme de propulsions de la XF s'ouvre sur le diesel 2 litres de 163 ch, plutôt sage, mais le choix est vaste et va jusqu'au mo-

teur essence 3 litres de 340 ch ou 380 ch (boîte automatique) ; traction intégrale et traction arrière.

TOYOTA DÉVOILE LE RAV4 HYBRIDE 4X4



Photo-Toyota

Il y a 20 ans, **Toyota** transformait radicalement le paysage automobile en inaugurant le segment des SUV compacts avec le RAV4 de première génération. Aujourd'hui, la marque récidive en lançant le nouveau **RAV4 Hybride 4x4**. En associant un système hybride à groupe essence 2,5 litres et un moteur électrique supplémentaire pour entraîner l'essieu arrière, ce nouveau modèle fait entrer la gamme RAV4 dans l'ère moderne. Le nouveau RAV4 sera disponible à partir de décembre et le RAV4 Hybride 4x4 arrivera dans les concessions européennes début 2016.

5^e GÉNÉRATION POUR L'OPEL CORSA OPC



Photo-Opel

Présentée en 1^{ère} mondiale au Salon de Genève, la nouvelle **Corsa OPC** est maintenant prête à affronter la route. La déclinaison la plus affûtée de la Corsa parvient à offrir tout à la fois une véritable sportivité sans déroger à un caractère fonctionnel qui permet de l'utiliser sans arrière-pensée au quotidien. Cette boule de nerfs longue d'environ 4 mètres fait état de solides arguments, comme son moteur 1,6 litre 207 ch turbocompressé à couple élevé, son comportement très précis ou son allure d'authentique sportive. Elle est commercialisée à partir de 21.370 EUR au Grand-Duché de Luxembourg.

Escapade en Baie de Somme

Située à quatre heures de route depuis le Luxembourg, la Baie de Somme est à découvrir le temps d'un week-end ou d'une escapade « détente ». Très fréquentée en août, la destination est appréciable au printemps et en automne pour qui souhaite prendre un grand bol d'air, savourer les produits de la mer, profiter des immenses plages et de la beauté offerte par la nature environnante.



Saint-Valery-sur-Somme est une petite cité balnéaire qui vaut le détour. Elle compte de nombreux restaurants qui offrent un superbe panorama sur la Baie.

Delacroix, Corot, Degas, Lautrec... sont quelques-uns des peintres qui ont fréquenté la Baie de Somme afin d'en capturer les lumières et la beauté naturelle. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare, lorsque l'on s'aventure dans les coins sauvages de la Baie (qui n'en manque pas), de rencontrer l'un de ces « capteurs de lumières ». C'est vrai que la Baie de Somme est belle. Et sur 70 km², une quinzaine de km de profondeur sur 5 km de large, de la pointe du Hourdel au Crotoy, précise l'Office de Tourisme de la Somme, force est d'avouer qu'elle offre de multiples et séduisantes facettes.

Les amoureux de grandes plages sauvages sont au paradis. Ils peuvent filer du côté de Fort-Mahon-Plage. Régulièrement balayée par le vent, la plage est immense. Par endroit, elle est si large qu'il faut une dizaine de minutes de marche pour arriver jusqu'à l'eau. L'étendue est également propice à la balade, à pied ou à cheval, mais également à des activités plus sportives comme le char à voile ou le maniement du cerf-volant (avec le vent qui souffle, c'est du sport). De belles et grandes plages sauvages, il y en a également du côté de Quend-Plage-Les-Pins, située entre la Baie de Somme et la

Baie d'Authie, à la limite de la Somme et du Pas-de-Calais. Très fréquentées durant l'été, elles sont à découvrir au printemps et en automne pour qui apprécie la solitude et souhaite savoir à quoi pourrait ressembler le bout du monde.

Le Crotoy

Sises à l'embouchure de la Baie de Somme, Le Crotoy et Saint-Valery-sur-Somme sont incontournables. Le Crotoy était l'un des plus importants ports de pêche de la Manche au XVII^e siècle. Aujourd'hui, l'activité a perdu de sa superbe, mais il suffit d'aller se bala-

der du côté de la grande place bordée de terrasses pour constater que les fruits de mer et autres poissons recouvrent encore les étals. L'endroit, qui est très fréquenté à la belle saison – la commune fait partie des étapes des motards du dimanche –, vaut également le détour pour son architecture. Il faut notamment s'aventurer dans les rues et ruelles pour partir à la découverte des traditionnelles maisons de pêcheurs, mais également pour voir le Grand Hôtel. Situé face à la mer, cet hôtel a été construit au milieu du XIX^e siècle par le parfumeur Guerlain, né pas très loin de Le Crotoy, à Abbeville. Destiné à (séduire) l'impératrice Eugénie, qui jamais n'est venue, l'endroit a, durant quelques décennies, accueilli bon nombre des « amis parisiens » du parfumeur qui rejoignent la Baie de Somme en train. Le Petit Train du Réseau des Bains de Mer, restauré, fonctionne aujourd'hui encore entre Cayeux-sur-Mer, Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy et Noyelles-sur-Mer. A noter pour la petite histoire que c'est également au Crotoy que Jules Verne a rédigé son roman *Vingt mille lieues sous les mers* – sa villa *La Solitude* est d'ailleurs encore visible (9, rue Jules Verne) – et que les frères Caudron, au début du 20^e siècle, ont réussi à faire décoller leurs premières machines volantes.

Saint-Valery-sur-Somme

En face de Le Crotoy, de l'autre côté de l'embouchure, est situé Saint-Valery-sur-Somme. La petite cité balnéaire vaut également le détour. Il faut, bien entendu, arpenter les quais qui courent le long de la Somme et qui permettent de rejoindre une grande plage depuis le cœur de la commune. Le cœur, justement, accueille de nombreux bars et restaurants dont certains offrent un beau panorama naturel. Au loin, entre avril et novembre, on peut notamment apercevoir les moutons et les agneaux qui se la coulent douce, se nourrissant de flore saline et iodée. Il est vrai que les « bêtes » ont tout intérêt à bien en profiter car de fin juin au 15 janvier, l'agneau de pré-salé figure à la carte de nombreux restaurants. Saint-Valery-sur-Somme est sise sur un promontoire et il ne faut donc pas hésiter à s'aventurer dans le haut de la ville. Dans les ruelles médiévales, à découvrir notamment l'Herbarium. Derrière une petite porte et de vieux murs se cache un petit jardin botanique qui abrite un millier d'espèces.



En avril, les cerisiers des jardins de l'Abbaye de Valloires, située à Argoule, sont en fleurs.

Saveurs et senteurs

Les amateurs de jardins ne doivent surtout pas rater ceux de l'Abbaye de Valloires, située à Argoule, au nord de la réserve naturelle de la Baie de Somme, le Parc de Marquenterre. Dessinés par le paysagiste Gilles Clément en 1987, ces jardins couvrent 9 hectares et accueillent 5.000 espèces et variétés de roses anciennes et d'arbustes rares. Organisé en cinq jardins différents (notamment un jardin à la fran-

çaise et un jardin à l'anglaise), l'endroit est à découvrir en avril pour qui est tout particulièrement sensible à la beauté des cerisiers en fleurs. Ils bordent une longue allée qui leur est dédiée. Bien entendu, il faut profiter de ce déplacement pour visiter également l'Abbaye de Valloires, fondée au XII^e siècle par les moines de Citeaux. A noter, entre les deux visites, il est possible de déjeuner au restaurant du site qui propose une cuisine en partie élaborée avec les produits des jardins (mieux vaut réserver avant de visiter les jardins pour espérer déjeuner en terrasse).

Au registre des bonnes tables, la Baie de Somme n'en manque pas, même si les restaurants gastronomiques sont rares. Pour les fines gueules, il y a notamment *La Table des Corderies*, le restaurant de l'hôtel Les Corderies situé à Saint-Valery-sur-Somme. L'hôtel, qui dispose de nombreux équipements et services (piscine, spa, soins...), et offre une belle vue sur la commune et la baie, est réputé et apprécié des Luxembourgeois qui sont déjà nombreux à fréquenter l'endroit. ☑



La Baie de Somme se découvre aussi en train. Le Petit Train du Réseau des Bains de Mer, restauré, circule entre Cayeux-sur-Mer, Saint-Valery-sur-Somme, Le Crotoy et Noyelles-sur-Mer.

Fabrice Barbian
Photos-Fabrice Barbian

Agnès Martin-Lugand :

« J'avais un contrat avec moi-même »

Psychologue de formation, l'auteure Agnès Martin-Lugand, 35 ans, a débuté sa nouvelle carrière sur Internet en autopubliant son premier roman en numérique intitulé *Les gens heureux lisent et boivent du café*. Coup d'essai, coup de maître. Fin 2013, c'est un grand succès. Et voilà enfin son texte publié sur papier. Elle écrit alors un second livre, tout aussi prisé. Aujourd'hui, Agnès sort sa troisième œuvre : *La vie est facile, ne t'inquiète pas*. Une jolie suite aux *Gens heureux...* Rencontre.

Votre premier livre a d'abord été refusé par tous les éditeurs à qui vous l'avez proposé. En l'autopubliant sur le Web pour 89 cents la pièce, avez-vous eu le sentiment de vous solder ?

Pas exactement. Car sur les quatre éditeurs contactés, deux m'ont envoyé non pas une lettre de refus type, mais un courrier personnalisé avec de sincères encouragements. C'était un premier soutien. Puis, il y avait une démarche personnelle : je voulais que mon livre vive sa vie. C'était un pari un peu dingue, un contrat avec moi-même. J'ai créé ma propre couverture, eu recours à un correcteur afin d'éviter toute coquille (ndlr : faute de frappe dans un manuscrit), puis je suis partie à la rencontre d'un public. Finalement, le livre a été n° 1 en trois semaines et l'éditeur Michel Lafon m'a alors contactée pour le publier sur papier.

Vous publiez maintenant la suite de ce best-seller. Était-ce un besoin d'auteur ou une volonté d'offrir une suite aux lecteurs de la première heure ?

Je souhaitais répondre au public qui m'avait fait confiance, qui avait porté mon œuvre depuis le début. En même temps, j'avais envie de continuer à faire vivre mes personnages, de voir jusqu'où Diane, mon héroïne, pouvait aller dans sa reconstruction personnelle après un deuil. Entre le premier



Photo-Éditions Michel Lafon

livre et cette suite, j'ai sciemment écrit un autre roman qui n'avait rien à voir avec les autres : *Entre mes mains, le bonheur se faufile*. Afin de faire une pause, d'aller à la rencontre d'autres personnages. Pour mieux retrouver Diane ensuite.

Ce personnage principal semble avoir plus de maturité. Est-ce aussi votre cas ?

Oui. En fait, nous avons mûri ensemble. C'est un phénomène que j'ai senti au fil de l'écriture. Tant d'événements ont eu lieu, pour elle comme pour moi. Et

en nous retrouvant, nous nous sommes adaptées mutuellement. De plus, j'ai forcé-ment injecté une partie de moi dans cette femme. Je fais partie de ces écrivains qui incorporent un peu d'eux-mêmes dans le récit.

Il y a des points communs entre les protagonistes féminins de vos différents romans. Iris, dans votre seconde œuvre, est aussi en quête d'identité...

En effet ! (Sourire). Je reste dans cette thématique de femmes qui ont souffert d'une rupture dans le sens large du terme. Diane a vécu un double deuil. Iris, elle, rompt avec la monotonie de son quotidien, cherche une autre existence. J'aime traiter un moment de vie qui va s'avérer décisif pour une femme.

➡ **L'écriture est toujours un défi, une parenthèse où on fréquente de nouveaux personnages. C'est toujours un moment d'exposition. Mais ce n'est pas pénible, cette mise en danger anime mon écriture** ⬅

La rédaction de votre nouveau livre a-t-elle eu lieu sous pression ?

Ah, ça, j'avais bien en tête que l'on m'attendait au tournant ! Il y avait aussi l'impatience des lecteurs. Puis, je me mets moi-même la pression ! L'écriture est toujours un défi, une parenthèse où on fréquente de nouveaux personnages. C'est toujours un moment d'exposition. Mais ce n'est pas pénible, cette mise en danger anime mon écriture.

On retrouve ici le fidèle ami de Diane, Felix, un homosexuel excéntrique. Diriez-vous qu'il représente LE meilleur ami dont toute femme rêve ?

Très certainement, Felix et Diane sont des potes très fusionnels. Entre eux, il y a un amour très pur. Ce sont presque des âmes sœurs. De plus, Felix est un chien fou, brut de décoffrage qui cache son hypersensibilité. Il est là aussi pour contrebalancer le caractère de Diane. Cette dernière le canalise. Et lui, il lui botte le train !

Vous mettez, cette fois, sur le chemin de votre héroïne, un être très jeune...

Je voulais la confronter violemment avec un autre enfant, après la perte de sa propre fille. Un petit qui réveille la mère en Diane. Pour lui montrer qu'elle en serait toujours une, même si elle avait mis de côté ce sentiment avec la mort de sa fillette et de son mari. De plus, Diane croise un garçonnet lui aussi blessé par la vie. C'est alors la rencontre de deux douleurs qui vont se guérir l'une l'autre. Il se crée quelque chose de joli et d'apaisant pour eux. La femme va grandir autant, sinon plus, que le jeune garçon.

Vous avez été psychologue durant six ans. Vos protagonistes sont-ils la somme des patients que vous avez pu rencontrer ?

Non, j'ai soigné exclusivement des enfants. Mes héros seraient plutôt des genres de personnes que j'aimerais beaucoup rencontrer dans la réalité. J'apprécie les gens atypiques, des personnalités dont les actes marquent, accrochent.

Votre expérience de psychologue aide-t-elle l'auteure en vous ?

Elle me permet de construire avec précision tous mes héros. Mais ceux-ci sont également porteurs de questions que je me



pose, comme tout un chacun. Ceci touche sans doute le lecteur, avec une possibilité d'identification. Cependant, je ne me dis jamais « *Je vais construire une histoire pour faire du bien* ». Mon souhait est avant tout de raconter. Et montrer qu'il faut se battre malgré les coups durs.

Quant aux titres de vos livres, ils sont presque un roman à eux seuls !

Oui, je les choisis moi-même. Ils ne sont pas aussi longs que ceux de Catherine Pancol, mais presque ! (Rire). C'est bien, ils communiquent quelque chose de positif. Pour le petit dernier, je sais que l'intitulé peut paraître aberrant, *La vie est facile, ne t'inquiète pas*. Pourtant, si on pense cela chaque matin en se disant « Allez, un petit effort ! », ça peut aider à aller de l'avant !

Lors de l'écriture de votre premier livre, vous aviez été épaulée par Laurent Bettoni, auteur et directeur littéraire. Pourquoi ?

J'avais besoin d'un coach littéraire, je n'ai pas hésité à demander un peu d'aide, des explications. On a travaillé ensemble

pendant un an pour me permettre d'apprendre à me canaliser, à me structurer. Il s'agit du même cheminement qu'avec un éditeur, mais le travail a eu lieu avant et non après.

Vous voici aujourd'hui traduite en plus de 30 langues, vous en êtes déjà à trois romans édités. Et le premier va être porté au cinéma. Quels sont vos sentiments ?

J'ai encore du mal à réaliser ce qu'il m'arrive depuis 2013. Je ne l'ai pas cherché. Je n'aurais même jamais osé rêver de tout cela. En apprenant que la Weinstein Company (ndlr : notamment distributeur cinéma aux USA d'*Intouchables* et *The Artist*) allait l'adapter au grand écran, je me suis mise à pleurer. Voir des communiqués de presse et des articles en anglais annoncer cet événement, ça m'a coupé la chique. Ce fut un moment de vertige hors du temps.

Allez-vous participer à l'écriture du scénario ?

Non, je sais qu'un roman ne peut être adapté de façon stricte puisqu'il faut visualiser les rebondissements. Et le cinéma n'est pas mon métier. Le mien, c'est d'écrire. Je vais regarder l'évolution de ce projet avec bonheur et distance. Je vais laisser vivre mon récit à l'écran. ☑

Propos recueillis par Carol Thill
Photos-Éditions Michel Lafon

A lire



La vie est facile, ne t'inquiète pas
Editions Michel Lafon
(16,95 EUR)



Les gens heureux lisent et boivent du café
Editions Pocket
(6,20 EUR)



Entre mes mains, le bonheur se faufile
Editions Pocket
(6,50 EUR)

Photos-Éditions Michel Lafon

Biotherm

Les bienfaits de l'hydratation



Biotherm a transformé son soin iconique, **Aquasource**, en un soin encore plus puissant – car concentré fortement en Plancton de Vie™ régénérant et en mannose hydratant – pour une hydratation maximale. Deux innovations dans la gamme : **Aquasource Total Eye Revitalizer** qui dégonfle et hydrate le contour de l'œil tout en le rafraîchissant de -2 °C et **Aquasource Night Spa**, une formule hydratante associée à la texture riche d'un masque. En une nuit seulement, les réserves en eau augmentent de 30 %

Protégez votre peau



Afin de transformer les soins solaires en expérience à savourer inlassablement, **Biotherm** a intégré ses textures fraîches et aquatiques dans de nouveaux écrans solaires (**Aqua-Gelée Solaire** et **Spray Solaire Lacté**) et autobronzants (**Aqua-Gelée Autobronzante** et **Tan & Tone**).

YSL

Des teintes pop



La tenue d'une encre. La brillance extrême d'un gloss. Une texture translucide à l'effet eau hydratant, **Rouge Pur Couture Vernis à Lèvres Pop Water** s'accompagne de son alter ego pulpan longue durée, le **Vernis à Lèvres Plump-Up**. Pour contraster avec des lèvres tout en transparence, une collection de 10 ombres à paupières à la texture liquide brillante et aux reflets métallisés vibrants, **Full Metal Shadow**. Couleurs pop aussi pour les 4 vernis de **La Laque Couture Pop Water**, translucides, mais à intensifier au gré de vos envies.

L'Oréal

Quel nuancier !



Color Riche fête ses 30 ans avec une palette de 21 nouvelles teintes qui contient toutes les nuances : rouge, corail, rose, prune... dont une gamme de rouges à lèvres mats et hydratants.

Un hâle sur mesure

Genius Glow Cream est un embellisseur de teint qui donne instantanément bonne mine. Si vous préférez la version poudrée, la **Terra Edition Tribale** donnera à votre peau un éclat doré.



Dévoilez vos jambes !

La **Summer Legs BB** offre à vos jambes un effet hâlé tout au long de l'année. Sans autobronzant, elle s'enlève au savon et ne tache pas. Et sa tenue est canicule-proof !



Huile-en-Crème

Six huiles de fleurs glissées dans une crème poids plume pour nourrir les cheveux et leur apporter légèreté et éclat au quotidien.



La ligne experte des cheveux colorés

Pour garder une coloration éclatante comme à la sortie du salon, voici une ligne de soins spécifiquement dédiée aux cheveux colorés : **Vitamino Color A-Ox**. Le produit star de la game est le **Spray Color 10 in 1**, un fixateur complet pour tous les cheveux colorés qui s'utilise aussi bien en soin qu'avant le brushing ou en finition.

Versace

Eros pour Femmes

Une alchimie de notes séduisantes et intenses caractérise le nouveau mythe signé **Versace**, exprimant la passion débordante d'Eros lorsqu'il rencontre son véritable amour.



Collection Courrèges Estée Lauder

C'est « pop-timiste »

La collection Courrèges Estée Lauder se compose de 13 créations. Les formules se veulent surprenantes tant au niveau de leur légèreté que de leur aspect sensoriel, leur translucidité, leur réflectivité et leur palette de couleurs pop. Disponible exclusivement sur www.esteelauder.be.



Estée Lauder

L'essence de l'été



Multisensorielle aux textures variées, **Bronze Goddess Fragrance Collection** crée immédiatement une impression estivale. Elle se compose d'un parfum, d'une huile sèche pour le corps et d'une crème parfumée pour le corps.



Trussardi Blue Land

Au masculin

Le verre transparent de son flacon design à la finition artisanale italienne parfaite révèle la belle couleur bleue de la fragrance. La gamme comprend aussi un shampoing/gel douche.

Clinique

Des couleurs vives

Le nouveau **Pop Lip Colour + Primer** associe un rouge à lèvres riche en couleur à une base lissante. Les lèvres sont bien hydratées et la finition n'en est que plus soyeuse.



Dites adieu aux impuretés !

La formule douce du **Masque Désincrustant au Charbon** repose sur sa combinaison d'actifs : l'argile pour l'excès de sébum, la poudre de charbon pour désincruster les pores et l'acide hyaluronique pour un confort optimal.

Lancôme

Les solaires



Soleil Bronzer c'est 5 textures différentes pour profiter du soleil en toute sécurité. Pour le visage, **Lancôme** propose cette année un *must-have*, la **Crème protectrice Lissante SPF 50 Sun BB Cream** dont la teinte universelle épouse toutes les carnations. Pour le corps, vous avez le choix entre une huile ou un lait-en-brume et un lait après-soleil. Et si vous souhaitez avoir bonne mine toute l'année, optez pour les autobronzants **Flash Bronzer**.

Mixa

Expert des peaux sensibles



Afin d'apporter soin et confort aux peaux sensibles, **Mixa** a réinterprété une série de produits plébiscités en pharmacie comme les baumes relipidants ou surgras, la Cold Cream (contrairement aux autres surgras, les agents émulsifiants sont des cires naturelles, ce qui en fait une crème encore plus grasse et réparatrice), les eaux micellaires et les soins antirougeurs.



Trois ouvrages très sérieux, trois thrillers, deux romans, deux histoires actuelles et un secret de famille figurent au sommaire de cette sélection qui saura vous intéresser, vous faire réfléchir et vous divertir. Un programme intéressant pour vos lectures de vacances.

Michel Nivoix

Le tour de la question

L'économie sociale et/ou solidaire constitue un pan de l'économie plus important qu'il n'y paraît ou que le grand public ne le perçoit. Elle revêt diverses formes : mutuelles, coopératives, fondations, associations, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises sociales.

Confrontée aux nécessités de la gestion, l'économie sociale et/ou solidaire ressemble parfois à l'économie capitaliste. La grande question est de savoir comment la penser et la mettre en œuvre aujourd'hui. C'est à celle-ci que cet ouvrage, auquel ont collaboré quelque vingt-sept spécialistes de haut niveau, apporte de pertinents éléments de réponse.

Entreprises solidaires

L'économie sociale et solidaire en question(s)

sous la direction de Pascal Glémain et Emmanuel Bioteau
Presses Universitaires de Rennes (286 pages – 19 EUR)



Contrastes et complexités

La Chine est sans doute l'un des pays les plus contrastés du monde : d'un côté, des ploutocrates pragmatiques, des étudiants déterminés et un individualisme forcené, de l'autre un Parti communiste qui lutte pour reprendre le contrôle ; d'un côté un peuple qui est sorti de la pauvreté, de l'autre un pays qui lui refuse la liberté d'expression ; une jeunesse en colère, parfaitement bilingue (anglophone), d'un côté amoureuse de la culture occidentale, de l'autre prête à tout pour résister à son influence.

Ce livre traite d'exhaustive manière des complexités de la Chine moderne. C'est une véritable mine d'informations.

Chine, l'âge des ambitions

d'Evan Osnos

Albin Michel (494 pages – 25 EUR)



Un Maigret provençal

Les restes d'un corps humain viennent d'être découverts dans la DS incendiée de Léon Jourdan, un lavandiculteur de Provence. L'homme, qui avait joué un rôle trouble pendant l'Occupation, est soupçonné, mais il devient difficile de croire à sa culpabilité lorsque trois de ses enfants sont à leur tour sauvagement assassinés.

L'enquête s'annonce difficile, d'autant que les gendarmes ne disposent que d'un mystérieux indice : le tueur a laissé sur le lieu de ses crimes un morceau de toison de chèvre dorée. Fort heureusement, le commissaire Garrigue, de la PJ de Paris, qui a demandé sa mise en disponibilité et s'est installé à Gordes, dans le Lubéron, leur prête main forte. Un excellent polar.

L'affaire Cabre d'or

d'Edouard Brasey

Calmann-Lévy (401 pages – 20,50 EUR)



Choix décisif

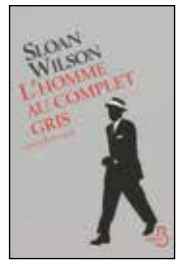
Assistant du directeur d'une fondation, Tom, dont la grande aventure de sa vie a été la guerre, n'est pas très intéressé par son travail. Nous sommes à New York dans les années cinquante. Il a pourtant de l'ambition et veut gagner beaucoup d'argent pour « être un homme », d'autant qu'il est marié, père de trois enfants et encore jeune.

Il accepte la situation d'avenir que lui propose un magnat de la télévision, mais il doit travailler beaucoup, être souvent absent et quasi renoncer à une vie de famille. Cependant, le destin va lui apporter une réussite non pas sociale mais humaine. Une belle leçon à méditer sur les vraies valeurs.

L'homme au complet gris

de Sloan Wilson

Belfond (449 pages – 17 EUR)



Vie d'artiste

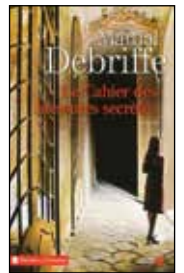
Gabrielle, qui a grandi sous le soleil de l'Algérie, y a commencé une carrière de comédienne et s'est éprise de Toufik, engagé dans la « libération » de son pays. Le couple gagne Paris où elle donne naissance en 1957 à un garçon. De rôle en rôle, Gabrielle accède à la renommée tandis que, parallèlement, sa vie privée se délite. Toufik regagne alors son pays, devenu indépendant, avec leur fils.

Après le bonheur fou, la passion du théâtre et la gloire, l'artiste connaît la désillusion, la tragédie et la décadence. En 2010, elle passe au journal télévisé et va, dans un ultime sursaut de dignité, donner un nouveau sens à sa vie.

Le Cahier des blessures secrètes

de Martial Debriffe

Presses de la Cité (364 pages – 20 EUR)



Insoutenable suspense

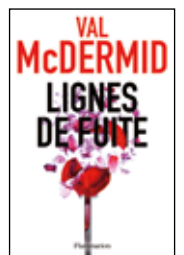
Si vous aimez être dérouté au fil des pages d'un thriller, celui-ci est fait pour vous. Tout débute lorsque Stephanie franchit les contrôles de sécurité dans un aéroport et qu'un homme en uniforme enlève son fils sous ses yeux. Elle donne l'alerte, mais les autorités – qui n'ont pas assisté à la scène – pensent qu'elle est folle et le fuyard a le temps de disparaître.

Stephanie rapporte les faits au FBI, mais ce kidnapping est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Pourquoi cet enlèvement ? Comment la mère peut-elle récupérer son fils ? Le lecteur est constamment trompé. Un roman à couper le souffle.

Lignes de fuite

de Val McDermid

Flammarion (441 pages – 21 EUR)



Une femme brisée

Cette histoire est celle d'une femme humiliée depuis des années puis battue par un mari violent, et qui divorce. Instrumentalisé par son père, leur fils décroche au collège et se rebelle contre sa mère, professeur de violon au Conservatoire d'Aix-en-Provence. Celle-ci s'implique de plus en plus dans les manifestations culturelles organisées par cet établissement, soutenue par le nouveau directeur et un ami d'enfance.

Mais elle est prête cependant à sacrifier sa propre existence pour renouer le dialogue avec son fils sans briser l'image du père. Un roman très actuel, tout de sensibilité et de grandeur d'âme dans un registre subtil.

La Partition des illusions

de *Frédéric d'Onaglia*

Calmann-Lévy (296 pages – 19,50 EUR)



Farouchement déterminée

Elevée par une fille-mère ancienne prostituée et alcoolique, Fanny, seize ans, veut à tout prix s'extraire de sa modeste condition. Nous sommes à Paris, à la fin du XIX^e siècle, entre la butte Montmartre et les quartiers chics. Belle, Fanny pose pour des peintres en quête de gloire, mais espère un avenir meilleur et mise sur son toupet.

Un bel aristocrate, un médecin philanthrope et son compagnon de toujours vont bouleverser le cours de son destin.

Devenue nourrice dans une belle maison bourgeoise après avoir sacrifié sa propre famille, Fanny l'imprévisible en veut toujours plus. Obtiendra-t-elle ce qu'elle veut ? A vous de le découvrir.

Ce que Fanny veut...

de *Karine Lebert*

Presses de la Cité (318 pages – 20 EUR)



De la difficulté de gouverner

La France n'arrive pas à s'adapter. De promesses en trahisons, son régime, bien que réputé solide, a, en réalité, sombré dans l'impuissance. Ghislaine Ottenheimer dévoile et analyse, dans ce livre particulièrement intéressant et documenté, les travers de ses institutions, l'improvisation des décisions, l'esprit de soumission des entourages, la puissance des administrations et la volonté obsessionnelle de l'Élysée de tout maîtriser – alors que, dans la Constitution, les vrais pouvoirs appartiennent au Premier ministre – et de vouloir avoir raison sur tout.

Une conclusion s'impose : cette monarchie républicaine est condamnée à terme.

Poison présidentiel

de *Ghislaine Ottenheimer*

Albin Michel (251 pages – 19 EUR)



Omerta

Le corps de Paul Humbert, notable local propriétaire d'un grand domaine viticole, est retrouvé dans la Saône à Mâcon. Ce séducteur impénitent, dur en affaires, démesurément ambitieux, objet d'inimitiés de toutes parts, a été empoisonné à l'aconitum napellus, une plante extrêmement toxique dont l'ingestion d'un seul morceau peut provoquer une défaillance cardiaque.

L'enquête menée par la jeune lieutenant de police Léa Ribaucourt s'annonce d'autant plus difficile que son supérieur, le commissaire Figari, subit la pression des autorités qui veulent éviter le moindre scandale. Léa se heurte alors à une conspiration du silence. Tout à fait passionnant.

Du poison dans les veines

d'*Alfred Lenglet*

Calmann-Lévy (291 pages – 19,50 EUR)



Apparences trompeuses

Pour tromper l'ennui et les regrets d'avoir épousé sur le tard Richard, un négociant en vins, Rachel accepte la proposition de lady Alleyn de devenir dame de compagnie de Jonathan, son fils, vétéran de la guerre d'Espagne. Mais pourquoi réagit-il si fortement à sa vue ? Ses traumatismes sont-ils liés uniquement à ses souvenirs de guerre ? Que complotte la petite servante ? Quels rôles jouent lady Alleyn et Richard auprès de ces esprits troublés ? Mais, surtout, qui était Alice, la fiancée de Jonathan qui a disparu sans aucune explication ?

Rachel va percer le secret de la famille Alleyn, si terrible qu'il pourrait faire voler en éclats la bonne société de Bath. Haletant.

La vérité à propos d'Alice

de *Katherine Webb*

Belfond (495 pages – 22,50 EUR)



Nous vous recommandons aussi

Alzahel

ou les Nuits que Shahrâzâd n'eut l'audace de conter

de *Bruno Carlisi*

Les Nouveaux Romanciers (444 pages – 19,90 EUR)

Le Grand Dérangement

de *Jean Anglade*

Calmann-Lévy – 202 pages – 17,50 EUR)

Les tremblements essentiels

de *Viktor Lazlo*

Albin Michel (250 pages – 18 EUR)

Au sommaire de cette rubrique, de très belles compositions de styles fort différents : musiques marquant de grands événements, pages pour ballet, dépaysement sud-américain, jazz de registres qui font le grand écart. Nous vous souhaitons un été musical, plein de festivals et de concerts.

Michel Nivoix

Royales

Stéphane Bern, l'homme aux talents multiples, nous propose un magnifique coffret de trois disques dans lequel il a réuni ses musiques royales préférées : quarante-sept œuvres de vingt-cinq compositeurs de divers pays, magistralement interprétées par les plus grands artistes et les plus talentueuses formations placés sous la direction des meilleurs chefs.

Récompensées par un *Classique d'or RTL*, ces pages écrites du XVII^e au XX^e siècle sont une superbe contribution à toute culture musicale et doivent figurer dans votre discothèque.

**Les musiques royales
de Stéphane Bern**
(Warner Classics)



Grands moments

Daphnis et Chloé (ballet en un acte) et *La valse* (poème chorégraphique) sont deux œuvres de Maurice Ravel qui requièrent une particulière maîtrise tant les indications sur les partitions du compositeur sont à la fois nombreuses et précises.

A la tête de l'orchestre et des chœurs de l'Opéra National de Paris, Philippe Jordan (le fils d'Armin Jordan) évite tous les pièges pour nous proposer ici deux merveilleux enregistrements qui sont *Le choix de France Musique*. On est littéralement subjugué par ces interprétations qui bénéficient d'une belle acoustique.

Ravel
Daphnis et Chloé – La valse
(Erato – Warner Classics)



Jazz à Monterey

Bienvenue dans le jazz progressiste qu'affectionne Wayne Shorter depuis ses débuts avec les Jazz Messengers d'Art Blakey en 1959. Sur ce disque figurent d'ailleurs deux de ses compositions ainsi que deux du saxophoniste Joe Lovano et deux du trompettiste Dave Douglas, enregistrées lors du 56^e festival de jazz de Monterey (Californie) en 2013.

Cette première production du quintet de Lovano et Douglas (assistés d'un trio piano-basse-batterie) permet d'explorer de nouveaux univers qui nous ont séduits.

Joe Lovano et Dave Douglas
Sound Prints
(Blue Note)



Élégance jazzistique

A l'origine, Justin Kauflin a suivi une formation classique de violon et de piano dès l'âge de six ans. Mais, devenu aveugle à onze, il a opté pour le piano. Curieusement, son mentor est l'immense trompettiste Clark Terry qui fut aussi celui de Quincy Jones, autre virtuose de la trompette, dont Justin Kauflin a intégré l'écurie.

Ce disque rassemble douze compositions originales dans lesquelles la technique ne prend jamais le pas sur la musique : pas de notes superflues, ce qui est rare chez les jeunes pianistes. Un jazz que l'on peut qualifier d'élégant.

Justin Kauflin
Dedication
(Jazz Village par Harmonia Mundi)



Confidence

A 19 ans, il avait écrit de la musique de chambre. Mais c'est dans le répertoire du jazz que Yuval Amihai – qui a remporté plusieurs prix – s'est fait connaître avec son premier disque en 2012 à la tête d'un quintet. Pour ce deuxième, le guitariste israélien, installé à Paris depuis dix ans, est accompagné de Damien Varillon à la contrebasse et de Gautier Garrigue à la batterie.

Le trio nous propose un jazz délicat, intime, caractérisé par des lignes mélodiques très élaborées, sur le ton de la confiance musicale. C'est très subtil et très beau.

Yuval Amihai Trio
Longing
(L'Autre Distribution)



Brazil !

Pianiste classique à l'origine, Eliane Elias s'est rapidement tournée vers le jazz et s'est produite avec des musiciens internationalement renommés. Depuis plusieurs années, cette Brésilienne de São Paulo profite de l'intérêt du public pour le jazz vocal et la bossa nova pour nous charmer avec une voix très sensuelle et un timbre très particulier.

A sa très importante discographie, elle vient d'ajouter ce disque qui inclut cinq compositions personnelles pleines de rythmes dansants et de jazz ensoleillé, merveilleusement accompagnées.

Eliane Elias
Made In Brazil
(Concord par Universal)

